Supplément Radio-Télévision

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

QUARANTE-NEUVIÈME ANNÉE – N° 14641 – 8 F –

DIMANCHE 23 - LUNDI 24 FÉVRIER 1992

FONDATEUR HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR . JACQUES LESOURNE

Après le vote unanime du Conseil de sécurité

L'ONU va déployer quatorze mille hommes dans trois régions de Croatie

Près de 14 000 hommes – militaires et civils – participeront à la force de protection des Nations unies (FORPRONU) qui va être déployée dans quelques semaines dans trois régions de Croatie : Slavonie occidentale, Slavonie orientale et Krajina. C'est finalement à l'unanimité de ses quinze membres que le Conseil de sécurité a donné le feu vert, vendredi 21 février à New-York, à cette vaste opération de maintien de la paix en Yougoslavie pour une durée provisoire d'un an, en espérant qu'elle facilitera un règlement politique de la crise. Le coût de l'intervention, estimé à plus de 3,5 milliards de francs, préoccupe plusieurs délégations. La France est prête à envoyer au moins 1 000 hommes en Croatie.

Haut risque

LA communauté internationale a sauté le pas . Après avoir regardé, de longs mois durant, Serbes et Croates se massacrer dans les plaines de Slavonie ou les montagnes de l'arrière-pays dalmate, s'être plus soucié du « patrimoine mondial » que du sang des hommes ; après avoir fait étalage de profondes divisions et d'une coupable impuissance devant une guerre sortie tout droit du passé, l'ONU a décidé, vendredi 21 février, d'envoyer une « force de protection » dans l'ex-fédération yougoslave, non sans faire grise mine devant le coût financier d'une telle opération.

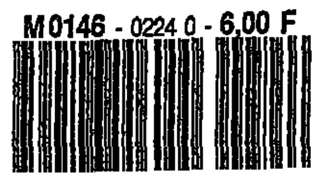
S'il est vrai qu'il n'est jamais trop tard lorsqu'il s'agit de sauver des vies humaines, cette même communauté internationale, et l'Europe au premier rang, ferait une erreur dramatique en pensant avoir « évacué » le problème yougoslave par ce seul geste.

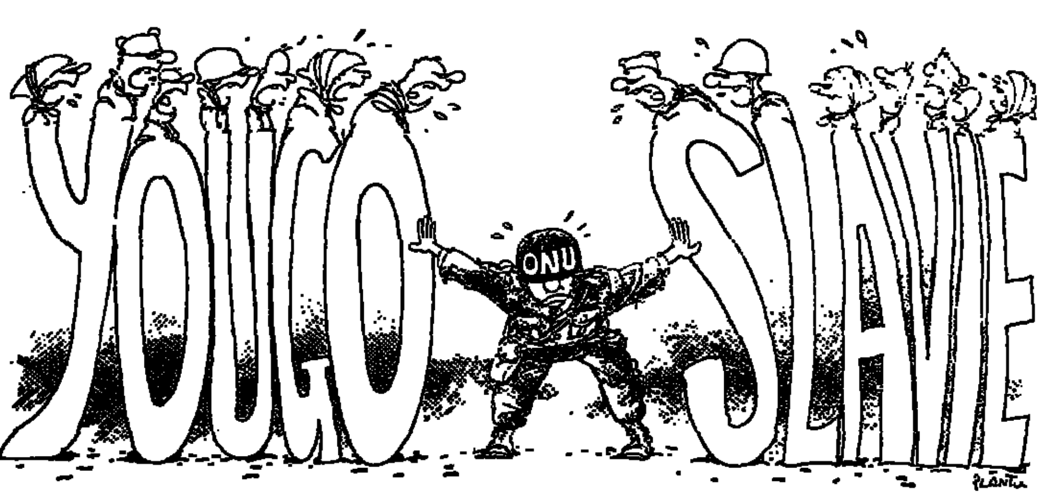
CAR le problème de fond demeure. Non seulement la crise est toujours là, intacte, non seulement le quinzième cessez-le-feu n'empêche pas le conflit de réclamer son lot quotidien de victimes, mais les conditions mêmes du déploiement des « casques bleus » donnent lieu à des interprétations divergentes de la part de belligérants qui campent sur les mêmes positions qu'il y a six mois. En premier lieu, les risques de « dérapages » inhérents à toute opération de ce genre – les seuls « casques bleus » déployés dans le sud du Liban ont enregistré en quatorze ans 184 morts et 276 blessés dans leurs rangs – sont accrus, en Yougoslavie, par l'irrédentisme de certains combattants.

Surtout, Serbes et Croates ne cachent pas leur peur de voir cette « force de protection » intervenir à leur détriment et au bénéfice de la partie adverse. Ainsi, le régime de Zagreb, qui ne peut ignorer le précédent chypriote, accuse-t-il l'ONU de favoriser Belgrade et veut-il se prémunir contre toute consolidation du statu quo, qui signifierait la perte de près du tiers du territoire croate. Le président de Croatie, M. Franjo Tudjman, a dit et répété qu'il ferait tout – avec ou sans les Nations unies – pour rétablir l'autorité de son administration sur les régions à peuplement majoritaire ou minoritaire serbe, que l'armée yougoslave a conquises. Du côté serbe, en revanche, on compte sur les « casques bleus » pour geler la situation et soustraire le plus longtemps possible, sinon définitivement, ces mêmes zones à la législation croate.

D'ORES et déjà, une partie du plan de l'ONU paraît irréalisable. Comment peut-on imaginer aujourd'hui faire cohabiter Serbes et Croates là où, hier encore, les deux peuples s'entretuaient sans merci ? Comment convaincre des centaines de milliers de réfugiés de regagner des maisons qu'ils ont dû fuir sous la mitraille et qui, dans la plupart des cas, n'existent même plus ? S'il est une opération de tous les dangers, c'est bien celle que le Conseil de sécurité vient de décider avec un retard qui, sous couvert de prudence, a permis à la situation de pourrir un peu plus chaque jour et aux haines d'atteindre un point dont on peut craindre qu'il soit de non-retour.

M 0146 - 0224 0 - 6,00 F





Le prix d'une « pause »

NEW-YORK (Nations unies)

correspondance

Décidément, la paix coûte très cher. L'opération de maintien de la paix en Yougoslavie et l'envoi de 14 000 hommes sur place, qui vient d'être approuvée par le Conseil de sécurité coûtera près de 635 millions de dollars par an. Un montant jugé *« exorbitant »* par plusieurs délégations, en particulier par Washington qui finance déjà plus de 30 % de toutes les opérations de maintien de la paix de l'ONU.

C'est pour cette raison que, dans un premier temps, le Conseil a décidé de n'envoyer en Croatie qu'une équipe d'environ 500 observateurs pour faire une estimation *« réelle »* des coûts. Ces observateurs seront également chargés d'obtenir une contribution *« importante »* des Républiques « yougoslaves ». Le Conseil a demandé un rapport financier au secrétaire général dans les deux semaines à venir – après quoi, seulement, les forces commenceront à être déployées.

La résolution 743, adoptée à l'unanimité par le Conseil de sécurité vendredi 21 février, prend la décision politique d'établir une force de maintien de la paix en Yougoslavie. Cette force, baptisée FORPRONU, sera chargée de la protection des enclaves serbes en Croatie, et elle comprendra 11 000 militaires et 3 000 civils.

Dans un rapport publié la semaine dernière, le secrétaire général de l'ONU avait recommandé que les forces de paix restent en Yougoslavie *« jusqu'à la conclusion d'un règlement négocié du conflit »*. Et M. Boutros-Ghali concluait : *« Je pars de l'hypothèse que les parties yougoslaves sont prêtes à s'attaquer sérieusement à la négociation d'un règlement d'ensemble au sein de la conférence sur la Yougoslavie présidée par Lord Carrington (...). La hantise que la force* [de l'ONU] *puisse être retirée précipitamment avant que les problèmes fondamentaux n'aient été réglés pacifiquement aurait des effets extrêmement perturbateurs dans les zones protégées. »*

Au cours des consultations à huis clos, vendredi après-midi, les pays non alignés ont formulé des objections très fortes à l'encontre de cette décision, craignant que cela ne constitue un précédent. Il a donc été décidé que la force sera déployée pour une période *« initiale »* de douze mois *« à moins que le Conseil n'en décide autrement »*.

Les diplomates yougoslaves en poste à l'ONU s'inquiètent, quant à eux, de la fragilité du cessez-le-feu qui, à leurs yeux, ne tient que dans l'attente de l'envoi des « casques bleus ». Pour calmer les inquiétudes de la Croatie concernant un déploiement de durée indéterminée de cette force sur son territoire, une phrase de la résolution rappelle que, conformément au premier paragraphe du plan de paix, la force de l'ONU *« devrait être une force provisoire menée pour créer les conditions de paix et de sécurité qu'exige la négociation d'un règlement d'ensemble de la crise yougoslave »*.

AFSANÈ BASSIR POUR

Lire la suite et les articles de FLORENCE HARTMANN et de JACQUES ISNARD page 3

HEURES LOCALES

Provence - Alpes - Côte d'Azur

La mer et le soleil, dans ce Sud extrême, ne suffisent pas à définir une région qui souffre d'être plus célèbre que connue. Des cimes des Alpes à la vallée du Rhône, de Nice à Marseille, elle présente des visages contrastés.

Mais une préoccupation commune commence d'apparaître : comment relayer les activités traditionnelles en déshérence et imposer une image nouvelle à partir de compétences déjà bien affirmées, notamment dans les domaines de la recherche ou de l'innovation ? Provence-Alpes-Côte d'Azur, ce sont les difficultés de Marseille et de l'agriculture méditerranéenne mais aussi les réussites de Sophia-Antipolis et les promesses de la « route des hautes technologies ».

Lire pages 10 et 11 l'enquête d'OLIVIER BIFFAUD et de GUY PORTE

Magistrature et Constitution

Si le gouvernement veut réellement renforcer l'indépendance de la magistrature, il devra proposer une réforme de la Constitution : tel est le sens de la décision du juge suprême relative au nouveau statut de la magistrature, dont plusieurs dispositions ont été censurées.

Lire page 7 l'article de THIERRY BRÉHIER

Le passé noir de l'Argentine

L'ouverture des archives secrètes de Buenos-Aires sur l'accueil et la protection des nazis au cours des années 40 et 50 (et même un peu au-delà) tourne à l'examen de conscience.

Lire page 20

JEUX OLYMPIQUES

Chutes de glace

ALBERTVILLE

de notre envoyé spécial

Surya Bonaly cinquième et Laetitia Hubert douzième : les jeunes patineuses françaises ont dérapé sur la glace d'Albertville, vendredi 21 février. Plus expérimentée, l'Américaine Kristi Yamaguchi a obtenu la médaille d'or, devant la Japonaise Midori Ito et une autre Américaine, Nancy Kerrigan.

Il n'a pas fallu attendre longtemps. Trente secondes, une interminable ligne droite en guise de piste d'envol, et les patins de Surya Bonaly ont quitté la piste. Pour l'exploit attendu, cette quadruple boucle piquée que nulle patineuse n'avait encore pu inscrire à son carnet de bal : l'image fut brève. Mais, lorsque les patins touchèrent à nouveau la glace, les mauvaises surprises commencèrent. Quatre en tout, comme le nombre de tours désiré.

D'abord la prouesse espérée se transforma en compte d'apothicaire. Les spécialistes se mirent à susurrer que la Française n'avait effectué que trois tours et demi bien camouflés, au mieux trois tours trois quarts dissimulés par une habile réception. Comme aux derniers championnats du monde, Surya Bonaly s'était contentée d'une belle esquisse. Le vrai quadruple saut, parfait du début à la fin, restait à l'état de vœu pieux.

Le public et Surya, persuadés tous deux de l'exploit, n'en avaient cure. Ce fut la deuxième mauvaise surprise de la soirée. Déconcentrée par sa réussite du plus ardu, Surya se mit à rater le plus facile. Une réception jambes croisées sur un triple flip, une chute franche sur un triple lutz, et la patineuse sortait de la glace l'air boudeur. Une autre surprise désagréable l'attendait. Les juges n'avaient pas voulu tenir compte de son quadruple saut presque accompli et lui assenèrent des notes très sévères. Le bronze convoité, l'argent rêvé, s'envolaient.

La patineuse retombait à sa place exacte dans la hiérarchie mondiale, la cinquième.

JÉROME FENOGLIO

Lire la suite page 15

CHRONIQUE DES MARCHÉS

Loin des capitales

Le Sind, carrefour des violences pakistanaises

page 4

M. Henri Emmanuelli au « Grand Jury RTL-le Monde »

M. Henri Emmanuelli, président de l'Assemblée nationale, invité de l'émission hebdomadaire « Le grand jury RTL-*le Monde* », dimanche à 18 h 30

Le sommaire se trouve page 20

JÉRÔME CLÉMENT

Un homme en quête de vertu



A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 8 DH, Tunisie, 750 m ; Allemagne, 2,50 DM ; Autriche, 25 SCH , Belgique, 40 FB, Canada, 2,25 $ CAN, Antilles/Réunion, 9 F; Côte-d'Ivoire, 465 F CFA; Danemark, 14 KRD; Espagne, 190 PTA; G.-B., 85 p Grèce, 220 DR; Irlande, 1,20 £ ; Italie, 2 200 L; Luxembourg, 42 FL; Norvège, 14 KRN; Pays-Bas, 2,75 FL; Portugal, 170 ESC; Sénégal, 450 F CFA; Suède, 15 KRS; Suisse, 1,90 FS; USA (NY), 2 $; USA (others), 2,50 $

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE,
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
Télex : 206.806 F

ADMINISTRATION :
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 49-60-30-10
Télex : 261.311 F

Edité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les Rédacteurs du *Monde* ».
« Association Hubert-Beuve-Méry »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*.
Le Monde-Entreprises.
M. Jacques Lesourne, gérant.

Le Monde PUBLICITE S.A.
Jacques Lesourne, président
Michel Cros, directeur général
Philippe Dupuis, directeur
15-17, rue du Colonel-Pierre-Avia
75902 PARIS CEDEX 15
Tél : (1) 46-62-72-72
Télex MONDPUB 634 128 F
Téléfax : 46-62-98-73. - Société filiale de la SARL *le Monde* et de Médias et Régies Europe SA

Imprimerie du « Monde »
12, r. M.-Gunsbourg
94852 IVRY Cedex

Reproduction interdite de tout article, sauf accord avec l'administration

Commission paritaire des journaux et publications, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE
Renseignements sur les microfilms et index du Monde au (1) 40-65-29-33

TÉLÉMATIQUE
Composez 36-15 - Tapez *LEMONDE* ou 36-15 - Tapez LM

ABONNEMENTS
1, place Hubert-Beuve-Méry,
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX.
Tél. : (1) 49-60-32-90

TARIF	FRANCE	SUISSE BELGIQUE LUXEMB. PAYS-BAS	AUTRES PAYS voie normale CEE
3 mois	460 F	572 F	790 F
6 mois	890 F	1 123 F	1 560 F
1 an	1 620 F	2 086 F	2 960 F

ÉTRANGER :
par voie aérienne
tarif sur demande.
pour vous abonner
renvoyez ce bulletin accompagné de votre règlement à l'adresse ci-dessus
ou par MINITEL
36-15 LEMONDE
code d'accès ABO

Changements d'adresse définitifs ou provisoires : nos abonnés sont invités à formuler leur demande deux semaines avant leur départ, en indiquant leur numéro d'abonné.

BULLETIN D'ABONNEMENT

DURÉE CHOISIE
3 mois ☐ 6 mois ☐ 1 an ☐

Nom :
Prénom :
Adresse :

Code postal :
Localité :
Pays :

Veuillez avoir l'obligeance d'écrire tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

PP. Paris RP 201 MON 01

Le Monde

Edité par la SARL *Le Monde*

Comité de direction :
Jacques Lesourne : gérant directeur de la publication
Bruno Frappat directeur de la rédaction
Jacques Guiu directeur de la gestion
Manuel Lucbert secrétaire général

Rédacteurs en chef :
Jean-Marie Colombani
Robert Solé
(adjoints au directeur de la rédaction)

Jacques Amalric
Thomas Ferenczi
Philippe Herreman
Jacques-François Simon

Daniel Vernet
(directeur des relations internationales)

Anciens directeurs
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)

DATES

Il y a soixante-dix ans

Landru, la fin d'un feuilleton

LE 25 février 1922 un procès-verbal affiché au mur de la prison Saint-Pierre à Versailles faisait savoir que ce matin-là, à 6 h 4, avait été exécuté publiquement l'arrêt rendu le 30 novembre 1921 par la cour d'assises de Seine-et-Oise qui condamnait à la peine de mort Henri Désiré Landru. C'était l'épilogue d'une affaire singulière et de la vie non moins singulière d'un petit homme chauve et barbu, à l'œil sombre ou enjôleur, que la justice avait fini par déclarer coupable de l'assassinat de dix femmes et du fils de l'une d'elles.

La France sortait d'une première guerre mondiale gagnée. Elle mesurait déjà que la paix était en train de se perdre. Aux accents martiaux des musiques, à l'euphorie des défilés avait succédé la découverte de cruelles réalités pour l'ordre européen et mondial à venir. Henri Désiré Landru arrivait à point pour offrir à un peuple désenchanté et frivole l'oubli momentané que peut procurer un feuilleton bien agencé avec ses épices et ses cynismes.

Georgette, Marie Berthe, Célestine...

L'affaire aurait dû être tenue pour tragique. Pouvait-elle l'être par une nation qui en était encore à compter ses morts et ses blessés par millions ? Et puis – on n'y pouvait rien – ce Landru, dont se colportaient les répliques, les mots et les insolences, apparaissait à ses contemporains comme *« un assassin rigolo »*. Il portait plus à la plaisanterie qu'à la colère. Certains avaient pu crier *« à mort ! »* sur son passage. C'était davantage par routine que par vrai désir de supplice. Il se trouvait aussi que jamais personne n'avait pu montrer, ni à la presse ni plus tard aux jurés, des images ou des restes de ces cadavres imputés à Landru. Ce n'est pas sans conséquence. De ces victimes, dames ou demoiselles, on savait seulement les noms, les âges et l'état de la fortune dont elles avaient été en tout cas dépouillées.

Elles s'appelaient Georgette Cuchet, Thérèse Laborde-Line, Marie Guillin, Berthe Héon, Anna Collomb, Andrée Babeley, Célestine Buisson, Léopoldine Jaume, Marie Pascal, Thérèse Marchadier. Ces noms figuraient d'ailleurs parmi plus de deux cents autres dans les innombrables carnets d'un Landru méticuleux mais imprudent. Les unes après les autres, elles avaient un jour disparu, et la dernière personne au bras de laquelle on les avait vues était toujours le petit homme chauve, à grande barbe roussâtre, bien cambré dans ses vêtements, grave et affable à la fois, et dont aucun de ceux qui le connaissaient n'avait jamais dit de mal. La logique pourtant conduisait à penser que le voyage auquel, de 1915 à 1919, chacune avait été conviée, à Vernouillet d'abord, à Gambais ensuite dans une villa bien proprette mais sans grâce particulière, avait été sans retour. Il n'empêche que toujours, à ce dossier criminel, manqua ce bel et bon élément matériel qui comble l'enquêteur et rassure le juge.

Situation « en rapport »

Des aveux alors ? La police comprit très vite qu'elle pouvait en faire son deuil. Henri Désiré Landru était suffisamment intelligent pour savoir ce qu'il pouvait ou non lui consentir. Il avait été arrêté le 11 avril 1919 un peu par hasard. A la fin de mars 1918 la sœur de Célestine Buisson, l'une des disparues, avait exprimé au maire de Gambais ses inquiétudes. Elle savait que Célestine était venue s'installer dans le village avec un M. Frémiet, son fiancé. L'origine de cette aventure remontait à une annonce publiée en mai 1915 dans un journal et ainsi rédigée : *« Monsieur, quarante-cinq ans, seul, sans famille, situation 4 000, ayant intérêts, désire épouser dame d'âge, situation en rapport. »*

La situation de Célestine, veuve depuis 1912, était *« en rapport »* : 12 000 F de revenus. Un fils *« au feu »*, lasse de sa solitude, elle se disait disposée à se refaire *« une situation »*. M. Frémiet ne se le fit pas répéter. Ils se rencontrèrent. Méfiante ou veuve à principes, Célestine prit son temps. Il dut être assidu pendant plus de deux ans. Il lui avait d'ailleurs un peu doré la pilule en se dépeignant comme un industriel du Nord, chassé par l'Allemand, réfugié à Paris, désemparé, en quête de réconfort.

La vérité était plus médiocre. Né à Paris, Henri Désiré Landru avait plus vivoté que vécu. De situations incertaines en entreprises hasardeuses il atteignait la cinquantaine, et cela lui avait permis d'échapper à la mobilisation. En des temps plus anciens il s'était montré un élève sage et appliqué à l'école des Frères. Avec piété il servait alors la messe à Saint-Louis-en-l'Ile. Un diplôme lui avait été délivré ensuite par l'Ecole des arts et métiers. Marié, le service militaire accompli, Henri Désiré paraissait satisfait de son sort. Il restait (mais qui pouvait s'en douter à la lecture de ces annonces racoleuses de jeunes veuves ayant du bien ?) qu'entre 1904 et 1914 il avait été condamné cinq fois pour escroqueries ou abus de confiance à des peines de prison.

La déclaration de guerre ne pouvait que lui être favorable. Elle désorganisait pour plus de quatre ans la vie civile, limitait l'action de la police et, partant, de la justice. Elle augmentait le nombre des « jeunes veuves » ou des épouses solitaires. Henri Désiré s'installa dans la guerre.

Celle-ci terminée, on s'intéressa de nouveau à lui. En 1919 l'inspecteur de la brigade mobile Belin est invité à reprendre le dossier de la disparition de Célestine Buisson. Il entend de nouveau la sœur, Mlle Lacoste. Sur le moment elle n'a rien de plus à lui dire, sinon que M. Frémiet était bien un barbu chauve qu'elle serait capable de reconnaître. Dans les heures qui suivent, émoi et coups de théâtre. Mlle Lacoste a vu, revu le barbu. Au bras d'une autre personne il est entré dans un magasin parisien et y a passé commande de vaisselle. Par l'employé, Belin retrouve trace de la commande. Le nom du client y figure avec une adresse. Mais ce n'est plus M. Frémiet. C'est M. Guillet, ingénieur, rue de Rochechouart. Il reste à l'attendre et, pour finir, à l'arrêter. La sœur de Célestine en est sûre : *« C'est lui ! »*

La justice n'est pas au bout de ses peines. Il lui faudra deux ans et demi avant que le procès Landru puisse s'ouvrir. L'homme est un maniaque de l'écriture. Il a noirci des dizaines de carnets. On y trouvera les noms en clair, ou sous des appellations faciles à décrypter, de toutes les femmes avec lesquelles il a correspondu. Pour chacune il a établi une sorte de fiche. Il y a porté des indications du genre : *« A un fils, une ou deux sœurs; a épousé un hôtelier. Etait b. à tt faire, sans fonds. A emporté le magot et les meubles au décès du vieux. »* C'est que, à chacune des rencontres, il se renseignait, soutirait des précisions. Ainsi pouvait-il conclure ses fiches : *« Sans fortune »*, *« soupçon de fortune »*, *« sans suite »*, *« rien à faire »*.



Landru attendant dans le sous-sol du palais de justice de Versailles [illegible] d'être introduit dans la salle d'assises. Novembre 1929.

MUSÉE DE LA POLICE

Un fourneau à Gambais

A côté des carnets, il y a les modèles de lettres à envoyer : *« Je voudrais un amour véritable, des sentiments qui puissent assurer un bonheur durable. Je suis assez indépendant pour vous déclarer tout de suite que, de mon côté, les conditions d'avoirs financiers n'entreront en rien dans le choix d'une épouse. »* Ou encore : *« Partout où j'aurai l'honneur de vous rencontrer, je reconnaîtrai entre mille votre silhouette élégante, votre grâce. »* Cela n'empêche pas des observations moins galantes dans les carnets : *« brune, boulotte, rigide »*, *« vulgaire, voix éraillée »* ou *« un peu bouffie, peu causante »*.

Tout cela ne montre après tout qu'un cynisme. Il faut plus. Parmi les pièces à conviction on fera grand cas de billets de chemin de fer Paris-Gambais : chaque fois un aller et retour et un aller simple. L'accusation en déduira que l'aller et retour était pour Landru, la « fiancée » n'ayant pas besoin de retour puisque...

Puisque quoi ? Henri Désiré n'en démordra pas : escroc, peu reluisant personnage, tout ce qu'on voudra mais assassin : jamais ! Le jardin de Gambais a été retourné sans résultat probant. On s'est beaucoup intéressé à la cuisinière de la villa, ce vieux fourneau à bois et charbon, que chansonneront les chansonniers. Dans les cendres – 100 kilos passés au crible, – les experts trouveront 196 grammes d'os humain. Pour dix corps, c'est peu. En soi, c'est trop.

Il reste que, dans sa manie de tenir des comptes, Landru a mentionné toutes sortes d'achats de serpes, de scies à bois, à métaux, par dizaines entre 1916 et 1918. Il reste ce hangar qui recèle, pêle-mêle, des meubles, des effets ayant appartenu aux disparues. Il reste que leurs biens ont été le plus souvent vendus. Au total, ce fut pour Henri Désiré une somme de 35 642 francs. Il ne s'en montre pas accablé. Colportés par les journaux, vrais ou apocryphes, ses « mots » ravissent le pays. N'a-t-il pas interrompu le juge qui lui disait : *« La première femme que vous avez fait disparaître... »* pour rétorquer : *« Moi ? J'ai fait disparaître quelqu'un ? Si vous croyez tout ce que racontent les gazettes... »*

Sous le charme de la voix de baryton

Le goût du « mot », de la réplique inattendue, n'a pas été étranger à la séduction, à la fascination, pour tout dire à la popularité du personnage. Aux législatives de novembre 1919, on sortira des urnes des bulletins au nom de Landru. Il fut séducteur. On le sait par ce qu'ont dit de lui à leurs proches les disparues. Pour une à qui il fit peur, cinq, six, sept autres restaient attendries de ses attentions, comme de *« son sommeil d'enfant »*. Toutes ont été sous le charme de la voix de baryton qui si souvent fit merveille et chantait les grands airs de la *Manon* de Massenet, quand on sortait bras-dessus, bras-dessous, de l'Opéra-Comique.

Au procès, ouvert le 7 novembre 1921, la foule pourra se régaler. Il y aura chaque jour à Saint-Lazare le train de 10 h 40 surnommé le train Landru. Gens du monde et du spectacle, tous s'y pressent. Aux bancs de la presse, Colette côtoie, le redoutable Henri Béraud, qui un jour écrira : *« Rien de plus terre à terre, au bout du compte, que ces idylles banlieusardes où Landru s'efforçait de jouer à l'homme aisé et posé. Les pauvres servantes qu'ils ramenait dans ses filets lui donnaient du « monsieur »*.

Il était ce que, dans le milieu de ces pauvres femmes, on appelle *« distingué. »* C'était une façon comme une autre de refuser la légende en train de naître, de quitter les zones éthérées du *« regard fatal »* et des *« frissons-fascination »* pour redescendre dans la banalité des salles à manger Henri II. Il n'empêche : les deux films majeurs inspirés par l'affaire ont été des œuvres plus proches de la comédie que du drame. Pour Chaplin avec *Monsieur Verdoux* (1947), pour le *Landru* de Chabrol (1962) Henri Désiré reste « un assassin rigolo ».

Au fur et à mesure que le procès approcha de sa fin, la gravité l'emporta sur le pittoresque. Landru avait lassé son monde. Il le sentait. Le moment n'était plus à rire. L'indicible approche de l'inexorable peine de mort faisait le reste.

Ce n'est qu'à l'heure dernière que Landru retrouva ses audaces. Au substitut qui lui demanda s'il avait une dernière déclaration à faire – espoir d'un aveu ? – il décocha : *« A qui ai-je l'honneur ? Ce monsieur ne m'a pas été présenté, il me semble... »* Il refusa aussi, mais autrement, d'assister à cette messe chuchotée que l'on accordait à l'instant du supplice : *« Je ne voudrais pas, dit-il, faire attendre ces messieurs. »*

Ce sera tout ou presque. Car la chronique rapporte encore ceci : le 15 septembre 1923, Alexandre Millerand, président de la République, qui avait refusé la grâce, en vacances au château de Rambouillet, se fit conduire en compagnie de ses filles Alice et Marthe à la villa de Gambais, ce « nid d'amour » attenant au cimetière communal.

JEAN-MARC THÉOLLEYRE

"GRAND JURY"
RTL - Le Monde

HENRI
EMMANUELLI
PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

ANIMÉ PAR
HENRI MARQUE
AVEC ANDRÉ PASSERON
ET PATRICK JARREAU (LE MONDE)
RICHARD ARZT
ET DOMINIQUE PENNEQUIN (RTL)

18 H 30
DIMANCHE
EN DIRECT
SUR
RTL

Le déploiement des « casques bleus » dans les zones de crise

Zagreb exige des garanties pour ne « pas légaliser la présence des forces d'occupation serbes » en Croatie

Le gouvernement croate a estimé, vendredi 21 février, que les conditions d'application du plan de paix de l'ONU recommandant l'envoi d'une *« force de protection »* avaient *« sensiblement changé »* depuis la reconnaissance internationale de la Croatie et souligné que le déploiement des « casques bleus » ne pouvait être qu'*« une solution provisoire »* visant à rétablir la paix et la sécurité dans les zones de crise en Croatie.

BELGRADE

de notre correspondante

Accusant le secrétaire général des Nations unies, M. Boutros Boutros-Ghali, de vouloir *« légaliser la présence des forces d'occupation serbes sur les territoires conquis »*, le vice-premier ministre croate, M. Tomac, a souligné que la Croatie n'avait pas l'intention de faire des concessions qui n'étaient pas prévues dans les accords de paix. *« M. Boutros-Ghali,* a-t-il ajouté, *entend maintenir sous le drapeau de l'ONU les pouvoirs locaux et la police qui ont été mis en place dans les territoires occupés par l'armée yougoslave et les Serbes... »*

Bien que le président croate, M. Franjo Tudjman, ait réaffirmé à maintes reprises qu'il acceptait inconditionnellement les modalités du plan de paix de l'ONU, les autorités croates ont décidé d'imposer une série de mesures afin d'empêcher un éventuel remaniement du plan au profit de la partie serbe. Craignant que les trois enclaves serbes – la Krajina, la Slavonie occidentale et la Slavonie orientale, – où seront déployées les forces de paix des Nations unies, ne soient plus considérées comme partie intégrante de la Croatie, le gouvernement de Zagreb rappelle que la Croatie a été reconnue dans ses frontières établies après la deuxième guerre mondiale et demande à la communauté internationale de les respecter comme celles de tout autre Etat indépendant.

Quant à l'application du plan de paix, le gouvernement souhaite la signature d'un accord stipulant précisément les relations entre les autorités croates et les représentants des Nations unies. Allant à l'encontre des garanties accordées par M. Boutros-Ghali à la population des trois enclaves serbes, le gouvernement réitère son intention de faire appliquer la législation croate sur l'ensemble de la Croatie et notamment sur les territoires bénéficiant de la protection des Nations unies. Il impose ensuite que la démilitarisation des territoires contrôlés par l'ONU, prévue dans le plan de paix, soit effectuée *« dans un délai de trente jours à compter du jour de l'arrivée des « casques bleus »* et insiste sur le retrait de Croatie de toutes les unités de l'armée fédérale et de son personnel, ainsi que la démobilisation des unités de la défense territoriale des communes à majorité serbe. En ce qui concerne les formations paramilitaires et les groupes de volontaires venus de l'extérieur, elles devront, elles aussi, quitter le territoire de la Croatie dans le même délai. Enfin, le retrait de l'armée fédérale et des forces paramilitaires devra, selon le gouvernement, être supervisé par les policiers « onusiens » et croates.

Le retour des réfugiés

Par ailleurs, le gouvernement croate a annoncé qu'il présenterait prochainement aux représentants de l'ONU *« un plan détaillé »* prévoyant le retour de toutes les personnes déplacées dans les zones mises sous le contrôle des Nations unies. Le repeuplement se fera sous celui contrôle des autorités croates et avec l'aide du Haut Commissariat aux réfugiés. Il exige aussi de participer à la délimitation des territoires qui bénéficieront de la protection de l'ONU et à la détermination des zones exactes de déploiement des forces de paix à l'intérieur de ces territoires. Dans ces régions, les troupes de l'ONU seront chargées d'effectuer le contrôle des frontières avec la Bosnie-Herzégovine ainsi que la Serbie et d'assurer le fonctionnement des douanes. En vertu du plan de paix des Nations unies, le gouvernement croate insiste, enfin, pour que les effectifs de la police locale reflètent fidèlement la composition ethnique de la population avant le déclenchement du conflit. Si les effectifs déjà en place ne correspondent pas aux critères requis, ils devront être modifiés.

Ces nouvelles garanties exigées par les autorités croates risquent d'accroître la confusion. En effet, les revendications de Zagreb vont sans doute se heurter au refus des Serbes, qui s'opposent au rétablissement de la législation croate dans les régions où ils sont majoritaires. De plus, l'armée yougoslave pourrait rejeter *« l'ultimatum »* de trente jours qui n'est pas stipulé dans le plan de l'ONU et revendiquer un délai supérieur pour son retrait complet de la Croatie.

FLORENCE HARTMANN

□ **Révocation du « ministre de l'intérieur » de la Krajina.** – Le « Parlement » de la « République serbe de Krajina », autoproclamée en Croatie, a révoqué, vendredi 21 février à Knin, le « ministre de l'intérieur », M. Milan Martic, et le président de l'Assemblée, M. Milan Paspalj. Selon l'agence Tanjug, la décision a été prise par la partie du Parlement qui siège à Knin et qui est fidèle au leader autonomiste, M. Milan Babic. L'autre partie, qui siège à Glina, au nord de la Krajina, avait récemment destitué M. Babic de ses fonctions de « président ». M. Martic, qui avait demandé à la police de coopérer avec les forces de l'ONU, a été remplacé par le chef de la milice, M. Slavko Ozegovic, considéré comme l'un des « irréductibles » de la Krajina. – *(AFP, Reuter.)*

Le texte de la résolution du Conseil de sécurité

Voici les principaux extraits de la résolution 743 adoptée, vendredi 21 février, par le Conseil de sécurité de l'ONU autorisant la création d'une force de 14 000 « casques bleus » pour la Yougoslavie.

Le Conseil de sécurité :

– Décide d'établir, sous son autorité, une force de protection des Nations unies conformément au rapport [du secrétaire général en date du 15 février] et au plan de maintien de la paix de l'ONU, et demande au secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour garantir son déploiement le plus tôt possible.

– Décide que, pour mettre en œuvre les recommandations de l'alinéa n° 30 du rapport du secrétaire général, la force est créée conformément à l'alinéa n° 4 suivant, pour une période initiale de douze mois, sauf si le Conseil en décide autrement entre-temps.

– Demande au secrétaire général d'envoyer immédiatement les éléments de cette force qui peuvent aider à mettre en œuvre un plan permettant le déploiement complet de la force le plus rapidement possible, dans l'optique d'un budget qui porte à son maximum la contribution des parties yougoslaves pour compenser les coûts et réaliser une opération la plus rentable possible sur le terrain et en termes de coût.

– Rappelle que, conformément à l'alinéa 1 du plan de maintien de la paix des Nations unies, la force devrait être une solution provisoire visant à créer les conditions de la paix et de la sécurité nécessaires pour la négociation et un règlement global de la crise yougoslave.

– Invite en conséquence le secrétaire général à rendre compte comme il convient, au moins une fois tous les six mois, des progrès en vue d'un règlement politique pacifique et de la situation sur le terrain, et à soumettre un premier rapport sur l'établissement de la force dans les deux mois consécutifs à l'adoption de cette résolution.

– Entreprend, à cet effet, d'examiner sans attendre toutes les recommandations que le secrétaire général pourrait faire dans son rapport concernant la force, y compris la durée de sa mission, et d'adopter des décisions appropriées.

– Invite toutes les parties prenantes à respecter strictement les accords de cessez-le-feu signés à Genève le 23 novembre 1991 et à Sarajevo le 2 janvier 1992, et à coopérer pleinement et sans condition à la mise en œuvre du plan de maintien de la paix.

– Exige que toutes les parties en présence prennent toutes les mesures nécessaires pour garantir la sécurité du personnel envoyé par les Nations unies ainsi que celui de la mission de contrôle de la CEE.

– Appelle de nouveau les parties yougoslaves à coopérer pleinement avec la conférence sur la Yougoslavie à l'objectif qui consiste à parvenir à un règlement politique conforme aux principes de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, et réaffirme que le plan de maintien de la paix des Nations unies et sa mise en œuvre ne vise en aucune manière à préjuger des conditions d'un règlement politique.

– Décide dans le même cadre que l'embargo imposé par l'alinéa 6 de la résolution 713 du Conseil de sécurité (1991) ne s'appliquera pas aux armes et autres équipements militaires destinés au seul usage de la force de protection de l'ONU.

– Demande à tous les Etats de fournir le soutien adéquat à la force de protection de l'ONU, en particulier pour permettre et faciliter le transit de son personnel et de son matériel.

– Décide de rester activement saisi de cette question jusqu'à ce qu'une solution pacifique soit trouvée.

La FORPRONU sera composée de 14 000 hommes

La force dite de maintien de la paix de l'ONU (appelée FORPRONU ou « Force de protection des Nations unies ») sera composée de près de 14 000 hommes : dix « bataillons » d'infanterie motorisée – soit l'équivalent anglo-saxon d'un régiment français – qui devront être déployés sur vingt-deux positions différentes en Yougoslavie, avec un PC principal à Banja-Luka, en Bosnie-Herzégovine, aux ordres probablement d'un général indien, et des annexes à Zagreb et à Belgrade. Dans ce cadre, qui réunira quelque 14 000 hommes, la France fournira au moins 1 000 hommes, à partir d'un bataillon équipé de véhicules blindés, et elle est prête à en détacher 1 000 autres, si le secrétariat général de l'ONU le demande, et à participer aux unités de soutien logistique de la force.

Pour cette opération, qui est la plus importante jamais montée par les Nations unies depuis le Congo où, durant les années 60, il y eut environ 20 000 « casques bleus », l'ONU a calqué son organisation sur le déploiement rapide de « modules » composés d'un millier d'hommes par nationalité. Il s'agit de bataillons de 1 000 hommes chacun, avec leurs impedimenta, à partir desquels on peut aligner 900 fantassins opérationnels.

Au total, la force « onusienne », outre ses dix bataillons, comprendra 2 900 hommes assurant son soutien, 100 observateurs militaires et 530 contrôleurs civils de police. Elle disposera de quatre avions de transport et de vingt-six hélicoptères.

Les Français en Slavonie orientale

Le contingent international – jusqu'à trente et un pays ont été sollicités d'y participer à un titre ou à un autre pour un coût global estimé à plus de 3,5 milliards de francs pour un an – sera déployé sur vingt-deux positions différentes en trois « zones protégées » : Slavonie orientale, Slavonie occidentale et Krajina. Ce sont, en quelque sorte, les trois « fronts » le long desquels a eu lieu, ces derniers mois, l'avancée de l'armée fédérale et des miliciens serbes. Les « casques bleus » devront prendre position non pas sur la frontière entre la Serbie et la Croatie, mais dans les zones actuellement contrôlées par les soldats fédéraux et leurs alliés plus ou moins réguliers.

Chacune des trois zones ainsi définies devra accueillir deux bataillons d'infanterie, qui seront assistés d'un soutien logistique et qui mettront en œuvre leurs véhicules blindés. A charge pour les « casques bleus » de chercher à désarmer les milices locales et d'obtenir de l'armée fédérale qu'elle se retire des parties de la Croatie tombées sous son contrôle.

La France a fait savoir à l'ONU (*le Monde* du 6 février) que les autorités hongroises seraient favorables à un déploiement de son bataillon en Slavonie orientale, c'est-à-dire la région frontière avec la Hongrie et avec la Voïvodine, où vit une importante minorité hongroise. Le ministre français de la défense, M. Pierre Joxe, se dit, en effet, très préoccupé par le sort du peuple magyar, très dispersé dans de nombreux pays. La France a conclu des accords de coopération militaire avec la Hongrie : des officiers hongrois sont en stage à Paris et des industriels français ont monté des matériels d'observation à bord d'avions de surveillance hongrois dans le cadre des négociations « ciel ouvert » au-dessus du continent européen.

Ce sont des éléments de la 1re armée et des détachements de la Force d'action rapide (FAR), notamment à la 9e division d'infanterie de marine stationnée dans l'ouest de la France, qui devraient composer le bataillon français. La majorité des « casques bleus » français seront des engagés.

Mais, d'ores et déjà, des appelés effectuant un service de dix mois ou un volontariat pour un service long (VSL), ont été incités, par une instruction provisoire qui en détermine les modalités, à faire acte de candidature pour une solde mensuelle de l'ordre de 4 500 francs. Le mandat de l'ONU en Yougoslavie est d'un an. Financièrement, le ministère français de la défense fait l'avance aux Nations unies qui remboursent avec retard, comme en témoigne le défraiement du contingent au sud du Liban.

JACQUES ISNARD

Le prix d'une « pause »

Suite de la première page

Le texte demande instamment à toutes les parties de respecter strictement les accords de cessez-le-feu signés à Genève, puis le 2 janvier, à Sarajevo. Il *« exige »* que toutes les mesures nécessaires soient prises pour assurer la sécurité des personnels de l'ONU.

Selon le plan de l'ONU, l'armée yougoslave doit se retirer de la Croatie et les milices seront désarmées. Les autorités locales et la police seront supervisées par l'ONU. La FORPRONU comprendra notamment douze bataillons *(voir l'article de Jacques Isnard)*. Douze pays, y compris la France et la Russie, participeront à ce contingent et trente et un pays au total fourniront du personnel. Dans son rapport, le secrétaire général qualifie l'opération qui se prépare en Yougoslavie d'*« extrêmement dangereuse »* car certains dirigeants serbes et croates émettent toujours de sérieuses réserves sur ce déploiement. Mais il ajoute : *« Toutefois, après mûre réflexion, je suis parvenu à la conclusion qu'il vaut mieux risquer de voir une opération échouer par manque de coopération que risquer, en retardant le déploiement, de provoquer une rupture du cessez-le-feu. »*

Le ministre des affaires étrangères de la Croatie, M. Zvonimir Separovic, qui se trouve à New-York, s'est entretenu avec M. Boutros-Ghali. Dans une lettre présentée au secrétaire général, le ministre informe les Nations unies que son pays a l'intention de demander son adhésion à l'ONU. Dans une conversation avec des journalistes M. Separovic a admis que cela *« ne sera possible que lorsque Washington aura reconnu l'indépendance de la Croatie et, selon nos informations, cela se fera bientôt »*. Pour M. Separovic *« la Yougoslavie n'existe plus. Il n'y aura même pas une confédération de Républiques autonomes, alors il faut accepter que la Croatie soit un pays à part entière »*. Enfin, le ministre croate a fait part de son *« impatience »* de voir les forces de l'ONU déployées dans son pays *« mais pas pour une durée indéfinie, comme le souhaitent les autorités serbes »*.

AFSANÉ BASSIR POUR

□ **M. Hans Dietrich Genscher à Zagreb et Ljubljana.** – Le ministre allemand des affaires étrangères, M. Hans Dietrich Genscher, devait se rendre, samedi 22 et dimanche 23 février à Zagreb (Croatie) et Ljubljana (Slovénie) pour des visites de travail. Bonn a annoncé que le chef de la diplomatie serbe, M. Vladislav Jovanovic, était attendu en Allemagne dans les prochaines semaines. – *(AFP.)*

□ **Désarmement conventionnel.** – Les pays de l'OTAN et les anciens membres du pacte de Varsovie concernés, parmi lesquels huit Républiques de la CEI, ont décidé le 21 février de tenir d'ici à la fin mai une « conférence extraordinaire » pour adapter le traité conclu en novembre 1990 sur la réduction des armements conventionnels. Elle devrait permettre l'entrée en vigueur des dispositions du traité avant la mi-juillet. – *(AFP.)*

Concernant des technologies sensibles

Levée de sanctions américaines contre la Chine

Confirmant une amélioration générale de leurs relations avec Pékin, les Etats-Unis ont annoncé vendredi 21 février la levée de leur embargo sur des technologies sensibles (pièces de satellites et ordinateurs à grande vitesse) en direction des usines d'armement chinoises.

La sanction avait été décidée en juin 1991, lorqu'il était apparu que deux entreprises chinoises exportaient des données « sensibles » relatives à la technologie des missiles (la Syrie, l'Iran et le Pakistan ont été cités).

Le changement d'attitude de Washington suit une promesse de la Chine (formulée par écrit par le ministre des affaires étrangères, M. Qian Qichen) de se conformer désormais aux règles du MTCR (Missile Technology Control Regime) – ce « club » de dix-huit pays, créé en 1987, qui s'engage à limiter les exportations de missiles capables de transporter des charges de plus de 500 kilos à plus de 300 kilomètres, ou les technologies afférentes. Pékin, cependant, ne s'est pas engagé à adhérer au MTCR.

Cette solution avait été mise au point lors du voyage en Chine, en novembre, du secrétaire d'Etat James Baker. – *(AFP, AP.)*

La visite du pape au Sénégal

Jean-Paul II demande à l'Afrique de se « prendre en charge »

Jean-Paul II, qui effectue une tournée de huit jours au Sénégal, en Gambie et en Guinée, a exhorté, vendredi 21 février, à Poponguine, ville côtière au sud de Dakar, les pays africains à prendre leur destin en main et à développer, entre eux, une *« solidarité sans frontière »*.

POPONGUINE (Sénégal)

de notre envoyée spéciale

A Poponguine, tout au bout du cap des Biches, Notre-Dame-de-la-Délivrance célèbre, depuis plus de cent ans déjà, l'unité religieuse de trois cultures. Né à Bayeux, en Normandie, ce culte a été implanté à La Martinique par un évêque breton qui en rapporta la tradition, en venant au Sénégal à la fin du siècle dernier.

Vendredi 21 février, c'est dans ce sanctuaire marial, symbole de tolérance, dont l'amphithéâtre naturel résonnait de chants latins accompagnés de musique ouolof, que Jean-Paul II avait choisi de délivrer une homélie, dédiée au *« dialogue et à la compréhension »*, mais aussi, en quelque sorte à *« l'action »*. Et les quelques religieux musulmans, mêlés aux sœurs des « Filles du cœur de Marie », qui étaient venus écouter ce que le pape, après sept autres voyages sur ce continent, avait encore à dire à l'Afrique, ont découvert, sous l'homme de paix, un pasteur déterminé : *« Cet Evangile que vous avez accueilli, il vous faut maintenant l'enraciner. »*

Et, pour la première fois depuis son arrivée, Jean-Paul II a évoqué la préparation de l'Assemblée spéciale du synode des évêques africains, dont la réalisation, des plus délicates, avec des Eglises divisées, dont certaines, trop pauvres ou trop clairsemées, n'ont pas encore atteint leur maturité, achoppe sur le choix même du lieu qui serait désigné, celui de Rome irritant a priori trop de susceptibilités. *« Je sais,* a-t-il dit, *que vous vous êtes beaucoup intéressés à ce travail (..). La tenue de ces grandes assises est un signe éloquent de la vitalité de l'Eglise. »*

« Coopérations régionales »

Plus tard, au cours de sa rencontre avec les évêques de la Conférence épiscopale, parmi lesquels se trouvaient ceux de Mauritanie, du Cap-Vert et aussi de Guinée-Bissau, le pape, répondant à une large attente du clergé, a développé tous les thèmes qui seront ceux de ce difficile synode africain, *« le grand défi de l'inculturation »*, à la veille du troisième millénaire ; *« l'utilisation méthodique des moyens de communication »* ; la *« coopération entre Eglises »* et la poursuite de *« l'évangélisation »*.

Quant au *« dialogue avec l'islam »*, dont il a déjà été beaucoup question en deux jours, son orientation semble se confirmer : moins qu'un échange doctrinal, une coopération et une rencontre au service d'œuvres communes.

En rendant hommage aux écoles de missionnaires, *« qui ont contribué à la promotion sociale de beaucoup d'Africains »*, Jean-Paul II, reprenant à son compte les paroles de Paul VI (*« Vous, Africains, vous êtes désormais vos propres missionnaires »*), a insisté fortement : le développement de l'Eglise est à présent *« une mission intérieure à accomplir par l'Afrique, pour l'Afrique »*. Une mission qui passe également par *« l'autosuffisance financière »*, un des problèmes embarrassants de certaines Eglises africaines, encore trop dépendantes de Rome, voire des pays qui les ont aidées à s'implanter.

Que l'Afrique se prenne elle-même en main : ce message, Jean-Paul II devait le reformuler, dans une version plus « politique », en s'adressant, de retour à Dakar, au corps diplomatique. Evoquant les droits de l'homme, encore trop souvent bafoués dans une Afrique qui s'est lentement ouverte à la démocratie mais souffre d'affrontements meurtriers, comme au Libéria, le pape a lancé un appel à la solidarité – solidarité internationale, mais surtout africaine, entre *« Etats voisins qui doivent accueillir des réfugiés, contrôler l'évolution de groupes armés, etc. »*.

Prenant l'exemple du Bureau international du travail (BIT) qui va, dans quelques jours, tenir un séminaire à Dakar sur l'abolition du travail des enfants et, plus encore, l'exemple des efforts poursuivis en Europe par la Conférence pour la sécurité et la coopération (CSCE), Jean-Paul II a émis le souhait de voir les grandes nations parrainer la naissance de *« coopérations régionales »* au nom d'une *« solidarité sans frontières »*.

Douze ans après son fameux appel de Ouagadougou en faveur du Sahel, et à la veille de se rendre en Guinée, pays laissé exsangue par l'ancien dictateur Sékou Touré et qui a bien du mal à remonter la pente, le pape a-t-il voulu poser symboliquement, à Dakar-la-démocratique, le premier jalon d'une bien improbable « CSCE africaine » ?

MARIE-CLAUDE DECAMPS

DIPLOMATIE

Pour soutenir le processus de paix

M. Boutros-Ghali propose l'envoi de 15 900 « casques bleus » au Cambodge

Le secrétaire général de l'ONU, M. Boutros-Ghali, a rendu public, jeudi 20 février, son rapport relatif au processus de paix au Cambodge. Ce plan est inspiré par l'accord de Paris du 23 octobre 1991. Sur le terrain, cependant, le prince Norodom Sihanouk et le gouvernement de Phnom-Penh s'efforcent de « tenir » au mieux, en attendant l'arrivée des « gros contingents » de l'ONU.

PHNOM-PENH

de notre envoyé spécial

« *Ils ont tout essayé, violations du cessez-le-feu, manifestations, attentats, manœuvres politiques. Mais, chaque fois, quelque chose a empêché la mayonnaise de prendre.* » Résumant ainsi les quatre mois qui se sont écoulés depuis la signature de l'accord de Paris, un bon connaisseur du Cambodge tempère cependant son « *prudent optimisme* » en rappelant que, pour l'ONU, dans ce petit pays dévasté par plus de vingt ans de guerres et de massacres, le seul objectif réaliste reste d'y calmer le jeu et non d'en faire « *le cas exemplaire d'une opération de paix... Il y a toujours eu des bandits dans la forêt et il y en aura encore pendant un bon bout de temps* ».

Les effectifs de l'ONU au Cambodge, qui tournent autour de trois cents hommes, seront renforcés, fin février, par une quarantaine d'experts français en déminage.

En mars, un bataillon thaïlandais sera chargé, du côté cambodgien de la frontière entre les deux pays, de déminer l'axe routier par lequel seront rapatriés, plus tard, une bonne partie des 370 000 réfugiés encore regroupés en Thaïlande. Un bataillon du génie thaïlandais a déjà entrepris, dans le cadre d'une aide bilatérale, de réparer les 48 premiers kilomètres de cette route reliant le poste-frontalier de Poipet à Sisophon.

Pour l'instant, l'ONU prépare le terrain de l'intervention, beaucoup plus importante, de l'APRONUC. La MIPRENUC, en place depuis la mi-novembre, a déjà établi des liaisons avec les quartiers généraux des factions khmères. Avec des effectifs très réduits, elle fait de son mieux pour calmer le jeu. Un petit groupe d'observateurs a été détaché dans la province de Kompong-Thom, où se sont produites, début janvier, les plus graves violations du cessez-le-feu.

L'optimisme n'est plus de mise

Depuis janvier, l'ONU contribue aussi à organiser des déplacements du prince Sihanouk, président du Conseil national suprême (CNS) et chef de l'Etat. Fin février, les hélicoptères français de l'ONU doivent le transporter dans les zones tenues sur la frontière thaïlandaise par les trois factions qui ont lutté contre le régime de Phnom-Penh, sihanoukistes, FNLPK de M. Son Sann et, plus délicat, Khmers rouges.

Certes, l'optimisme qui avait prévalu lors du retour, à la mi-novembre, du prince n'est plus de mise. Les deux principaux mouvements ont prouvé – ce qui ne constitue guère une surprise – qu'ils ne se feraient aucun cadeau. Les Khmers rouges n'ont pas renoncé à déstabiliser l'administration de Phnom-Penh dans les campagnes et, dans certains endroits, ils y réussissent. Ils ne peuvent en outre que se frotter les mains quand le gouvernement doit faire face, comme ce fut le cas en décembre, à des manifestations contre une corruption officielle encouragée par l'afflux de dollars et la spéculation foncière. De son côté, le régime de Phnom-Penh fait de son mieux pour continuer de tenir en main le pays utile. Et, pour l'essentiel, il y parvient.

Le prince Sihanouk a choisi, surtout depuis la manifestation anti-khmers rouges du 27 novembre dernier, d'utiliser sa modeste marge de manœuvre pour tenter d'éviter tout dérapage trop grave jusqu'à l'installation de l'APRONUC. Il ménage ses critiques et, tout en embrassant tout le monde, prend quelques distances supplémentaires à l'égard des factions en place. Il a reporté à avril le voyage qu'il devait faire en Chine. Et quand l'APRONUC aura pris le relais, le Cambodge sera officiellement placé sous l'« *autorité provisoire* » de l'ONU. Les factions seront presque contraintes à respecter les règles fixées par l'accord de Paris.

Avant de rendre public son vaste plan, le patron de l'APRONUC, le Japonais Akashi, avait proposé un échéancier. Que deux à trois mille « casques bleus » soient dépêchés au Cambodge avant les pluies pour amorcer la démobilisation de 70 % des forces en présence et le regroupement des 30 % restants. Cette opération devrait être terminée fin septembre, soit peu avant la fin des pluies, époque à laquelle les effectifs de l'ONU seront les plus importants. Entre-temps, le rapatriement des réfugiés aura commencé et, dès la fin de cette année, les effectifs des « casques bleus » auront été réduits. Des élections pourront avoir lieu en avril-mai 1993 et, si tel est le cas, les effectifs militaires seront d'environ trois mille hommes deux mois après le scrutin.

Ce plan – dont le financement est loin d'être totalement assuré – se doublera d'un effort du Japon pour coordonner une aide à la reconstruction. Tokyo compte être l'hôte, fin juin, d'une conférence internationale à laquelle seront invités les donateurs potentiels, organismes internationaux de crédits compris. Même s'ils n'envoient pas de « casques bleus », faute d'un vote de la Diète, les Japonais veulent prouver qu'ils peuvent contribuer, de manière décisive, à une entreprise de stabilisation régionale. « *Le Japon, dont l'objectif est politique, est devenu la principale locomotive de l'opération Cambodge* », résume un diplomate occidental.

Il est vrai que les autres puissances n'ont pas les moyens, ou la volonté, de financer une opération très coûteuse et dont la priorité n'est pas évidente pour tous. M. Hun Sen, le premier ministre de Phnom-Penh, se rendra néanmoins fin mars à Washington pour tenter d'amadouer un Congrès américain qui n'imagine pas de budget pour le Cambodge... mais s'inquiète d'un éventuel retour des Khmers rouges au pouvoir.

JEAN-CLAUDE POMONTI

Deux milliards de dollars...

NEW-YORK

de notre correspondant

De l'avis de M. Yasushi Akashi, représentant spécial du secrétaire général, le plan des Nations unies pour le Cambodge constitue une opération « *très ambitieuse et très coûteuse* ». Dès que le Conseil de sécurité aura approuvé ce texte, l'Autorité provisoire de l'ONU au Cambodge (APRONUC), pourra prendre le relais de la MIPRENUC (Mission préparatoire). Chargée du contrôle du retrait des forces étrangères, du cessez-le-feu, de la démilitarisation de 70 % des forces en présence, et du déminage, la composante militaire de l'APRONUC comprendra 15 900 hommes, fournis par plus de vingt pays.

Par ailleurs, en vue de tenir des élections « *libres et équitables* », vers la fin d'avril 1993, l'inscription des électeurs démarera dès octobre. Au chapitre de l'administration civile, l'ONU dépêchera 150 fonctionnaires internationaux auxquels s'ajouteront 3 600 contrôleurs civils. La gestion des forces de police continuera en revanche de relever des Cambodgiens. L'APRONUC devra aussi veiller à ce que tous les réfugiés et personnes déplacées puissent retourner chez eux et y vivre « *en sécurité* ».

Première étape sur quatorze mois

M. Akashi a chiffré à pres de 2 milliards de dollars le coût de cette opération, la plus importante dans l'histoire de l'ONU depuis celle du Congo (1960-1964). Sa première étape, prévue sur quatorze mois, devrait démarrer en juin prochain.

Par ailleurs, le général français Michel Loridon, responsable des troupes de la MIPRENUC, a exprimé jeudi sa « *colère* » face au refus des Khmers rouges de coopérer au plan de paix de l'ONU. Seuls parmi les quatre factions cambodgiennes, ils refusent l'accès du personnel militaire de l'ONU dans leurs zones, bloquent les tentatives de localisation de leurs champs de mines, et interdisent le survol des zones litigieuses. « *Je leur ai donné neuf jours* [pour se mettre en règle], a-t-il ajouté. *S'ils ne le font pas, je rapporterai* [l'incident] *à New-York.* »

SERGE MARTI

□ **M. Roland Dumas se rendra au Maroc les 26 et 27 février.** – Le ministre français des affaires étrangères M. Roland Dumas se rendra au Maroc, mercredi 26 février, pour une visite officielle de deux jours, durant laquelle il aura notamment des entretiens avec Hassan II, a annoncé, vendredi 21 février, à Paris, un porte-parole du Quai d'Orsay.

DEMAIN NOTRE SUPPLÉMENT

Le Monde

L'ÉCONOMIE

EUROPE

CEI

Vive l'armée (soviétique ?)

MOSCOU

de notre correspondant

« *Vous n'auriez pas quelque chose d'un peu fort pour la fête de dimanche ?* ». Le plombier qui réclame une bouteille, aussitôt après avoir présenté une impressionnante facture, a l'air tout étonné qu'on lui demande quelle fête il s'apprête ainsi à dignement célébrer : « *Mais enfin, le jour de l'armée soviétique* » ... En principe, la fête de dimanche 23 février a été rebaptisée « *Jour des forces armées* », mais on n'efface pas si facilement des décennies de bonnes habitudes. Génération après génération, les enfants des classes maternelles n'ont-ils pas apporté ce jour-là à leur père un tank ou un canon en papier, découpé pour la circonstance sous la surveillance de la maîtresse ?

Tradition toujours, la soirée de gala a eu lieu dès le vendredi soir au Kremlin, pour ne pas troubler les réjouissances du week-end. Et elle a réuni – pour la première fois depuis la fin de l'histoire de l'URSS – MM. Gorbatchev et Eltsine, présents l'un et l'autre dans l'assemblée avec leur épouse. L'ex-président soviétique qui inaugurait ce jour un nouveau rôle de commentateur pour la *Stampa* et le *New York Times* (1) n'a bien entendu pas pris la parole, pas plus que l'actuel président russe. Mais on a entendu le maire de Moscou, M. Gavril Popov – qui, pour la circonstance, avait exceptionnellement renoncé à son éternel pull à col rond et mis une cravate – déclarer que l'avenir de l'armée et celui de la Russie étaient « *indissociables* ». On a aussi entendu le maréchal Chapochnikov donner le meilleur éclairage possible au récent sommet de la CEI à Minsk et souligner qu'après tout, huit Etats de la Communauté sur onze s'étaient mis d'accord pour maintenir des forces armées communes.

Peu importe que le même maréchal Chapochnikov ait reconnu quelques jours plus tôt que d'ici deux ans tout cela serait fini et que chacune des ex-Républiques aurait sa propre armée. Ce jour-là il s'agissait de caresser les militaires dans le sens du poil et chacun sait que le haut commandement vit dans la nostalgie d'une armée qui obéissait au doigt et à l'œil d'un bout à l'autre de l'empire et à laquelle le pouvoir politique ne savait pas refuser grand-chose. La veille, M. Boris Eltsine avait signé un décret améliorant la protection sociale des officiers et augmentant leur solde, tandis que le maire de Moscou confirmait l'attribution gratuite de terrains aux officiers désireux d'y construire un logement.

Entre mythe et réalité

L'occasion aurait aussi été belle pour marquer clairement que le passé était le passé et qu'il fallait songer à autre chose, à savoir la création en bonne et due forme d'une armée russe. Le président ukrainien, M. Leonid Kravtchouk, vient de déclarer que ce serait « *plus honnête* », son homologue biélorusse M. Chouchkevitch trouverait cela « *logique* » (*le Monde* du 22 février), mais le pas n'a toujours pas été franchi et cette armée soviétique « *légendaire, invincible et indestructible* » – selon la formule consacrée depuis des décennies – continue son étrange existence, à mi-chemin entre le mythe d'hier et la réalité d'aujourd'hui. Les dirigeants russes la flattent comme un cheval rétif et l'opposition néobolchévique se rallie à son panache rouge : plusieurs groupes s'apprêtaient à manifester dimanche 23 février dans les rues de Moscou pour dénoncer ces « *politiciens aveugles qui ont partagé le pays en quinze morceaux et cherchent maintenant à partager l'armée* ». Mais le centre de la ville – la place Rouge et la place du Manège où l'opposition conservatrice s'était déjà rassemblée il y a quinze jours – sera réservé aux hommages officiels, et donc hermétiquement bouclé. Pour éviter les incidents, les divers groupes de manifestants ont été fermement invités à se réunir sur d'autres sites, assez éloignés les uns des autres.

JAN KRAUZE

(1) Le représentant du *New York Times* à Moscou a annoncé que M. Gorbatchev allait publier une chronique mensuelle dans le journal américain, mais le contrat a en fait été passé avec la *Stampa*, le journal turinois prévoyant ensuite de revendre les articles de l'ex-président à certains journaux européens. L'exploitation de ces textes de mille mots dans le reste du monde est confiée au *New York Times syndicate*.

ASIE

LOIN DES CAPITALES

Le Sind, carrefour des violences pakistanaises

KARACHI

de notre envoyé spécial

« *DACOIT* », ce mot répand la terreur dans les campagnes du Sind, la moyenne et basse vallée de l'Indus, dont la capitale est Karachi. Ce terme désigne une réalité ancienne en ces parages : le bandit. Il a retrouvé ces derniers mois toute son aptitude à terroriser : des bandes de *dacoits* mettent en coupe réglée villages et petites villes, rendant incertaines les grandes routes elles-mêmes Traditionnellement, les *dacoits* ont partie liée avec les propriétaires féodaux – les zamindars – à qui ils servent parfois de milice. Leur recrutement est aisé dans cette région à la démographie galopante, où les terres irriguées disponibles deviennent rares.

Tenu pour « *une terre de poètes, de musiciens et de soufis* », chanté comme « *un pays de paix, d'amitié et d'hospitalité* », la province méridionale du Pakistan est en proie au chaos. La guerre d'Afghanistan et les revenus de la drogue aidant, beaucoup d'hommes y sont désormais armés jusqu'aux dents. L'usage du lance-roquette est devenu banal, pour attaquer des trains ou en cas de rencontre avec les « rangers ». Parmi les opérations classiques figure l'arrêt forcé des autobus : on fait descendre les passagers et on emmène les hommes vers des lieux secrets. Qu'espèrent tirer les brigands de ces pauvres hères ? Nombre de ces bandes sont en fait, elles-mêmes composées de gagne-petit.

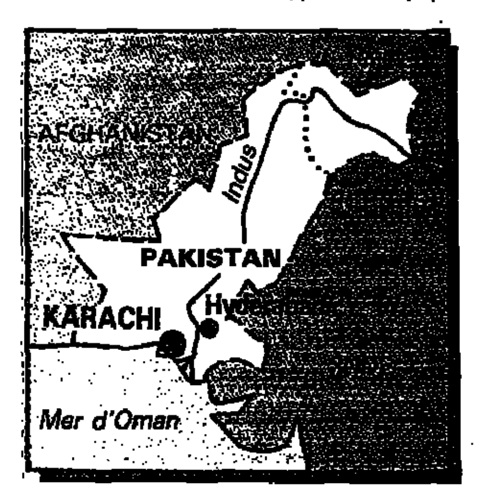
La police, souvent moins bien armée que les brigands, semble absente. Il n'est pas rare non plus qu'elle fasse irruption dans les villages après le départ d'une bande et mène une nouvelle *razzia*, invoquant la complicité des gens du cru avec les *dacoits*. Les morts rapportés par la presse approchent la douzaine par jour. Le viol est une pratique fréquente, de même que la torture pour extorquer des aveux sur les caches d'argent. Les routes sont désertes dès le crépuscule et chacun se terre chez soi. Les étrangers ont été priés d'éviter les campagnes.

Les observateurs peinent à comprendre un tel phénomène. Certains estiment même que le phénomène serait grossi, afin d'éloigner les indiscrets de certaines opérations policières : l'équation souvent faite par le ministre en chef du Sind, M. Jam Sadiq Ali, selon qui « *dacoit égale terrorisme et terrorisme égale PPP* » (le Parti du peuple de l'ancien premier ministre Benazir Bhutto), incite à la réflexion. On peut aussi se demander si le contrôle du PPP sur les régions rurales du Sind et les connexions de ses dirigeants avec les grandes familles féodales sont tels qu'une pareille explosion des *dacoits* puisse être téléguidée.

Ce n'est certes pas d'hier que la province est réputée ingouvernable. Un fait a contribué à cette instabilité, aussi ancienne que le Pakistan : l'évolution anarchique de Karachi. La capitale du Sind comptait 600 000 habitants en 1947 ; elle en aurait aujourd'hui douze millions. Et elle est devenue le bouillon de culture des ethnies présentes au « *Pays des purs* ».

Tout a commencé en 1947 lorsque, de la partie indienne du sous-continent, ont afflué vers le tout nouveau Pakistan et plus précisément vers Karachi, pôle de toutes les espérances, trois millions de musulmans venus principalement de Bombay. Il s'agissait, pour l'essentiel, de citadins de la classe moyenne avec, aussi, quelques riches familles. Caractéristique de ces « *mohajirs* » (immigrés) : presque tous avaient un niveau de formation supérieur aux Sindis – fort marqués par la société rurale féodale.

La majorité de ces nouveaux venus, en outre, parlent *l'ourdou*, langue que le fondateur du pays, Jinnah, lui-même *mohajir*, a déclaré langue nationale. Les « *immigrés* » ont donc, tout naturellement, « trusté » les positions dans la fonction publique. Leurs plus riches représentants ont fourni nombre de ces « *vingt-deux familles* » à la base du développement du pays.



Les Sindis d'origine, en majorité ruraux, ont vite détesté cette emprise. En 1971, Zulficar Ali Bhutto, grand propriétaire terrien de la région, a lancé, en arrivant au pouvoir, une politique d'autonomie où le Sind a trouvé son compte, mais pas les *mohajirs*. Sa chute, en 1977, parut aux Sindis de souche un mauvais coup. Le dictateur Zia, quant à lui, entreprit de stimuler les « *immigrés* » dans le bastion même de l'ennemi abattu afin de tenir en respect ses troupes orphelines.

Un étudiant en pharmacie, Altaf Hussein, a ainsi commencé, en 1979, d'organiser ses camarades *mohajirs* sur le campus de Karachi. En 1984, il créait le MQM, parti qui détonne au Pakistan : quoique se référant officiellement à l'islam, son objectif affiché est la défense corporatiste des « *immigrés* ». Le MQM est d'inspiration fascisante, avec ses réunions d'information sur les volontés du « *Qaid-e-Tehrik* », « *le chef* », et ses séances de perfectionnement au tir à la mitraillette.

Dans les années 80, Karachi est ainsi devenue une poudrière. L'étincelle survint un jour de 1985, quand un chauffeur pashtoun renversa une fillette *mohajir*. Les émeutes qui suivirent causèrent des dizaines de morts. Le retour à un régime parlementaire en 1988 a confirmé la représentativité du MQM à Karachi et Hyderabad. Comme le PPP avait les campagnes pour bastion, une entente « *entre Sindis* » fut tentée pour les élections de 1988, qui virent la victoire de Mme Bhutto.

Mais l'alliance n'a pas duré. Le chef du PPP ne pouvait guère, il est vrai, mécontenter ses partisans au profit des *mohajirs*. En février 1990, une sanglante bataille entre étudiants consommait la rupture. Le 26 mai suivant, les forces de sécurité tuaient quarante-cinq *mohajirs* à Hyderabad. Ce bain de sang a contribué à la destitution de Mme Bhutto. Le MQM, dès lors, s'est associé, contre le PPP, avec l'Alliance démocratique islamique (IJI) de M. Nawaz Sharif, devenu premier ministre.

On en est là. Le MQM « tient » la capitale méridionale et Hyderabad, avec ses troupes payées sur des fonds extorqués à des industriels, commerçants ou artisans. Et l'IJI s'applique à déraciner le PPP des campagnes. Revers, pourtant, de cette situation : le patriotisme sindi, longtemps investi sur la famille Bhutto, resurgit d'autres façons.

JEAN-PIERRE CLERC

□ **TIBET : précautions chinoises avant le Nouvel An.** – Aux approches du Nouvel An tibétain (5 mars), les autorités de Pékin ont interdit, du 25 février au 15 mars, la présence dans la « région autonome » d'étrangers voyageant de façon individuelle. Pékin avait déjà accusé certains étrangers, journalistes notamment, d'avoir joué un grand rôle dans le déclenchement des graves incidents anti-chinois du 5 mars 1989, qui avaient fait officiellement 16 morts (60 selon des sources tibétaines) et 100 blessés.

□ **SRI-LANKA : les « Tigres » tamouls tendent une embuscade à l'armée.** – Plusieurs dizaines de « Tigres » du Front de libération de l'Eelam tamoul (LTTE) ont tendu une embuscade à une patrouille de l'armée sri-lankaise le vendredi 21 février près de Trincomalee, dans le nord-est de l'île. Selon un porte-parole officiel, 19 soldats ont été tués, ainsi qu'un nombre important de rebelles séparatistes.



PROCHE-ORIENT

Après le retrait des blindés israéliens du Liban sud

Les attaques du Hezbollah contre la Galilée ont fait une victime civile

Près d'une semaine après l'opération menée dimanche 16 février par l'armée israélienne au sud du Liban pour tuer le chef des intégristes du Hezbollah, et quelques heures après le retrait des soldats de Tsahal dans leur « zone de sécurité » aux confins sud du pays, les tirs de roquettes des combattants pro-iraniens ont repris, vendredi matin 21 février, sur le nord-ouest de la Galilée, provoquant la mort d'une petite fille de cinq ans.

JÉRUSALEM

de notre correspondant

Première victime civile israélienne d'un bombardement de roquettes Katioucha depuis plus de dix ans, la petite fille a été tuée dans le jardin de sa maison à Granot Hagalil, une petite localité de développement agricole. Le père de l'enfant et deux autres membres de la famille ont été légèrement blessés par l'explosion du même projectile. Les forces armées, basées dans leur « zone de sécurité », une bande de territoire libanais de 5 à 15 kilomètres de large qui court tout le long de la frontière avec Israël, ont immédiatement riposté par de nouveaux tirs d'artillerie sur les localités qu'elles avaient été chargées de « nettoyer » quelques heures plus tôt.

Officiellement, il n'était pas question, samedi matin, d'aller plus loin dans la voie des représailles et de renvoyer les soldats au nord de la « zone » qu'ils occupent depuis dix ans. *« Les forces armées israéliennes*, a cependant déclaré le directeur du bureau du premier ministre, M. Yossi Ahimeir, *continueront leurs efforts pour mettre un terme aux activités de terreur et à la capacité des terroristes de tirer des roquettes sur Israël. »*

Des raids punitifs de l'aviation sur les camps et les bases palestiniennes du sud-Liban – réaction presque traditionnelle de l'armée israélienne après chaque attaque – n'étaient pas à exclure. « *Si les terroristes n'ont pas compris le message de notre récente opération*, ajoutait vendredi soir un officier de l'état-major, *si le Hezbollah ne met pas un terme à ses actions, nous les attaquerons, encore et encore.* »

Une femme poignardée

Dans le centre du pays, à Kfar-Saba, un jeune Palestinien d'une vingtaine d'années s'en est pris à coups de couteau à quatre passants juifs, récemment immigrés de l'ex-URSS. Une femme, poignardée dans le cou, est morte à l'hôpital, tandis que ses trois compagnons étaient légèrement blessés. L'assaillant, originaire de Qalqilya, dans les territoires occupés de Cisjordanie, a été abattu à coups de pistolet par un passant alors qu'il tentait de s'échapper, et il serait dans état grave.

Peu après l'incident, des tracts, signés du Jihad islamique en Palestine, un groupuscule d'activistes intégristes, interdit par les autorités d'occupation et lié au Hezbollah libanais, revendiquaient l'attaque. « *Cette héroïque opération*, disait le tract, *est notre réponse initiale à l'assassinat du moudjahid Abbas Moussaoui.* »

Nul ne peut dire avec certitude si cette revendication est ou non crédible, mais une chose est sûre : le coup de poignard fatal de vendredi porte à 79 le nombre de civils israéliens tués par des Palestiniens depuis le déclenchement, en décembre 1987, de l'Intifada. Dans le même temps, près de 1 300 Palestiniens ont été tués, dont 438 ont été assassinés pour cause de collaboration présumée avec les autorités israéliennes, et 855, au moins, sont tombés sous les balles de l'armée ou des colons juifs dans les territoires occupés.

PATRICE CLAUDE

Le « Tribunal international de l'eau » condamne l'Etat hébreu

Le « Tribunal international de l'eau », dont les travaux se sont terminés vendredi 21 février à Amsterdam, a demandé jeudi à Israël de raccorder au réseau national de distribution d'eau potable les villages arabes *« non reconnus »* auxquels l'Etat hébreu refuse cet approvisionnement. L'affaire avait été portée mardi devant ce « Tribunal », organisme indépendant sans statut légal mais dont l'autorité morale est croissante, par deux comités sanitaires arabes.

Ces organisations avaient accusé l'Etat hébreu de priver d'eau potable 70 villages dans le centre et le nord du pays (principalement en Galilée) pour pousser leurs habitants à partir et installer à leur place de nouveaux colons juifs.

Dans son « jugement », le « Tribunal » estime qu'il n'existe aucune raison valable pour maintenir une telle situation, justifiée par les autorités israéliennes devant le tribunal en invoquant *« l'intérêt public »* et en s'appuyant sur une loi de planification et d'aménagement du territoire datant de 1965. Estimant que cette loi *« a provoqué un processus de déplacement de populations et de ruptures de leurs cultures »*, et a également eu un *« effet négatif »* sur la santé des populations locales, le « Tribunal » se dit *« incapable d'approuver une politique gouvernementale qui utilise la privation d'eau »* pour imposer une politique d'aménagement du territoire. – *(AFP.)*

Les autorités libanaises cherchent à calmer le jeu

Passés les cris de « victoire » des combattants intégristes du Hezbollah pro-iranien et les tirs de joie qui ont succédé au repli de l'armée israélienne derrière les limites de la « zone de sécurité » qu'elle occupe, les autorités cherchent à calmer le jeu pour éviter à tout prix un nouvel embrasement du sud qui ferait éclater la fragile paix libanaise.

BEYROUTH

de notre envoyée spéciale

Dans ce contexte, le tir, quelques heures après le retrait israélien, d'une salve de roquette katioucha, qui a fait un mort et trois blessés en Israël, a ravivé l'inquiétude. S'agit-il du dernier défi de combattants excités par leur « *victoire* » – selon une source indépendante, cette salve aurait été tirée du village de Yater au centre de l'incursion israélienne de jeudi – ou de la volonté délibérée d'une partie hostile à tout apaisement ?

Il est trop tôt pour conclure, même s'il semble qu'à l'échelon officiel Damas, Téhéran et Beyrouth soient d'accord pour contrôler fermement la situation. Le président libanais Elias Hraoui s'est entretenu de la situation par téléphone avec le président syrien Hafez El Assad, qui a reçu, pour sa part, un appel du président iranien, Ali Akbar Hachemi Rafsandjani.

Dès vendredi, des mesures ont été prises pour tenter d'enrayer un plus large deploiement des miliciens dans la zone des combats de jeudi. L'armée libanaise a pris position autour des camps palestiniens du sud pour empêcher les combattants de rejoindre les miliciens du Hezbollah en majorité toujours déployés, et de son côté l'armée syrienne, dans la plaine orientale de la Bekaa, qu'elle contrôle, s'oppose au passage des voitures de miliciens intégristes qui veulent rejoindre le sud.

« Venger Abbas Moussaoui »

Une réunion regroupant des officiers libanais, syriens et des responsables militaires du Hezbollah et du mouvement chiite Amal s'est tenue d'autre part à Saïda, chef-lieu du Liban du Sud. Le guide spirituel du Hezbollah, cheikh Mohamed Hussein Fadlallah a, pour sa part, dans son prêche du vendredi, annoncé implicitement l'arrêt des tirs de katioucha, soulignant que ceux-ci n'avaient lieu *« qu'en riposte aux raids israéliens »* (qui avaient tué, dimanche, le chef du Hezbollah Abbas Moussaoui).

Depuis le retour des combattants intégristes du Liban du Sud, il y a un an environ, dans la foulée de l'armée libanaise, et la dissolution de la milice prosyrienne Amal, aucun tir de katioucha n'avait eu lieu et ce n'est qu'au lendemain de l'assassinat par Israël de son chef que le Hezbollah avait repris cette méthode.

Dès lundi dernier, des interventions avaient eu lieu auprès des autorités syriennes et sans doute iraniennes pour faire cesser cette vague, ce qui fut décidé mercredi, le temps pour les militants intégristes de « *venger et pleurer Abbas Moussaoui* ». L'incursion israélienne de jeudi, comme l'a affirmé M. Nabih Berri, chef d'Amal et ministre d'Etat libanais, a remis en cause cet accord que le gouvernement voudrait voir de nouveau appliquer.

Eviter des représailles

« *Maintenant que les Israéliens se sont retirés et que nous avons vaincu, il faut respecter l'accord qui interdit les bombardements des zones occupées pour éviter des représailles contre les civils* », a poursuivi M. Berri, avant d'ajouter : « *Il faut revenir aux méthodes utilisées, qui font mal à Israël sans que la population des villages dans le sud n'ait à en payer le prix.* »

Réuni vendredi soir sous la présidence du chef de l'Etat, M. Elias Hraoui, le Conseil supérieur de défense libanais a critiqué le tir de katioucha sur le nord d'Israël. Tout en légitimant la résistance, le Conseil, dans un communiqué lu par le premier ministre M. Omar Karamé, a souligné : « *La résistance est celle qui opère au sein même des territoires occupés. Les tirs de roquettes, quel qu'en soit le point de départ, ne sont en aucune façon considérés comme un acte de résistance et nous les rejetons.* »

Plus important pour l'avenir, le Conseil a toutefois insisté sur le fait que « *l'armée libanaise ne pouvait empêcher les tirs de katiouchas puisque leur zone de départ ne se trouvait pas sous son contrôle.* » Jusqu'à maintenant, en effet, les tirs sont partis des zones sous la responsabilité de la FINUL (Force intérimaire des Nations unies pour le Liban).

Le déploiement de l'armée libanaise aux côtés de la FINUL, pourtant prévu par la résolution 425 du Conseil de sécurité de l'ONU, avait été remis en cause à la fin de l'an dernier sous l'argument avancé par l'ONU que deux armées sous commandements différents ne pouvaient opérer sur le même territoire. Le gouvernement libanais souhaitait déployer l'armée et cette demande sera sans doute au centre des discussions que va avoir à Beyrouth l'envoyé spécial du secrétaire général de l'ONU.

Plus politique que militaire, le déploiement de l'armée libanaise ne pourra toutefois se faire qu'après accord des acteurs régionaux, et à condition que celle-ci reçoive une aide significative qui ne la laisse pas totalement impuissante, ne serait-ce que face aux miliciens.

Vu de Beyrouth, il ne fait pas de doute que, dans les circonstances actuelles, nul ne souhaite un affrontement trop sévère avec Israël, mais la crainte demeure que l'Etat hébreu, en pleine campagne électorale, ne se livre à quelque surenchère. Comme l'affirme un haut responsable militaire, « *la période qui va courir de la fin de cette série de négociations de Washington jusqu'aux élections israéliennes de juin sera celle de tous les dangers.* »

FRANÇOISE CHIPAUX

Une rencontre à Taormina (Sicile) entre ambassadeurs français et italiens

L'Europe veut jouer un rôle plus politique dans le processus de paix

Tenue à l'écart des laborieuses négociations bilatérales israélo-arabes – qui devaient reprendre lundi 24 février à Washington, – l'Europe réclame voix au chapitre, avec une assurance accrue, dans le processus de paix au Proche-Orient. Tel est le principal enseignement du séminaire qui s'est réuni jeudi 20 et vendredi 21 février à Taormina (Sicile) sous la présidence de MM. Roland Dumas et Gianni De Michelis, ministres français et italien des affaires étrangères, et auquel participaient les ambassadeurs des deux pays en poste dans cinq Etats du Proche-Orient (Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Syrie) et leurs deux consuls généraux à Jérusalem.

TAORMINA

de notre envoyé spécial

Une première rencontre de ce type, permettant de confronter les expériences et les jugements des diplomates de terrain, avait réuni à Weimar en mai 1991 les ambassadeurs français et allemands dans les pays d'Europe centrale et orientale. Au printemps, Français et Espagnols devraient en consacrer une autre aux problèmes du Maghreb. Ainsi se poursuit à petits pas la recherche d'une politique étrangère commune aux Douze.

Au Proche-Orient, cette quête semble moins hasardeuse qu'ailleurs. Dans une déclaration adoptée à Lisbonne le 17 février, les Douze s'étaient dit *« déterminés à jouer un rôle important »* dans le processus de paix, en particulier dans les négociations multilatérales, ouvertes fin janvier à Moscou. A Taormina, la France et l'Italie sont allées plus loin.

Dans leur communiqué conjoint, elles *« entendent que l'Europe joue (...) un rôle renouvelé et dynamique qui tienne compte de sa dimension politique, telle qu'elle a été consacrée à Maastricht, et de sa volonté de contribuer à la stabilité et à la sécurité de la région »*.

L'Europe constate que les pays du Proche-Orient et les coparrains américains et russes du processus de paix attendent surtout qu'elle se montre financièrement généreuse envers une région importante pour elle à maints égards. Ainsi l'a-t-on laisser coprésider trois des cinq groupes de travail créés à Moscou (développement économique, eau, environnement).

Des bailleurs de fonds

Mais Paris et Rome ne veulent pas se contenter, dans cette affaire, d'être des bailleurs de fonds, des pourvoyeurs de crédits ou d'expertise. Ils souhaitent que les Douze assument un rôle plus politique. *« La proximité de l'Europe avec le Proche-Orient et les compétences de ses Etats membres en matière de sécurité et de désarmement*, souligne le communiqué franco-italien, *lui donnent vocation à participer sans restriction aux négociations dans ce domaine »*.

Comme l'observait M. Dumas dans les coulisses de ce séminaire, quelque 3 000 kilomètres séparent l'Europe des Douze du Proche-Orient, soit *« la distance moyenne d'un missile moyen »*. C'est au nom de cette réalité géographique que la Communauté demande aussi à coprésider, dans le cadre des discussions multilatérales, le groupe de travail consacré à la sécurité et au désarmement.

Dans sa réhabilitation de l'Europe, le chef de la diplomatie française avance un autre argument. La mort de l'URSS, fait-il valoir, a rompu l'équilibre qui présidait au coparrainage du processus de paix. Le déséquilibre ainsi créé au bénéfice des Etats-Unis *« gène la bonne marche »* des négociations et, à terme, les compromet. Aux yeux de M. Dumas, une solution s'impose : *« L'Europe doit prendre le relais »* (sous-entendu, pour faire contrepoids à l'hégémonie de Washington dans cette entreprise).

La méfiance d'Israël

Ce rôle accru de l'Europe, affirment Français et Italiens, est dans l'*« intérêt bien compris de toutes les parties »* (en particulier d'Israël). Les Douze ne seraient-ils pas les mieux placés pour amener, si nécessaire, leurs partenaires arabes à plus de souplesse envers l'Etat juif ? Pourtant une chose est sûre : l'Europe aura beaucoup de mal à désarmer la méfiance d'Israël, qui la tient globalement pour hostile à sa cause.

La France et l'Italie ont réaffirmé deux autres souhaits déjà exprimés à Lisbonne. Elles demandent que les Nations unies *« se voient reconnaître »*, dans cette négociation, *« un statut conforme à leurs responsabilités dans le monde »*. A Moscou, le strapontin réservé aux Nations unies était resté vide, le nouveau secrétaire général, M. Boutros-Ghali, ayant refusé que l'organisation ne soit représentée – comme à Madrid – que par un observateur muet. Israël continue de s'opposer à une association de l'ONU au processus.

Paris et Rome jugent en outre *« indispensable »* la participation aux négociations multilatérales des *« parties directement intéressées »*, autrement dit des Palestiniens. Ceux-ci avaient préféré boudEr la conférence de Moscou, faute de pouvoir inclure dans leur délégation des représentants de Jérusalem-Est et de la diaspora. Depuis, Washington a proposé un compromis qui permettrait à des Palestiniens de la diaspora de participer à certains groupes de travail.

Satisfaits de leur rendez-vous de Taormina, au cours duquel a en outre été créé un « groupe de travail » sur Jérusalem, MM. Dumas et De Michelis ont promis de renouveler l'exercice, l'an prochain, quelque part en France.

JEAN-PIERRE LANGELLIER

A TRAVERS LE MONDE

AUSTRALIE

M. Bob Hawke abandonne la vie politique

M. Bob Hawke, premier ministre australien de 1983 à décembre 1991, a annoncé le jeudi 20 février qu'il abandonnait la vie politique. Chef du gouvernement travailliste pendant quatre législatures, M. Hawke, soixante-deux ans, avait été contraint, à la fin de l'année dernière, de céder la place à son rival au sein de son parti, M. Paul Keating. En abandonnant son mandat de député, M. Hawke met le gouvernement travailliste dans une situation embarrassante. Il le contraint à organiser dans les trois mois une élection partielle dans sa circonscription de Wills, à Melbourne, à un moment où le Labour est en forte perte de vitesse. M. Hawke a l'intention d'écrire ses Mémoires, de faire de la télévision (le milliardaire australien Kerry Packer, dont il est l'ami, lui a proposé de réaliser des entrevues avec des célébrités).

COTE-D'IVOIRE

Le chef de l'opposition a été transféré à la maison d'arrêt d'Abdijan

Le dirigeant du Front populaire ivoirien (FPI), M. Laurent Gbagbo, interpellé mardi 18 février, a été inculpé, vendredi, et transféré à la maison d'arrêt d'Abidjan, a-t-on appris de source bien informée au Palais de justice. On ne connaît pas les termes officiels de son inculpation. De même source, on indique que le procès d'un des leaders étudiants, M. Martial Ahipeaud, aurait lieu, lundi, à Abidjan.

Le premier ministre, M. Alassane Ouattara, a déclaré, vendredi soir, que les mesures répressives prises par son gouvernement visaient à *« calmer les esprits »*. Evoquant le cas de M. Gbagbo, M. Ouattara a estimé que *« si, d'ici une semaine, la justice décide de le relâcher »*, ce sera *« très bien »*. *« Nous n'avons pas à promouvoir Gbagbo, ni à le punir »*, a précisé le premier ministre. – *(AFP, Reuter)*

TCHAD

Treize morts lors de l'attaque d'un commissariat

Treize personnes ont été tuées, vendredi 21 février, à N'Djamena, lors de l'attaque d'un commissariat de police par un groupe d'hommes armés, vêtus d'uniformes militaires, a annoncé la radio nationale, vendredi après-midi. Selon la radio, six civils, un gendarme et six des assaillants figurent parmi les victimes. Dans la soirée, le secrétaire d'Etat à la défense, M. Mustapha Alifei, a indiqué qu'une vingtaine d'arrestations avaient été opérées à la suite de cette attaque. Selon lui, les auteurs de ce *« coup de force »* sont des *« militaires réguliers »* de l'armée tchadienne, dont l'action avait été *« préméditée de longue date »*. Le gouvernement *« contrôle la situation »*, a-t-il précisé. – *(AFP.)*



POLITIQUE

La préparation des élections régionales

M. Tapie a bouclé sa liste dans les Bouches-du-Rhône

MARSEILLE

de notre correspondant régional

A trois jours de la date limite du dépôt des candidatures pour les élections régionales, M. Bernard Tapie, chef de file de la majorité présidentielle en Provence-Alpes-Côte d'Azur, a achevé, vendredi 21 février, la constitution de la liste Energie-Sud qu'il conduira dans les Bouches-du-Rhône. Aux quinze premières places figurent, dans l'ordre, derrière le député non inscrit des Bouches-du-Rhône, MM. Maurice Genoyer, un industriel marseillais, François Bernardini, premier secrétaire du PS des Bouches-du-Rhône, conseiller régional sortant, conseiller général et premier adjoint au maire d'Istres, Lucien Weygand, conseiller régional sortant, président du conseil général, Francis Allouch, adjoint (PS) au maire de Marseille, Jean-Noël Guérini, conseiller général (PS) et conseiller municipal de Marseille, Charles-Emile Loo, conseiller régional sortant (PS) et maire du cinquième secteur de Marseille, François Moschati, secrétaire du syndicat FO des agents municipaux de Marseille, Mme Sylvie Andrieu (PS), ainsi que MM. Alexandre Bizaillon (PS), Serge Andréoni, maire (PS) de Berre-l'Etang, Vincent Burroni, adjoint (PS) au maire de Châteauneuf-les-Martigues, Alexandre Medvedowsky, adjoint (PS) au maire d'Aix-en-Provence, Lucien Martelet (PS) et M. André Gauthier, professeur de médecine.

Le courant fabiusien, majoritaire dans le département, a sept représentants ou sympathisants, le courant jospiniste, deux et le courant rocardien un seul. Les dernières discussions ont été marquées par le retrait de M. Frédéric Rosmini, député européen (PS). Selon une décision prise, à l'unanimité, par le bureau exécutif national du PS, ce proche de M. Pierre Mauroy aurait dû occuper la douzième place alors qu'il a été, finalement, rétrogradé à la quatorzième. « *J'avais accepté un compromis*, nous a-t-il déclaré, *que le premier secrétaire, Laurent Fabius s'était engagé à faire respecter. Comme on a passé outre, j'ai estimé plus digne de quitter la liste.* »

G. P.

PERSONNALITÉS EN CAMPAGNE

Haroun Tazieff, explorateur de la Nouvelle Gauche

L'ancien secrétaire d'Etat à la prévention des risques majeurs dans le gouvernement Fabius travaille désormais avec Alain Carignon, avant de le faire sans doute, demain, avec Charles Millon

Faut-il vraiment le présenter? Avec l'abbé Pierre et le commandant Cousteau, c'est l'un des trois « papys » préférés des Français. Son nom seul, venu de l'ancienne Russie des tsars, suffit à annoncer l'aventure. Bref, c'est un monsieur qui fait de l'audience, comme on dit dans les milieux de l'audiovisuel.

M. François Mitterrand l'avait compris le premier lorsque, à l'occasion de l'une des grandes manifestations de la gauche d'avant 1981, sur le traditionnel parcours parisien Nation-Bastille-République, il avait sollicité le célèbre vulcanologue pour être son conseiller dans le domaine des énergies. Haroun Tazieff avait accepté, par souci de l'alternance. Quelques mois auparavant, dans son village d'adoption, à Mirmande, dans la Drôme, il avait consenti pareillement à figurer sur une liste pour mieux lutter contre des « *gougnafiers du béton* ». C'était en 1977. « *Deux mois plus tard, de retour d'une mission dans l'Antarctique, on m'a demandé d'être maire*, explique-t-il. *J'ai accepté mais à une condition, celle de n'avoir pas à serrer les mains, faire des discours ou célébrer des mariages.* »

Un homme de libre parole

Aujourd'hui, c'est à quelques élus, orphelins du Parti socialiste ou du Parti communiste, qu'il prête sa popularité, au sein d'un groupe hétéroclite, la Nouvelle Gauche, rallié à la majorité départementale conduite dans l'Isère par M. Alain Carignon, qui souhaite prolonger son expérience à l'échelon de la région Rhône-Alpes. « *Je n'ai pas la moindre ambition politique*, dit-il. *Je ne suis pas un gestionnaire. Non seulement je suis nul en administration, mais j'y suis allergique. Simplement, j'ai un certain sens de mes obligations en tant que citoyen. Je suis effrayé par la dégringolade du sens civique.* »

« *En 1981, Giscard, j'en avais jusque-là*, ajoute-t-il en se passant la main à hauteur des sourcils. *Il fallait l'alternance. Il la faut encore aujourd'hui. Sans alternance, la démocratie est condamnée par la corruption, c'est inévitable. Si la gauche reste encore au pouvoir, vous verrez qu'on aura, nous aussi, un jour, quelques cadavres sur les bras.* »

Coups de cœur et coups de gueule : à soixante-dix-huit ans, Haroun Tazieff paraît être, plus que jamais, un homme de libre parole, un type, en somme, pas très sûr pour les milieux politiques, imprévisible imprécateur. En 1981, il a donc signé pour M. Mitterrand – « *car il est fort, le mec* ». En 1982, il a déjà « *perdu toute estime pour le Parti socialiste* ». Les cabinets ministériels lui sont apparus « *odieux* », et lorsqu'il quitte le gouvernement, en 1986, après avoir été, auprès de M. Fabius, secrétaire d'Etat chargé de la prévention des risques majeurs, il est heureux d'abandonner, enfin, le rôle du « *ministre-gadget* » qui ne peut « *rien faire d'autre que faire semblant* ».

Quand M. Alain Carignon, le nouveau préposé à l'environnement dans le gouvernement de cohabitation, lui propose de poursuivre sa tâche, il refuse tout d'abord. « *Je ne le connaissais pas*, dit-il. *Je savais surtout qu'il avait fait tomber Hubert Dubedout à la mairie de Grenoble, en 1983.* » Mais séduit par cette initiative, rare en politique, qui consiste pour un ministre à faire appel aux compétences de son prédécesseur, Haroun Tazieff propose d'animer une opération-pilote dans l'Isère pour la prévention des risques majeurs. A la fois médiatique et concrète, l'opération conforte l'image d'ouverture du maire de Grenoble et débouche en même temps sur une campagne d'information et de sensibilisation de la population, sur des recommandations en matière de transports de produits toxiques et sur la mise en place d'un système de détection des séismes et des glissements de terrain.

La relation entre M. Carignon et Haroun Tazieff ne s'arrêtera pas là. En 1988, le premier demande au second de l'aider à conserver la majorité du conseil général en proposant au maire de Mirmande de se présenter dans un canton de Grenoble contre le candidat de la gauche, le docteur Pierre Fugain, le père du chanteur. Le spécialiste de l'Etna et du Niragongo fait ainsi son entrée au conseil général de l'Isère, dans un groupe autonome, la Nouvelle Gauche, constitué peu auparavant par un ancien élu du PC, M. Alain Arvin-Bérod, et un ancien apparenté socialiste, M. Maurice Puissat.

« *Depuis*, indique-t-il, *nous sommes sept, aussi forts que le groupe communiste, mais sans aucun appareillage : chacun vote selon sa conscience. Nous avons été rejoints par des gars écœurés par Louis Mermaz.* » Cofondateur en 1990, avec M. Brice Lalonde, de Génération Écologie, mouvement avec lequel il a pris quelques distances, Haroun Tazieff n'est pas moins sévère à l'égard des Verts de M. Antoine Waechter. « *J'adore la nature, mais pas au point de l'idolâtrer comme le faisaient les nazis*, affirme-t-il. *Un parti écologiste fait du corporatisme, et le corporatisme, c'est le pied à l'étrier du parafascisme.* » Sur M. Alain Carignon, en revanche, dont il est devenu, après les élections municipales de 1989, conseiller délégué chargé de la sécurité collective, Haroun Tazieff ne tarit pas d'éloges : « *Il ne m'a jamais menti, ce qui est déjà une qualité énorme pour un politicien professionnel.* »

Une déception colossale

De sympathie en sympathie, il pourrait bien aller jusqu'à voter pour M. Charles Millon, lors du prochain renouvellement de l'exécutif du conseil régional Rhône-Alpes : « *Je ne vais pas voter pour le Front national, ni pour le Parti communiste, ni pour un mermazien quelconque. Alors, que reste-t-il?* »

Lui rappelle-t-on que, passé les élections, on ne le voit plus guère, ni au conseil général de l'Isère ni au conseil municipal de Grenoble? Il confirme : « *Je me retirerai le plus tôt possible.* » Dans le Rhône, la Loire, la Drôme, des dissidents de toute espèce ont voulu faire allégeance, ces derniers mois, en venant toquer à la porte de la Nouvelle Gauche iséroise. « *C'est comme cela que je me retrouve à la tête d'un microparti en voie de formation* », dit-il. Haroun Tazieff n'est pas hostile à ces démarches, mais il demeure méfiant. Cet homme-là a perdu la foi pendant la Résistance quand, chargé de récupérer les évadés soviétiques des camps de travaux forcés, il a compris que les informations de la presse occidentale sur la vie en URSS étaient beaucoup plus proches de la réalité qu'il ne l'avait d'abord cru. « *J'avais tété le communisme avec le lait maternel. Ce fut une déception colossale.* » Depuis ce temps, Haroun Tazieff ne croit plus qu'aux hommes qu'il connaît.

JEAN-LOUIS SAUX

Les déboires judiciaires du député UDF-PR des Pyrénées-Orientales

M. Farran est inculpé de complicité de vols, recel et faux en écritures

PERPIGNAN

de notre correspondant

M. Jacques Farran, député UDF-PR des Pyrénées-Orientales, a été inculpé, vendredi 21 février, de « *complicité de vols pour instigation, recel de vols par faux en écritures* » dans le cadre d'une enquête sur la disparition, depuis plusieurs années, d'une partie des recettes du parking de l'aéroport de Perpignan.

La chambre de commerce et d'industrie, présidée par M. Farran de 1970 à décembre 1991, avait fait l'objet de vérifications par l'inspection générale des finances, qui avait conclu, en septembre 1991, à l'existence de graves irrégularités dans la gestion de l'aéroport de Perpignan-Rivesaltes, dont la chambre consulaire gère la concession. Quatre inculpations avaient été prononcées, en décembre, contre MM. Augustin Guitard, ancien trésorier de la chambre, Jean Carrasco, ancien directeur de l'aéroport, Jean-Edmond Mitjaville, gendre de M. Farran et directeur de l'aéroport, poursuivi pour vols, complicité, recel et usage de faux, et M. Jacques Salvat, secrétaire général des services de la chambre de commerce, poursuivi pour complicité et recel de vols. MM. Mitjaville et Salvat avaient fait l'objet d'une incarcération provisoire.

La qualification des faits reprochés à M. Farran n'a pas justifié la levée de l'immunité parlementaire du député des Pyrénées-Orientales, selon les conclusions de la commission *ad hoc* de l'Assemblée nationale qui a eu à se prononcer, en janvier, sur une requête déposée par le doyen des juges d'instruction, appuyée par le procureur général de Montpellier (*le Monde* daté 12-13 janvier). Désigné comme unique instigateur et seul bénéficiaire des sommes occultées de la comptabilité de la chambre de commerce (l'IGF a conclu à des détournements de 110 000 F à 140 000 F par an entre 1986 et 1990), M. Farran encourt devant le tribunal correctionnel une peine maximum de cinq ans d'emprisonnement. Il doit être entendu à nouveau par le juge d'instruction avant le 2 avril prochain, date de rentrée de la session parlementaire.

Accompagné de son avocat, Me Gérard Deplanque, M. Farran a déclaré, vendredi, après l'audition : « *Je vous le répète, moi je ne suis pas ministre. Je ne fais pas supporter à mes collaborateurs mes bêtises. J'étais président de la CCI pour le bon et le moins bon. Enfin, maintenant j'ai accès au dossier.* »

M. Farran est déjà inculpé, depuis le mois d'octobre, d'« ingérence » et « abus de confiance » dans le cadre d'une autre information judiciaire sur d'autres activités de la chambre de commerce.

JEAN-CLAUDE MARRE

« Roi Soleil » ou « parrain » ?

Au moment même où il arrivait chez le doyen des juges d'instruction de Perpignan pour s'entendre notifier sa deuxième inculpation, vendredi après-midi 21 février, M. Jacques Farran poursuivait en diffamation, devant la dix-septième chambre du tribunal correctionnel de Paris, par l'intermédiaire de Me Jean-Marc Varaut, *l'Evénement du jeudi*, qui l'avait traité de « *parrain* » dans une enquête parue en septembre.

L'auteur de cet article, M. Jacques Molénat, correspondant de l'hebdomadaire en Languedoc-Roussillon, expliqua qu'il avait voulu, à la suite des enquêtes ouvertes par l'administration et la police sur les activités du député UDF-PR qui présidait alors la chambre de commerce et d'industrie des Pyrénées-Orientales, « *éclairer un système de pouvoir qui repose sur un seul homme cumulant l'influence de l'argent, de la politique, de la presse et qui s'apparente donc, en quelque sorte, au système de la Mafia* ».

Le successeur de M. Farran à la présidence de la chambre consulaire catalane, M. Guy Fourcade, vint témoigner en faveur du journaliste pour affirmer que le sombre tableau brossé par celui-ci ne faisait « *que refléter la réalité de ce qui se passe* » en Roussillon : « *Je crois que le président Farran confondait toutes ses casquettes*, expliqua cet entrepreneur en maçonnerie, *il se comportait comme le Roi Soleil...* » M. Fourcade précisa au tribunal qu'il avait pu, personnellement, mesurer l'emprise de son prédécesseur sur la vie départementale quand il avait commencé, il y a deux ans, à envisager de s'opposer à lui aux élections consulaires et qu'il avait constaté alors que certains des amis contactés pour former une liste subissaient de la part de M. Farran « *des pressions* » assorties de menaces de représailles professionnelles : « *Ils refusaient de s'engager en me disant, après avoir été convoqués chez M. Farran : "Si je continue, j'aurai des problèmes dans mon affaire."* » Il souligna aussi que les conclusions des investigations menées par l'inspection générale des finances sur les comptes de la chambre de commerce à l'époque de M. Farran lui avaient révélé, lors de son installation, en décembre, « *un état lamentable* » : « *Le montant des dégâts, depuis 1986, s'élève à 1 milliard de centimes. Nous allons être obligés de vendre une partie de notre patrimoine...* »

Il indiqua, au passage, que M. Farran, après avoir été battu aux élections consulaires du 18 novembre, avait « *emporté tous les dossiers relatifs au château de Corbère* », une opération dans laquelle la trésorerie générale des Pyrénées-Orientales avait relevé, à l'encontre du député, avant sa première inculpation, « *une confusion entre les intérêts privés et les intérêts publics* » (*le Monde* daté 6-7 octobre 1991).

Négociant en vins à Perpignan, colistier de M. Fourcade, M. Jean-Paul Henriques, nouveau vice-président de la chambre de commerce, estima que *l'Evénement du jeudi*, dans son enquête, était « *resté en dessous de la vérité* », car « *il était impossible de faire quoi que ce soit, à Perpignan, dans les milieux professionnels, sans passer par M. Farran. Le système Farran était clair*, dit-il, *ou l'on s'arrangeait avec lui, ou on se laissait acheter ou on était menacé d'être "cassé"*... »

Le propre suppléant de M. Farran à l'Assemblée nationale, M. Michel Berdaguer, conseiller général, conseiller municipal de Perpignan, militant républicain indépendant de la première heure, aujourd'hui animateur local du CNI, vint enfoncer le clou en racontant comment M. Farran, après avoir « *pris à la hussarde la présidence de la fédération du Parti républicain* », avait affecté une partie du personnel et du matériel de la chambre de commerce des Pyrénées-Orientales au service militant de cette formation : « *La secrétaire permanente du PR était payée par la chambre de commerce, les tracts et toutes les affiches étaient fabriqués et payés par la chambre de commerce, le nombre des militants du PR avait été doublé parce que M. Farran recommandait fortement au personnel de la chambre d'adhérer au PR et c'est ainsi que presque tous les bagagistes de l'aéroport étaient devenus les colleurs d'affiches du parti.* »

« Une sorte de pudeur »

Il n'y eut que le doyen de l'assemblée consulaire, M. Roger Padrixe, associé à M. Farran dans l'opération du château de Corbère, pour témoigner en faveur du député et plaider sa bonne foi. Il estima, au demeurant, qu'il conviendrait de « *démystifier cette affaire de château* » en disant que la restauration de cette forteresse moyenâgeuse (opérée avec lesfonds provenant des cotisations patronales destinées en principe au logement social) avait fourni au département un instrument de promotion et en précisant que la jouissance privée des lieux octroyée à certains des associés demeurait limitée « *à quatre jours par an* ». Il admit l'existence de « *faiblesses* » à propos de la gestion du parc de stationnement de l'aéroport de Perpignan, mais évoqua « *une sorte de pudeur* ». « *Dans notre for intérieur*, confia-t-il, *on n'osait pas tellement poser clairement les problèmes, c'est vrai. Mais nous étions persuadés qu'il n'y avait pas d'enrichissement personnel de notre président.* »

Après avoir indiqué que l'absence de M. Farran devant le tribunal s'expliquait moins par sa convocation au palais de justice de Perpignan que par son état de santé, « *qui inspire à ses proches une immense inquiétude* », Me Varaut abonda en ce sens : « *Y a-t-il eu ingérence? Oui, peut-être, mais ingérence totalement désintéressée. Jacques Farran s'est cru peut-être tout-puissant, mais jamais pour lui-même, jamais par intérêt!* » Il évoqua « *le surprenant micro-climat psychopathologique de Perpignan* », parla de « *lynchage médiatique* » et ramena l'« affaire » à « *des jalousies suspicieuses* » visant « *un homme devenu trop important* ».

« *Le Roi Soleil était-il devenu un parrain?* » Se posant la question, le procureur, Mme Edith Dubreuil, fit observer que, chez un homme public, le fait d'être « puissant » n'implique pas forcément « la malhonnêteté ». Elle considéra que la diffamation était « acquise » dès lors que *l'Evénement du jeudi* avait dépeint « *un comportement mafieux* ». Mais elle invita le tribunal à faire « *un tri* » afin de juger du degré de bonne foi du journaliste, certaines des informations publiées apparaissant « *absolument exactes* » alors que d'autres souffrent d'« *erreurs flagrantes* ». Elle fit observer, toutefois, qu'il appartient à la presse « *de respecter la présomption d'innocence* », d'autant qu'elle la revendique volontiers à son profit, et de ne pas se départir, à cet égard, « *d'une attitude de principe irréprochable* ».

L'avocat du journaliste, Me Jean-Yves Dupeux, lui répondit qu'il appartient à la presse de contribuer à la défense « *de l'Etat de droit* » lorsque celui-ci apparaît menacé de « *perversion* » comme cela fut le cas, selon lui, sous le règne consulaire de M. Farran. Jugement le 20 mars.

ALAIN ROLLAT

□ **La mairie de Strasbourg refuse une salle au Front national.** – Mme Catherine Trautmann, maire socialiste de Strasbourg, a refusé la mise à disposition d'une salle du parc des expositions de la ville, pour une réunion du Front national prévue le 10 mars avec M. Jean-Marie Le Pen. « *Strasbourg sait ce que signifie la mémoire de l'Histoire (...) et ne saurait être une tribune pour ceux qui ont tout oublié et rien appris* », a précisé Mme Trautmann.

□ **Manifestation anti-Le Pen à Clermont-Ferrand.** – Plusieurs centaines de personnes ont manifesté, sans incident, vendredi 21 février, pour protester contre la venue de M. Jean-Marie Le Pen, à Clermont-Ferrand (Puy-de-Dôme).

□ **M. Balladur : l'urgence des primaires.** – M. Edouard Balladur a déclaré, vendredi 21 février à Strasbourg, où il était venu apporter son soutien à la liste UPF conduite par M. Daniel Hoeffel (UDF), qu'il « *est urgent d'organiser des primaires au sein de l'opposition* » en consultant les quelque cinquante mille « *grands électeurs* » RPR et UDF. L'ancien ministre d'Etat a affirmé qu'il faut régler cette question rapidement au cas où il y aurait « *une consultation précipitée* ». « *Actuellement, l'opposition donne l'impression qu'elle est affaiblie car elle est désunie* », a estimé le député RPR de Paris.

□ **M. Rocard : « *Il faut se battre.* »** – Venu donner le coup d'envoi de la campagne électorale des socialistes en Bretagne, vendredi soir 21 février, à Brest (Finistère), où la liste régionale est conduite par M. Louis Le Pensec, ministre des DOM-TOM, suivi de M. Kofi Yamgnane, secrétaire d'Etat aux affaires sociales et à l'intégration, M. Michel Rocard a observé que le PS est « *en période de basses eaux, à marée de mortes-eaux* », et que « *c'est quand ça va mal qu'il faut se battre* ». Evoquant les rapports politique-justice, l'ancien premier ministre a déclaré : « *La colère du monde judiciaire donne à nos concitoyens l'impression que toute la vie politique est malsaine* », mais elle « *s'explique par la semi-séculaire indifférence de la République à son endroit (...) et est en train de démontrer que la classe politique française était l'une des plus honnêtes de la planète* », quatre élus seulement, a-t-il indiqué, ayant fait l'objet d'une inculpation pour enrichissement personnel.

□ **Bas-Rhin : M. Zeller (CDS) se maintient.** – M. Adrien Zeller (UDF-CDS), député, a présenté, vendredi 21 février, à Strasbourg, la liste régionale qu'il conduit. Le maire de Saverne, qui dénonçait notamment le manque de renouvellement sur la liste UPF, conduite désormais par M. Daniel Hoeffel, président du conseil général du Bas-Rhin et président du groupe centriste du Sénat, a pour deuxième de liste M. François Loos, directeur de société, suivi de M. Xavier Muller, maire de Marlenheim. Figure également sur cette liste Mme Nadia Amiri, vice-présidente de France-Plus.

la Nouvelle Gauche

POLITIQUE

Un rappel à l'ordre du Conseil constitutionnel

Le renforcement de l'indépendance de la magistrature impose une réforme de la Constitution

Le Conseil constitutionnel a donné, vendredi 21 février, son aval à deux lois organiques adoptées en janvier au cours de la session extraordinaire du Parlement. Il n'a rien trouvé à redire au plafonnement, à une fois et demie l'indemnité parlementaire, des sommes que peuvent recevoir les députés et les sénateurs qui sont aussi des élus locaux. Il ne s'agissait là, en effet, que de la traduction organique du statut de l'élu (*le Monde* daté 26-27 janvier), qui ne lui a pas été soumis. En revanche, le Conseil constitutionnel a *rappelé à l'ordre* le gouvernement à propos du nouveau statut de la *magistrature*.

Les gardiens de la Constitution n'acceptent pas que le renforcement de l'indépendance de la magistrature puisse se faire en violant la loi fondamentale. Ils viennent de le faire savoir sévèrement en estimant, vendredi 21 février, que telle était l'intention transparente du gouvernement dans le texte de la loi organique modifiant le statut de la magistrature. Distendre les liens qui relient les magistrats au ministre de la justice et au président de la République passe, en fait, par une extension des pouvoirs du Conseil supérieur de la magistrature, donc par une modification de la Constitution, puisque c'est elle qui fixe les prérogatives de cet organisme.

Devant la complexité de la tâche, tous les gouvernements y ont renoncé, préférant agir à la marge. C'est ce qu'a fait M. Henri Nallet, alors même que M. François Mitterrand avait annoncé, à plusieurs reprises, son intention d'engager, à l'automne 1992, une réforme constitutionnelle incluant notamment une extension de la protection de l'indépendance des magistrats.

Dans son projet modifiant l'ordonnance organique de décembre 1958 portant statut de la magistrature, le garde des sceaux avait prévu que les décrets portant promotion ou nomination de magistrats du siège autres que les membres de la Cour de cassation ou les premiers présidents de cour d'appel seraient pris *« par le président de la République sur proposition du ministre de la justice après avis conforme du Conseil supérieur de la magistrature »*. Cela aurait mis le droit en conformité avec la pratique puisque M. Mitterrand affirme qu'il a toujours suivi l'avis que le Conseil supérieur de la magistrature lui donne, conformément à l'article 65 de la Constitution. Le Conseil d'Etat avait fortement hésité devant ce changement puisque la doctrine juridique fait une forte différence entre un simple avis (l'autorité qui prend la décision n'est pas contrainte de le suivre) et un avis conforme, qui lui fait obligation.

Le gouvernement avait fait valoir que le Conseil constitutionnel avait validé la loi organique du 17 juillet 1970, qui avait prévu un avis conforme du Conseil supérieur de la magistrature à la nomination de magistrats du siège recrutés à titre temporaire.

Les décorations question sensible

Les gardiens de la Constitution de 1992 se sont montrés beaucoup plus rigoureux que leurs prédécesseurs de 1970. Ils ont fait remarquer que l'article 13 de la Constitution accorde au président de la République le droit de nommer aux emplois civils et militaires de l'Etat et que son article 65, en distinguant entre le pouvoir de proposition du Conseil supérieur de la magistrature pour les nominations de certains emplois et un simple avis pour les autres, avait posé *« une règle de compétence dont le respect s'impose à la loi organique »*. Il a donc annulé le mot *« conforme »* dans les dispositions votées par le Parlement. Cela revient à signifier que toute extension sensible des pouvoirs de ce Conseil supérieur de la magistrature passe par une réforme de la Constitution.

Les autres aspects essentiels de la réforme voulue par M. Nallet ont été avalisés par le Conseil constitutionnel. Celui-ci a en effet estimé, contrairement au souhait de M. Pierre Mazeaud, député RPR de Haute-Savoie, que puisque la loi organique lui était obligatoirement soumise, il n'était pas possible à soixante députés ou à soixante sénateurs de lui déférer un texte organique.

Ensuite, il a estimé qu'il était possible d'intégrer temporairement dans la magistrature des personnes ne relevant pas du statut des magistrats, alors que cette disposition avait été fort contestée, la droite et plusieurs organisations professionnelles y voyant une atteinte à l'indépendance des juges. Le Conseil a remarqué que *« les fonctions de magistrat de l'ordre judiciaire doivent, en principe, être exercées par des personnes qui entendent consacrer leur vie professionnelle à la carrière judiciaire ; que la Constitution ne fait cependant pas obstacle à ce que, pour une part limitée, des fonctions normalement réservées à des magistrats de carrière puissent être exercées, à titre temporaire, par des personnes qui n'entendent pas pour autant embrasser la carrière judiciaire, à condition que, dans cette hypothèse, des garanties appropriées permettent de satisfaire au principe d'indépendance qui est indissociable de l'exercice de fonction judiciaire ; qu'il importe à cette fin que les intéressés soient soumis aux droits et aux obligations applicables à l'ensemble des magistrats sous la seule réserve des dispositions spécifiques qu'impose l'exercice, à titre temporaire, de leur fonction »*.

Examinant en détail les dispositions du projet, le Conseil a constaté qu'étaient, dans chaque cas, respectées l'indépendance de ces magistrats temporaires et leur égalité devant la loi. Il a simplement estimé que ce dernier principe n'était pas respecté pour le calcul de la rémunération des personnes qui exerceraient temporairement les fonctions de conseillers et d'avocats généraux à la Cour de cassation ; il a donc annulé ce détail du projet.

Enfin, le Conseil constitutionnel a abordé un sujet sensible chez les magistrats : les décorations. Nombreux sont ceux qui pensent que, par la nomination, ou par la promotion, dans l'ordre de la Légion d'honneur ou dans celui du Mérite, le gouvernement a les moyens de rendre les juges à l'écoute de ses *desiderata*. Aussi, les parlementaires, pour accroître l'indépendance des membres élus de la commission d'avancement des magistrats du siège et de ceux de la commission consultative du parquet, avaient décidé que ceux-ci ne pourraient pendant la durée de leur mandat *« bénéficier ni d'un avancement de grade, ni d'une promotion à une fonction hors hiérarchie »*, ni être *« nommés ou promus »* dans la Légion d'honneur ou dans l'ordre du Mérite.

De fait, le Conseil a constaté que, si une loi organique impose bien la première restriction aux membres du Conseil supérieur de la magistrature, rien n'interdit une amélioration de la décoration de leur boutonnière. Il y avait donc là rupture du principe d'égalité, que le Conseil a sanctionnée. Là encore, l'accroissement de l'indépendance de la magistrature passe par une réforme plus vaste. Celle dont parle M. Mitterrand depuis 1981...

THIERRY BRÉHIER

La préparation des élections législatives

Mme Cresson plaide pour une modification du mode de scrutin

Constatant que le débat sur une éventuelle modification du mode de scrutin pour les élections législatives *« est ouvert au PS »*, Mme Edith Cresson estime qu'*« il faut trouver le moyen de faire entrer de nouvelles sensibilités politiques à l'Assemblée nationale »*.

Dans un entretien accordé au *Point* daté du 22 février, le premier ministre rappelle qu'elle avait été hostile au recours à l'article 49-3 de la Constitution pour faire adopter une éventuelle réforme du mode de scrutin régional et elle ajoute : *« Ce n'est pas, en effet, la meilleure chose qu'un gouvernement puisse faire que d'utiliser* [cet article de la Constitution]. *Je n'en abuse d'ailleurs pas. Mais je le répète : je ne pense pas aux législatives. Aujourd'hui, les listes pour les régionales sont déposées. La campagne commence. Je veux donner aux Français des arguments pour qu'ils aillent voter. J'ai conscience (...) que la crise morale à l'origine de la désaffection du politique n'est pas liée aux élections locales. Mais l'abstention est un des ennemis les plus pervers de la démocratie. »*

Interrogée sur sa principale préoccupation dans la campagne électorale, Mme Cresson répond : *« La mobilisation des démocrates, qui est pour moi le corollaire à la marginalisation du Front national. Tous les électeurs doivent comprendre que ne pas voter, c'est donner une demi-voix à Le Pen. Je le dis avec d'autant plus de force que je sais la tentation de s'abstenir très grande dans le camp des femmes et des hommes de gauche. »*

LIVRES POLITIQUES

ANDRÉ LAURENS

Le paysage français

FIDÈLE à un rendez-vous annuel, dont le premier remonte à 1984, la SOFRES propose une relecture et une mise en perspective de ses principaux sondages politiques de l'année écoulée. En présentant *l'Etat de l'opinion 1992*, Olivier Duhamel et Jérôme Jaffré prennent note d'une échéance singulière : *« 1981-1991, une décennie franchie avec un président socialiste, et persistant à se dire tel au pouvoir. La France*, observent-ils, *n'avait jamais connu cela. »*

Pendant ces dix années, l'image et le contenu du socialisme ont bien changé. Aujourd'hui, on peut tout autant sourire de ses velléités ou des ses fols espoirs des débuts que de la panique qu'ils avaient suscitée parmi ceux qui se croyaient menacés, sinon déjà dépossédés. Ainsi vont la vie, qui n'est pas forcément cohérente, et l'opinion, qui n'est pas nécessairement raisonnable. C'est justement par là que l'une et l'autre peuvent toujours surprendre. Or il n'est pas de société qui ne cherche à prévenir les surprises qui la guettent. Les sondages sont, désormais, l'un des instruments de cette quête et de ce besoin permanent de discernement. Si insatisfaisants qu'ils puissent paraître, à l'occasion, il faut compter avec eux, dès lors que, correctement utilisés, ils permettent d'appréhender et de quantifier des attitudes collectives. Accompagnés de commentaires compétents, de comparaisons recevables, comme c'est le cas dans l'ouvrage en question, ils participent indéniablement à une meilleure connaissance de ce mélange d'artefacts, d'apparences et de réalités que constitue l'environnement politique.

Parmi les études particulières et les commentaires qu'offre le bilan annuel de la SOFRES, on retiendra deux exemples des réflexions que peuvent inspirer à des praticiens confirmés l'analyse de sondages dans des domaines qui leur sont familiers. On aurait pu en prendre d'autres dans le même volume, mais ces deux-là ont pour originalité de solliciter la collaboration d'auteurs qui ne se livrent pas fréquemment à ce genre d'exercice.

Jean-Denis Bredin, avocat connu, écrivain, membre de l'Académie française, examine des enquêtes sur l'image de la justice, faites auprès de justiciables et de magistrats. Les premiers en ont une vision très négative et les seconds, s'ils sont naturellement moins sévères pour leur institution, n'en estiment pas moins, à une forte majorité, qu'elle est l'une des premières à réformer.

Jean-Denis Bredin observe que *« l'opinion publique s'exagère la soumission de la justice au pouvoir politique »*, mais il retient que *« l'indépendance de la justice est ainsi, en apparence, le grand problème posé »*. Il note aussi qu'il y a convergence des justiciables et des magistrats sur la pauvreté de la justice, ce qui lui permet de conclure : *« Apparemment, les Français, plus raisonnables que ceux qui les dirigent, voudraient qu'il en soit autrement. Et le discrédit dont souffre la justice dans l'opinion publique est sans doute à la mesure de ce qu'ils en attendent. »*

Raymond Soubie, qui fut le conseiller pour les affaires sociales de Raymond Barre, lorsque celui-ci était premier ministre, se penche sur la crise des syndicats, dont le déclin s'inscrit dans différentes données quantitatives. Il en distingue quatre causes : l'effondrement des idéologies, alors que *« le syndicalisme français s'était construit autour, pour ou contre »* elles ; l'échec des remèdes économiques et sociaux préconisés par les syndicats ; la disparition du système de relations sociales fondé sur la complicité de l'Etat, du patronat et des syndicats ; l'institutionnalisation de ces derniers.

Comme il ne lui paraît pas que les manifestations spontanées de syndicalisme soient de nature à réguler durablement et rationnellement la vie sociale, Raymond Soubie souhaite la renaissance d'un mouvement structuré, ce qui suppose un renouvellement concurrentiel des organisations existantes. *« On doit se demander,* écrit-il, *si l'abolition du monopole syndical au premier tour des élections aux comités d'entreprise ne serait pas une des premières conditions de cette concurrence et, paradoxalement, du sursaut des centrales existantes. »*

Dès que l'on avance dans la connaissance de l'environnement politico-social, on est tenté d'aller plus loin encore. Un petit guide le permet, en l'occurrence, en proposant une approche plus sociologique *« pour comprendre la société française actuelle »*. Son objet est de donner des informations, des références, des repères, dans tous les domaines de la vie sociale (famille, travail, mœurs, faits de société, éducation, religion, culture, médias, clivages politiques, questions économiques et sociales). Le parcours s'effectue à travers de brèves et denses synthèses, nourries de statistiques et de notations qui prolongent les chiffres, sans leur faire dire plus qu'ils ne peuvent signifier. L'auteur, Alain Kimmel, cite ses sources et propose une bibliographie permettant d'approfondir les thèmes traités, mais, d'ores et déjà, grâce à son travail de repérage et de balisage, on a une idée certaine de la France, car elle s'appuie sur des informations vérifiables.

► ***SOFRES, l'état de l'opinion 1992*, présenté par Olivier Duhamel et Jérôme Jaffré. Seuil, 259 pages, 165 F.**

► ***Vous avez dit France ?*, par Alain Kimmel. Hachette-CIEP, 191 pages, 106 F.**

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 5721

HORIZONTALEMENT

I. Chocs violents des avants et des arrières. Tout compte fait, il doit être acquitté. – II. Sombre, dans la misère. Se couvrent d'une certaine essence. – III. Finit par être empoisonnant. Est souvent sous la patte de sa victime. – IV. Plante ou parfum. Négation. Préfixe. Ennemi de tout régime, il lui arrive de faire la bombe. – V. Entourent parfois des « rigolos ». Places aux dames ! Indice de malaise. – VI. Elles se jettent à l'eau après avoir été tirées de la boue. Unités de forces. – VII. Lettre. Note personnelle. Partie intérieure du « talon ». – VIII. Signes de noblesse. Instrument de ramassage. Abréviation. – IX. Peut précéder un enfant, un adulte mais pas un vieillard. N'est jamais nue dans sa « baignoire ». – X. Ni ses vêtements ni sa voiture ne sont neufs. Est pris par une personne qui va faire le saut. – XI. Pense aux pêcheurs. Source possible de lumières. – XII. Construction dans laquelle il y a des serres. Est toujours prêt à desservir. Unité militaire. – XIII. Il y a parmi elles une gueuse. Pronom. Pieu qui donnait le sommeil éternel. – XIV. Ses plumes sont assez rares. Son cœur est très bon. Se déplace lentement. Un beau brun qu'une fille peut ramener de ses vacances. – XV. S'étend longuement entre deux consultations. A l'étranger.

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15
I													■		
II							■								
III												■			
IV					■			■			■				
V						■						■			
VI											■				■
VII			■					■		■				■	
VIII					■		■		■				■		
IX				■											
X		■									■				
XI												■			
XII	■					■							■		
XIII							■			■		■			
XIV			■		■			■			■				
XV												■			

VERTICALEMENT

1. Elle tient parfois un petit bar sur un bateau (plusieurs mots). Est à moitié rond pour le petit déjeuner. – 2. Ses « boucles » gracieuses la font remarquer. Notable. – 3. Rejoint souvent le peloton. On peut la condamner, elle ne sera jamais exécutée. – 4. Peu sérieuses. Exercice d'assouplissement. – 5. Fit entrer. Témoignage de fidélité. Coupée. – 6. Généralement avantageux quand il est beau. Offre un moyen très simple pour avoir des ronds. S'effondre quand il est remué profondément. – 7. Son invention est appelée à s'en aller en fumée. Soutient la chair et les os. Un bruit court. – 8. Son homme la défend. Symbole. Parties fines pour personnes tranquilles. – 9. Accueillent des gens qui voudraient bien ne pas payer. Une pipe qui se roule. – 10. Comprennent divers jargons. Est plus petite que le bourdon. Date récente (épelé). – 11. Durée. Une colonne à la hune. Ebranlé. – 12. Abréviation. Vrille. – 13. Il voit et entend mal. Ce que peut gagner un naufragé. Plutôt noir que gris. – 14. Temps variable selon la latitude. Pétard qui retentit. – 15. Le bleu en est exempt au début du service. Où des investissements peuvent être payants (pluriel).

Solution du problème n° 5720

Horizontalement

I. Hochet. S.M. – II. Aria. Esaü. – III. Lénifie. – IV. Lien. Gant. – V. Il. Ennui. – VI. Elu. Ue. Né. – VII. Repos. Bal. – VIII. Sac. Rase. – IX. Séoul. – X. Io. As. Ane. – XI. Scénario.

Verticalement

1. Hallier. Bis. – 2. Oreilles. Oc. – 3. Ciné. Upas. – 4. Haine. Océan. – 5. Nus. Osa. – 6. Teigne. Ru. – 7. Seau. Balai. – 8. Sa. Ninas. Nô. – 9. Muet. Elève.

GUY BROUTY

LE CLUB DE LA PRESSE

C'est tous les lundis à 19 heures

Le 24 février, invité : Michel Charasse



SOCIÉTÉ

JUSTICE

Aux assises du Val-de-Marne

Le procès de l'administration policière

Thierry Delahaye, âgé de trente et un ans, a été condamné, jeudi 20 février, à quatre ans d'emprisonnement dont trois avec sursis par la cour d'assises du Val-de-Marne. Le 25 novembre 1987, à Saint-Mandé, alors gardien de la paix stagiaire, il avait tué d'une balle dans le dos Mohamed Khier qui tentait de s'enfuir durant une garde à vue. Reconnu coupable de *« coups et blessures volontaires ayant entraîné la mort sans intention de la donner »*, Thierry Delahaye, libre depuis le 13 juillet 1988 après avoir été détenu six mois, est retourné en prison purger le solde de sa peine.

« J'ai de la peine à vous voir ainsi, seul, dans votre box, abandonné par vos proches et par votre hiérarchie. Vous êtes un pauvre type, Thierry Delahaye ! ». Celui qui parle ainsi n'est pas son défenseur, mais Mᵉ Pierre Haïk, conseil de la compagne de Mohamed Khier, tué un matin de novembre dans une rue de Saint-Mandé. S'il plaint Delahaye, c'est qu'à ses yeux, le vrai coupable est ailleurs. Et celui qui devrait être son adversaire, l'avocat de la défense, Mᵉ Alexandre Martin-Comnene, prononce des mots semblables : *« Si l'administration était personnifiable, elle devrait être dans ce box. »*

Quelques instants auparavant, l'avocat général Norbert Gurtner, en demandant cinq ans de prison, avait lui-même fustigé *« les carences administratives extrêmement graves »* qui limitaient la responsabilité réelle de Thierry Delahaye. Trois réquisitoires contre l'administration. Trois voix pour dénoncer un enchaînement de faits stupides qui font dire à Mᵉ Haïk : *« On pourrait en rire de tous ces ratages, de tous ces égarements. Mais on ne peut pas : il y a un mort... »*.

« Recherche des causes de la mort »

Ce 25 novembre 1987, Mohamed Khier, trente et un ans, est en garde à vue depuis la veille au commissariat de Montreuil. Il ressemble à quelqu'un qui a été vu en train de voler dans une voiture, mais il n'a pas sur lui d'objets volés. Cependant, sa carte d'identité au nom de Pineau paraît suspecte. Aussi, un inspecteur décide qu'il sera présenté aux services de l'identité judiciaire, quai de l'Horloge, à Paris, pour des vérifications. La mission est confiée à un gardien de la paix, faisant fonction de brigadier, selon un usage qui n'étonne plus personne. Par manque d'effectifs, il n'obtient qu'un gardien de la paix stagiaire pour surveiller le suspect. Quant au véhicule, c'est un vieux car de police-secours, un « tortillard », selon l'avocat général, dont la serrure arrière ne ferme pas depuis un accident. Certes, il y a bien une voiture légère en meilleur état, mais il n'est pas question de l'utiliser car elle doit servir *« à aller chercher le commandant de corps urbain »*.

Mohamed Khier monte donc dans le car, surveillé par le seul policier stagiaire et « le chef de bord » monte à l'avant. Le suspect n'est pas entravé pour une raison très simple : il y a trois paires de menottes au commissariat, mais il y a bien longtemps qu'on a perdu les clés. A l'aller, tout se passe normalement. Mais au retour, le car est pris dans un embouteillage, sur le boulevard périphérique. Profitant d'un ralentissement, Mohamed Khier ouvre la porte et s'enfuit dans les rues de Saint-Mandé.

Delahaye le poursuit : *« J'ai franchi le parapet. Je suis tombé. Mon arme est sortie de l'étui. En courant, je l'ai ramenée par la dragonne. J'ai paniqué. J'ai tiré sans viser. Je ne pensais pas l'avoir touché. Quand j'ai vu ce que j'avais fait... »* L'arme était un revolver 357 magnum que Delahaye avait utilisé une seule fois à l'entraînement avec une note de tir très médiocre. Cette fois, il a fait mouche à trente-cinq mètres avec une arme présentant un défaut axial de vingt-cinq centimètres à cette distance.

Un expert psychiatre parle de *« conduite instinctivo-réflexe favorisée par le manque d'expérience »*. Mais le professeur Jean-Paul Raymond ne comprend pas ce langage. Pour ce somaticien, endocrinologue à l'hôpital Bichat, Delahaye est un homme *« en situation d'imprégnation chronique alcoolo-tabagique »*. Et le spécialiste ajoute sèchement : *« Ce passé aurait dû compter quand il a été admis dans la police. »* Quand le président Yves Jacob veut se faire confirmer si Delahaye était *« peu apte au métier qu'il avait choisi »*, le professeur lui répond que c'est *« médicalement évident »*. Le magistrat admet d'ailleurs que Delahaye *« n'est pas sorti dans les premiers »* de son stage de policier puisqu'il a été reçu vingt-huitième sur vingt-huit.

« Il n'est pas un exemple, murmure Mᵉ Haïk, *il est un symptôme... »* Mais l'avocat a d'autres choses sur le cœur et c'est maintenant l'administration judiciaire qui essuie sa colère. Après les faits, le parquet a en effet ouvert une information pour... *« recherche des causes de la mort »*. Une procédure étrange pour une mort évidente et qui a obligé la compagne de Mohamed Khier à déposer une plainte pour homicide volontaire enregistrée seulement après le versement d'une caution de 5 000 F. Une brimade pour la famille et les proches de la victime que l'avocat ne comprend pas : *« On frise la complicité bienveillante. C'est une volonté de différer. En différant, on banalise. En agissant ainsi, on favorise la réitération de ces drames. »*.

Il fallut attendre le 4 janvier 1988 pour que Delahaye soit inculpé et écroué. Ce délai, c'était lui rendre un mauvais service avant que l'administration policière l'abandonne à son sort. *« On a laissé croire à ces jeunes que l'on pouvait tout faire. Ils sont persuadés, convaincus, qu'ils font leur devoir »*, soupire Mᵉ Haïk, avant de désigner Delahaye pour ajouter sur un ton las : *« Aujourd'hui, il est le seul à payer. »*

MAURICE PEYROT

Soupçonné de corruption passive

Un Britannique est inculpé dans l'affaire de la tour BP

M. Paul Gatrill, ancien salarié britannique de British Petroleum (BP) à Londres, qui avait été membre de la commission d'appel d'offres mise en place par BP pour choisir l'acquéreur de la tour BP de la Défense en 1988, a été inculpé, vendredi 21 février, de corruption passive par M. Jean-Luc Delahaye, juge d'instruction au tribunal de Paris, chargé de ce dossier. M. Gatrill est soupçonné d'avoir renseigné M. Christian Schwartz, l'associé de M. Christian Pellerin dans le rachat de la tour, sur les offres des autres candidats au rachat et d'avoir en retour reçu une commission d'un million de francs (*le Monde* du 24 janvier).

La tour BP à Courbevoie avait été vendue pour 530 millions de francs à la SNC « 10, quai Paul-Doumer », qui regroupe les sociétés PII, dirigée par M. Schwartz, et Lucia, filiale du groupe Pellerin dirigée par M. Alain Aubert. C'est le cabinet immobilier Féau-Hampton qui avait expertisé la tour et présenté à BP la SNC « 10, quai Paul-Doumer ». L'acquéreur a alors versé une commission de 12 millions de francs : 7 millions à Féau-Hampton et 5 millions à Eurocen, la société dirigée en fait par le brigadier-chef de police Daniel Voiry, dont le rôle dans cette transaction n'est pas encore élucidé. La tour a été revendue en 1989 pour le double de son prix d'achat.

M. Gatrill est le septième inculpé de l'affaire. M. Schwartz, directeur général de PII, a été inculpé le 2 octobre 1991 et est toujours en détention. M. Alain Aubert, directeur général de Lucia, a été inculpé le 10 janvier, incarcéré puis libéré. M. Pellerin a été inculpé le 17 janvier, ainsi que M. Yves Rohou, président de PII, M. Clive Llewellyn, président de Féau-Hampton et son collaborateur M. Benoît Michalon.

Au tribunal de Fontainebleau

Violence et voies de fait téléphoniques

MELUN

de notre correspondant

Deux militants d'extrême droite, animateurs de la radio intégriste *Radio-Renaissance* basée à Gretz-sur-Loing (Seine-et-Marne) ont été condamnés, jeudi 20 février, par le tribunal de grande instance de Fontainebleau, à une peine d'amende de 10 000 F chacun et au franc symbolique de dommages et intérêts. Le 18 décembre 1989, le journal *la République de Seine-et-Marne*, à Melun avait révélé que *Radio-Renaissance* mettait en vente, après diffusion sur ses ondes, les enregistrements de quatre heures d'entretiens avec Robert Faurisson, l'universitaire « révisionniste » contestant l'existence des chambres à gaz. Pendant deux mois, le journaliste signataire de l'article fera l'objet d'appels téléphoniques nocturnes et anonymes, assortis de menaces de mort. Après qu'il eut porté plainte contre X, la police judiciaire de Melun identifiera la provenance d'une quarantaine d'appels. M. Philippe Costa et Mˡˡᵉ Sophie Delachaux (devenue depuis Mᵐᵉ Costa) reconnaissaient les faits et étaient inculpés de *« violence et voies de fait avec préméditation »*.

ROLAND PUIG

EN BREF

□ **Une inculpation pour écoutes téléphoniques.** – M. Jean-Louis Faure, directeur de la sécurité de la société Yves Saint Laurent, a été inculpé, le 13 février, de *« complicité d'atteinte à la vie privée »*, par M. Ricard, le juge d'instruction parisien chargé du dossier concernant l'installation d'une série d'écoutes téléphoniques par un détective privé, M. Mourleau (*le Monde* du 18 décembre 1991). Le magistrat a également inculpé M. Pierre Moyon, ex-directeur du cabinet parisien d'agents de recherches Baron, auquel M. Faure se serait adressé pour enquêter sur un contrefacteur

□ **Explosion d'un colis piégé à la préfecture de police de Lille.** – Un colis piégé a explosé, jeudi après-midi 20 février, dans un couloir du service des étrangers, au premier étage de la préfecture de police de Lille. L'explosion serait due à une bombe de fabrication artisanale. Légèrement blessées ou abasourdies, six personnes – un gardien de la paix, trois employés et deux étrangers – ont dû être conduites au centre hospitalier régional.

POLICE

Inculpé dans un trafic d'armes libanaises

Le brigadier-chef Labourdette est révoqué

Ancien chef d'escorte de l'ambassade de France à Beyrouth et organisateur présumé d'un trafic d'armes entre le Liban et la France, le brigadier-chef Jean-Claude Labourdette a été révoqué de la police nationale, le 10 février, par le ministre de l'Intérieur, M. Philippe Marchand. Le ministre a ainsi suivi la proposition du conseil de discipline de la police, devant lequel Jean-Claude Labourdette avait comparu le 6 juin 1991. Le 21 juillet 1990, le policier avait été inculpé d'infraction à la législation sur les armes par M. Patrick Ardid, magistrat instructeur à Marseille. Vingt-quatre personnes – dont treize policiers et deux gendarmes – ont été inculpées dans ce dossier pour infraction à la législation sur les armes et, s'agissant de certaines d'entre elles, pour association de malfaiteurs

MÉDECINE

L'indemnisation de transfusés contaminés par le virus du sida

Le CRTS de Toulouse devra verser près de 3 millions de francs pour « prix de la vie abrégée »

La première chambre civile du tribunal de grande instance de Toulouse a condamné, jeudi 20 février, le Centre régional de transfusion sanguine (CRTS) à verser, pour *« prix de la vie abrégée »*, 1,920 million de francs à une personne contaminée par le sida lors d'une intervention chirurgicale, et 1 million à la famille d'une autre, décédée après avoir contracté la maladie dans des circonstances similaires. Cette dernière, décédée en 1990, avait subi plusieurs interventions chirurgicales entre 1982 et 1984. Elle avait été déclarée séropositive en 1989. La contamination de la première, opérée en octobre 1984, avait été découverte en 1987.

Rappelant qu'il n'avait en 1982 aucun moyen de *« connaître avec précision les risques exacts et aucun moyen fiable pour détecter et éliminer les dons contaminés »*, le CRTS, selon les attendus du jugement, affirme qu'il n'était *« qu'un intermédiaire technique entre le donneur et le receveur et qu'il n'était assujetti qu'à une obligation de moyens, la fourniture du produit sanguin n'étant qu'un acte médical lié aux données du moment de la science »*. Tout en estimant que les demandeurs devaient être déboutés, le procureur de la République note cependant qu'il existe, pour les centres de transfusion sanguine, *« une véritable obligation de sécurité »*. En novembre dernier, le même tribunal avait condamné solidairement la FNTS (Fondation nationale de transfusion sanguine) et le CRTS à dédommager trois jeunes hémophiles, contaminés en 1985 par le virus du sida à la suite de transfusions sanguines (*le Monde* du 30 novembre 1991).

□ **Quatre médecins inculpés après la mort d'un bébé.** – Quatre médecins et une sage-femme ont été inculpés, vendredi 21 février à Toulon, d'homicide involontaire, à la suite du décès d'un nourrisson quelques heures après sa naissance en janvier 1991. Selon les rapports d'expertise, l'accouchement aurait nécessité une césarienne, qui n'a pas été pratiquée, l'emploi des forceps ayant entraîné une hémorragie méningée. L'un des médecins inculpés, le docteur Jean-Claude Dausset, a été placé sous contrôle judiciaire

□ **Décès de Christian Garvanoff, secrétaire général de l'Association des polytransfusés.** – Christian Garvanoff, trente-neuf ans, secrétaire général de l'Association des polytransfusés, est décédé, mercredi 19 février à l'hôpital Saint-Antoine (Paris). Contaminé par le virus du sida lors d'une transfusion sanguine, Christian Garvanoff avait été, avec son frère Jean, à l'origine des premières plaintes déposées devant le tribunal correctionnel (*le Monde* du 26 avril 1989). L'Association des polytransfusés souhaite, après le vote de la loi d'indemnisation, que les victimes versent une partie des sommes à venir *« pour aider les autres malades touchés par le virus du sida »*, certains d'entre eux devant faire face aujourd'hui à des situations *« de détresse financière insurmontable »*.

▶ **Association des polytransfusés BP 268, 75963 Paris, cedex 20.**

TÉLÉVISION

Les programmes complets de radio et de télévision sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

Samedi 22 février

TF 1

20.50 Variétés : Sébastien c'est fou !
22.35 Série : Les Douze Salopards.
0.10 Magazine : Formule sport.
1.35 Journal et Météo.

A 2

20.45 Soirée spéciale : La 17ᵉ Nuit des Césars 1992.
23.30 1. 2. 3. Théâtre.
23.35 Série : Les Brigades du Tigre.
0.35 Journal et Météo.

FR 3

— *De 20.00 à 2.05 La Sept* —

CANAL PLUS

20.00 Sport : Athlétisme.
22.55 Flash d'informations.
23.01 Le Journal du cinéma.
23.05 Cinéma : Le Feu de l'au-delà. □
0.40 Cinéma : Le Brasier. □

LA 5

20.45 Série : Kojak.
23.10 Série : Deux flics à Miami.
0.05 Journal de la nuit.
0.15 Intégral (rediff.).
0.50 Série : Les Trouble-fête.
1.05 Série : Voisin, voisine.

M 6

20.40 Téléfilm : Les Voyageurs de l'infini.
23.45 Musique : Flashback.
0.15 Six minutes d'informations.

LA SEPT

21.00 ▶ Documentaire : Alaska, le syndrome « Exxon-Valdez ».
22.40 Le Courrier des téléspectateurs.
22.45 Soir 3.
23.15 Téléfilm : Sturzflug.
1.05 Magazine : Mégamix.

Dimanche 23 février

TF 1

13.25 Série : Hooker.
14.15 Série : Rick Hunter inspecteur choc.
15.15 Série : Columbo.
16.35 Sport : Football. Coupe de France (32ᵉ de finale) : Olympique de Marseille-Girondins de Bordeaux, en direct de Marseille.
18.40 Loto sportif.
18.45 Sport : J.O. Cérémonie de clôture.
20.00 Journal Résumé des J.O. Tiercé, Météo et Tapis vert.
20.50 Cinéma : L'Ours. ■■■
22.30 Magazine : Ciné dimanche.
22.35 Cinéma : On aura tout vu. ■
0.20 Magazine : Club J.O.
1.00 Journal, Météo et Trafic infos.

A 2

13.20 Dimanche Martin.
14.50 Série : Mac Gyver.
15.45 Dimanche Martin (suite).
17.20 1. 2. 3. Théâtre (et à 0.35).
17.30 Sport : Rétrospective des J.O.
18.40 Magazine : Stade 2.
19.30 Série : Maguy.
19.59 Journal, Journal du trot et Météo.
20.45 Série : Les Cinq Dernières Minutes. Le Baptême du feu.
22.20 Magazine : Bouillon de culture.
23.40 Soirée spéciale : Chefs-d'œuvre en péril.
0.40 Journal et Météo.

FR 3

13.45 Sport : J.O.
17.15 C'est Lulo !
18.15 Magazine : A vos amours.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.12 à 19.35, le journal de la région.
20.05 Dessin animé : De nouveaux habits pour les contes défaits.
20.10 Série : Benny Hill.
20.45 Spectacles : Le Cirque de Mongolie, le 15ᵉ Festival mondial du cirque de demain.
22.05 Magazine : Le Divan. Invité : Jean Carmet (1ʳᵉ partie).
22.30 Journal et Météo.
22.50 Journal des J.O.
23.05 Cinéma : La Dame de pique. ■■
0.30 Musique : Mélomanuit.

CANAL PLUS

13.30 Magazine : Rapido.
14.00 Téléfilm : L'assassin est dans la rue.
15.25 Magazine : 24 heures.
16.25 Documentaire : Les Anges de l'hiver.
16.45 Dessin animé : Les Simpson.
17.10 Documentaire : Les Plus Grandes Cascades du monde.
17.56 Le Journal du cinéma.
18.00 Cinéma : Brisby et le secret de NIMH. ■■
— *En clair jusqu'à 20.30* —
19.15 Flash d'informations.
19.25 Ça cartoon.
20.20 Dis Jérôme...?
20.25 Magazine : L'Equipe du dimanche.
20.30 Cinéma : Rêves. ■■■
22.25 Flash d'informations.
22.30 L'Equipe du dimanche.
0.30 Cinéma : Gun Men. ■

LA 5

13.20 Série : Tant qu'il y aura des bêtes.
14.15 C'est pour rire.
14.25 Série : L'Homme de l'Atlantide.
15.15 Série : Commissaire Schimanski.
16.30 Série : Soko, brigade des stups.
17.25 Série : Lou Grant.
18.15 Série : La loi est la loi.
19.05 Série : L'Enfer du devoir.
20.00 Journal et Météo.
20.50 Cinéma : Les Ponts de Toko-Ri. ■
22.45 Magazine : Reporters.
23.40 Magazine : Top chrono.
0.30 Journal de la nuit.

M 6

13.50 Série : L'Incroyable Hulk.
14.45 Variétés : Multitop.
16.15 Jeu : Hit hit hit hourra !
16.20 Série : Clair de lune.
17.15 Série : Le Saint.
18.05 Série : Tonnerre mécanique.
19.00 Série : Les Routes du paradis.
19.54 Six minutes d'informations, Météo, Spécial J.O. et M 6 Finances.
20.00 Série : Madame est servie.
20.30 Magazine : Sport 6.
20.40 Cinéma : Biggles. ■
22.15 Magazine : Culture pub.
22.45 Cinéma : Le Journal de Cynthia.
0.00 Six minutes d'informations.
0.05 Magazine : Sport 6.

LA SEPT

14.20 Téléfilm : Appel de personne à personne.
15.35 Paul-Emile Victor un rêveur dans le siècle (2).
16.25 Flash d'informations
16.30 Téléfilm : The Steamie.
18.00 Lignes de vie (4).
19.00 Peter and Pierre.
19.35 Jean Nouvel, portrait volé d'un voyeur.
20.00 Jean Painlevé au fil de ses films.
20.30 Le Courrier des téléspectateurs.
20.35 Cinéma : L'Enigme de Kaspar Hauser. ■■■
22.25 Le Dessous des cartes.
22.30 Cinéma : Once More (Encore). ■
23.55 Court métrage : Regard sur la folie.

Claude SEIGNOLLE
LE BERRY TRADITIONNEL
MAISONNEUVE ET LAROSE

Le Monde

HEURES LOCALES

Strasbourg fermée aux voitures

A l'instar des grandes villes européennes, la capitale alsacienne ne permet plus aux automobilistes de traverser son centre. Une opération délicate qui vient relancer la querelle provoquée par le choix du tramway

STRASBOURG

de notre correspondant régional

LE siège du Parlement européen ne se contente pas de mettre en valeur ses quartiers anciens, sa cathédrale et les pittoresques quais de la Petite France. Comme d'autres grandes villes, telles Berne, Vienne, Hambourg, Goeteborg ou La Haye, Strasbourg ne permet plus, à compter du lundi 24 février, aux automobiles de traverser le centre de la cité. Une expérience assez originale en France, mais qui ne va pas sans soulever de nombreuses difficultés pour les riverains et les commerçants.

Des difficultés qui viennent s'ajouter à la querelle politique autour de la construction du tramway. A la veille des élections régionales, une partie de l'opposition à la municipalité socialiste, dirigée par la rocardienne Catherine Trautmann, tente de faire monter la pression pour ternir encore un peu plus l'image du PS.

« Nous souhaitons que tous les Strasbourgeois prennent conscience de l'incohérence du nouveau plan de circulation, dont les conséquences sur la vie quotidienne et économique s'annoncent catastrophiques. » Tel est le ton que souhaite donner à la campagne d'information sur le nouveau plan de circulation M. Harry Lapp (UDF), conseiller municipal et président de l'Association des commerçants, dans une publicité sous forme d'entretien parue dans le quotidien *les Dernières Nouvelles d'Alsace* du 14 février. Pour lui, la réalisation du projet de tramway, un des enjeux majeurs des élections municipales de mars 1989 (la liste UDF-RPR militait pour le VAL), qui est la pièce maîtresse du plan Strass, *« entraînera pour le centre-ville un déficit de fréquentation de 8 000 à 10 000 personnes par jour, soit 10 % de la population qui s'y rend quotidiennement »*.



GÉRARD RONDEAU

La place Kléber, au cœur de l'« île » strasbourgeoise.

Doubler les espaces piétons

Du côté des responsables de la ville, la sérénité est de rigueur, même si ces derniers ont conscience qu'immanquablement les risques de contestation sont nombreux. C'est pour cette raison que l'ouverture du nouveau dispositif s'effectue un lundi, jour où la plupart des magasins du centre sont fermés, et pendant la quinzaine des vacances scolaires de cette zone. Il est certain que les Strasbourgeois devront singulièrement changer leurs habitudes. Ils seront soumis à quelques embarras supplémentaires qui vont s'ajouter à ceux occasionnés par le chantier du tram. Désormais, les automobilistes ne pourront plus traverser la cité du nord au sud. Le trafic de transit, quelque 50 000 véhicules passent quotidiennement sur la place Kléber, doit être détourné sur les quais, les boulevards et le contournement autoroutier.

L'application du plan devrait être facilitée par l'ouverture, qui a eu lieu au mois de janvier, d'un tunnel sous la place de l'Etoile, située au sud de Strasbourg. Ce passage souterrain permet le détournement de la circulation, notamment celle des voitures mais également des camions, se dirigeant vers le port et l'Allemagne. Les automobilistes qui voudront accéder à l'ellipse insulaire devront emprunter l'une des boucles mises en service aux quatre points cardinaux et sortiront obligatoirement du centre par le chemin d'où ils sont venus. Pour favoriser l'acceptation de la formule selon laquelle *« on ne vient dans le centre que pour en profiter »*, il est prévu d'ajouter 2 940 places de parking aux 8 600 existantes.

Il n'empêche : la municipalité socialiste sait qu'elle joue une partie décisive d'ici à 1994, année prévue pour l'achèvement de la première ligne du projet Tram et du plan Strass. Ce n'est pas pour rien que Mme Trautmann, malgré les sollicitations de ses amis politiques, a renoncé à conduire les socialistes bas-rhinois à la bataille des régionales. Manifestement, le maire de Strasbourg accorde la priorité au succès de son plan dans la perspective d'aborder dans de bonnes conditions les municipales de 1995. Dans son entourage, on ne manque pas de rappeler que les études du programme appliqué aujourd'hui datent de 1976 mais qu'aucun maire avant elle n'avait osé le mettre en œuvre.

Au-delà des querelles et des calculs politiques, il reste que le centre de la capitale alsacienne est classé *« patrimoine mondial »* par l'UNESCO et que l'impératif de le préserver nécessite de mettre fin au règne sans partage de la voiture. Outre l'amélioration des transports publics, le plan Strass prévoit le doublement des espaces réservés aux piétons et le déplacement à vélo dans l'ellipse insulaire dans une relative sécurité, ce qui relevait jusqu'à présent de la témérité. Il comporte également la *« récupération de l'espace de vie »* que constitue la place Kléber, singulièrement enlaidie dans les années 70 et qui va être entièrement redessinée et rendue aux piétons dans un délai de deux ans.

En une décennie, le nombre de véhicules entrant tous les jours dans la ville est passé de 200 000 à 240 000, soit une augmentation de 20 %. Parallèlement, le réseau de transports collectifs n'a pas connu le développement de ceux des grandes villes françaises ou étrangères. La part de ce mode de déplacement par rapport à l'ensemble du trafic mécanisé est très faible : 11 % contre 72 % pour la voiture particulière et 15 % pour les deux-roues. Cette évolution fait qu'aujourd'hui les gaz d'échappement des voitures représentent plus de 60 % du monoxyde de carbone en suspension dans l'air strasbourgeois. De même que 70 % à 90 % des salissures déposées sur les façades sont générées par la circulation automobile. Compte tenu des conditions climatiques (peu de vent, beaucoup de brouillard), dans la plaine d'Alsace, la pollution atmosphérique à Strasbourg dépasse les normes européennes pendant quarante jours en moyenne par an.

Concertation avec les commerçants

Pour les responsables de la cité, cette situation n'est plus acceptable : laisser les choses en l'état, c'est favoriser *« la dévalorisation du cœur historique de Strasbourg, le dépérissement de son activité économique, déjà concurrencée par le développement des zones commerciales de la périphérie et la fuite des habitants »*. Ils précisent que, s'il ne s'agit pas de *« chasser l'automobile »*, il convient d'améliorer l'*« accessibilité »* au centre-ville au moyen des autres modes de transport. Selon eux, le plan Strass a fait l'objet d'une large concertation avec les associations de riverains et de commerçants pour *« organiser au mieux »* la desserte interne des quartiers et les accès spécifiques aux nouvelles rues piétonnes.

L'Association des commerçants dénonce la procédure qui a été suivie : *« Comment peut-on qualifier de concertation des réunions où tout était décidé d'avance ? »* Reste à savoir si le RPR et l'UDF vont se servir de ce levier pour mener campagne contre les socialistes. Les chefs de file de la droite et du centre droit sont, semble-t-il, divisés sur l'opportunité de jouer cette carte-là. S'engouffrer dans cette voie signifierait revenir en arrière, notamment en ressuscitant le débat déjà ancien autour du tram et du VAL.

Toujours est-il que M. Daniel Hoeffel (UDF), *« fédérateur incontestable »* de la *« majorité alsacienne »* et tête de liste de l'Union pour la France aux régionales, n'entend visiblement pas rouvrir le dossier. De toute façon, pour Mme Trautmann, il n'est pas question de *« remettre en cause les grands chantiers ni de retarder les échéances de réalisation »*.

M. S.

Spécificité territoriale

QUATRE mois après avoir annoncé le lancement d'une mission sur la fonction publique territoriale, M. Jean-Pierre Sueur, secrétaire d'Etat chargé des collectivités locales, a pu enfin procéder à son installation, mardi 18 février.

Tout en défendant le principe de la parité des fonctions publiques, M. Sueur a donc su faire valoir, au sein du gouvernement, l'existence d'une spécificité territoriale. C'est un magistrat de la Cour des comptes, M. Jacques Rigaudiat, ancien conseiller social de M. Michel Rocard, qui doit se pencher, pendant six mois, sur les problèmes liés au recrutement, à la formation, aux seuils ou aux quotas dans les collectivités locales.

Renouer le dialogue

La désignation d'un « missionnaire » apaisera-t-elle le mécontentement des employeurs et des représentants du personnel qui, depuis quelques semaines, tentent de renouer le dialogue ?

Le jour même où intervenait la nomination de M. Rigaudiat, quarante personnes se sont réunies dans les locaux de l'Association des maires de France : associations d'élus (maires des grandes villes, des villes moyennes, des banlieues, présidents de conseils généraux) et syndicats (CFDT, CGC, CFTC, autonomes, FO et CGT).

Certains de ces partenaires avaient tenté de signer un protocole d'accord sur les régimes indemnitaires pendant l'été, mais ils l'avaient abandonné lorsque le gouvernement avait publié un décret (*le Monde* daté 1er-2 septembre 1991).

Sous la houlette de M. Bernard Bosson, vice-président (CDS) de l'Association des maires de France, ils veulent aujourd'hui engager une réflexion sur la fonction publique territoriale, en essayant, cette fois, de faire valoir une position commune, par-delà leurs intérêts particuliers.

R. Rs

« Faciliter l'accès au centre, c'est intégrer la périphérie à la cité »

nous déclare Catherine Trautmann

S'expliquant sur le nouveau plan de circulation de Strasbourg, Mme Catherine Trautmann, maire socialiste de la cité alsacienne, estime que sa ville atteindra l'« asphyxie » dans deux ou trois ans si rien n'est fait dès à présent. Tout en reconnaissant que l'application de son programme va fatalement conduire la population à vivre une « période difficile », elle revendique un « certain courage politique » que ses prédécesseurs n'ont pas eu.

« Les réactions à l'application du plan Strass sont-elles susceptibles de modifier de manière sensible votre projet ?

– Je tiens à être claire à ce sujet : il n'est pas question de toucher à l'économie générale du nouveau plan de circulation. Il est certain que nous tiendrons compte des préoccupations des uns et des autres parce qu'il est vrai que sa réalisation fera passer aux Strasbourgeois une période difficile mais il me sera impossible d'aller au-delà.

» Les mesures prévues ne sont pas nouvelles. Aucun de mes prédécesseurs n'a osé les mettre en œuvre. Aujourd'hui, il est temps de faire preuve d'un certain courage politique.

– Pourquoi programmer une réalisation aussi limitée dans le temps ?

– Il y a plusieurs raisons qui justifient un délai court. Tout d'abord, la dégradation de la circulation est telle que l'ellipse insulaire sera touchée par l'asphyxie d'ici deux ou trois ans. Ensuite, il faut réduire au maximum la période pendant laquelle les travaux occasionneront des embarras à la population. En outre, l'achèvement de la ligne de tramway, traversant la ville du nord au sud, est prévu pour septembre 1994. Et pour tout dire, je souhaite que tout soit terminé avant la fin de mon mandat actuel.

« Il s'agit d'un problème national »

– Mais ne craignez-vous pas une « révolte » des Strasbourgeois comme le souhaitent certains de vos opposants ?

– Mes adversaires avancent de mauvais arguments qui n'ont pas eu beaucoup d'échos jusqu'à présent. Selon une enquête récente que nous avons menée, 80 % de la population concernée est favorable à l'extension de la zone piétonnière, car les Strasbourgeois, comme l'ensemble des Alsaciens, sont attachés à la qualité de vie et à un meilleur fonctionnement du centre-ville.

» Répondre à cette double exigence signifie que les habitants resteront sur place parce qu'ils ne seront pas mis dans l'obligation de s'exiler à cause des nuisances.

– Au-delà de l'intérêt des riverains, quels avantages voyez-vous pour les autres Strasbourgeois et l'ensemble de la population de la communauté urbaine ?

– Qu'on ne s'y trompe pas. Il s'agit d'une question commune à toutes les villes de France, d'un problème national. Michel Noir, qui est confronté à des difficultés comparables, est venu, en décembre dernier, s'enquérir du plan strasbourgeois. L'objectif, pour lui comme pour moi, est de préserver la beauté de nos villes et de partager notre patrimoine avec tout le monde. Aussi est-il nécessaire que les villes françaises soient des cités ouvertes, donc accessibles, singulièrement aux habitants des quartiers.

» Autrement dit, faciliter l'accès au centre-ville, c'est intégrer la périphérie à la cité. A Strasbourg, la décision d'équiper le réseau du tramway de rames panoramiques à « plancher bas intégral » permettra à tout le monde, y compris aux jeunes enfants, aux personnes âgées et handicapées, d'admirer et de profiter de notre belle ville. Pour une Strasbourgeoise comme moi, c'est une priorité. »

Propos recueillis par
MARCEL SCOTTO

La Bretagne et ses livres

Le premier dictionnaire en langue bretonne doit bientôt paraître, grâce aux concours de la région, des départements et des collectivités

BREST

de notre correspondant

EN 1993, les amoureux de la langue bretonne vont être comblés. Le premier dictionnaire tout en breton sortira alors des presses. L'immensité du champ d'investigation, pour une langue réputée pour sa richesse mais aussi son caractère protéiforme, a freiné maints linguistes. Ils ont préféré travailler dans le domaine de la traduction, si bien que les dictionnaires ne manquent pas sur la matière bretonne, mais il s'agit avant tout de manuels bilingues, ce qui témoigne de l'état de dépendance dans lequel est tombée cette langue.

Une petite maison d'édition en breton, An Here (Les Semailles), a relevé le flambeau. Son ouvrage, entièrement illustré, fera mille pages et dix mille mots. Modeste, si on le compare avec les soixante mille mots du Larousse, cet ouvrage a néanmoins nécessité trois ans de travail pour construire une méthode lexicographique de manière à mettre à plat les nombreux problèmes linguistiques. D'où des arbitrages difficiles à rendre, à commencer par l'intitulé même de l'ouvrage, *Geriadur brezhoneg*, pour lequel il a fallu trancher sur la façon d'écrire *brezhoneg* avec un *g* ou un *k*.

« On s'est lancé dans un pari un peu fou », souligne Yvon Raoul, directeur de la maison d'édition. An Here a dû aller demander des subventions du côté des communautés européennes, du Centre national des lettres et surtout de la région et des départements du Finistère et des Côtes-d'Armor pour boucler un budget qui doit s'élever à 4 millions de francs.

Sans l'appui des collectivités, il n'aurait pas été possible de mettre en chantier ce dictionnaire. La décentralisation a donné un peu d'oxygène à l'édition en langue bretonne. Sur un fonds de 13 millions de francs destiné à la culture régionale, le département du Finistère consacre 1 million à l'édition. Le conseil régional verse 3,5 millions de francs par an à l'Institut culturel breton, installé à Rennes, qui aide l'édition sous la forme d'une subvention de 25 % du montant de l'impression et d'une avance remboursable de 25 % sur quatre ans sans intérêts. Chaque année, quatre-vingt-dix livres nouveaux sont subventionnés, pour un concours qui s'est élevé à 4,8 millions de francs entre 1983 et 1990.

Traducteurs bénévoles

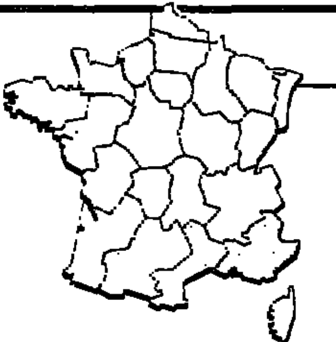
Le statut de ces éditeurs facilite l'octroi des aides. Ils fonctionnent tous sous le régime d'association culturelle, ayant leur siège dans le nord Finistère, comme Al Liamm (Le Lien), fondé en 1984, ou Houladurioù Hor Yezh (L'Edition de notre langue), Brud Nevez (Nouvelle Renommée), Keit Vimp Beo (Tant que nous serons vivants) et le plus important, An Here, qui, outre le dictionnaire, s'est spécialisé dans la littérature bretonne pour la jeunesse. En 1984, à l'ouverture des premières classes primaires en breton, par l'association Diwan, la littérature enfantine était réduite à quelques livres, dont *les Contes de Grimm*, traduits par Al Liamm.

An Here a été fondé pour combler ce vide. C'est devenu une petite entreprise qui emploie une dizaine de personnes avec des traducteurs, la plupart du temps des bénévoles amoureux de la langue. *« Quand les premiers livres sont sortis, les enfants se sont jetés dessus »*, se rappelle son fondateur, Martial Menard. Aujourd'hui, les écoliers peuvent ranger dans leur bibliothèque une centaine de titres en breton.

L'ambition d'An Here est maintenant d'éditer des romans, et il nourrit l'espoir de voir quelques bretonnants écrire pour les enfants. Mais l'étroitesse du marché est un handicap. Certes, les écoles en langue bretonne et les écoles bilingues de l'enseignement public et privé sont en augmentation, mais elles ne regroupent qu'un peu plus de mille élèves. A cela s'ajoute le fait que la plupart des locuteurs en breton n'ont pas appris leur langue.

Si bien que ces éditeurs, pour continuer, doivent compter sur les collectivités locales. An Here a ainsi adressé des propositions de souscription pour son dictionnaire à toutes les communes de la région.

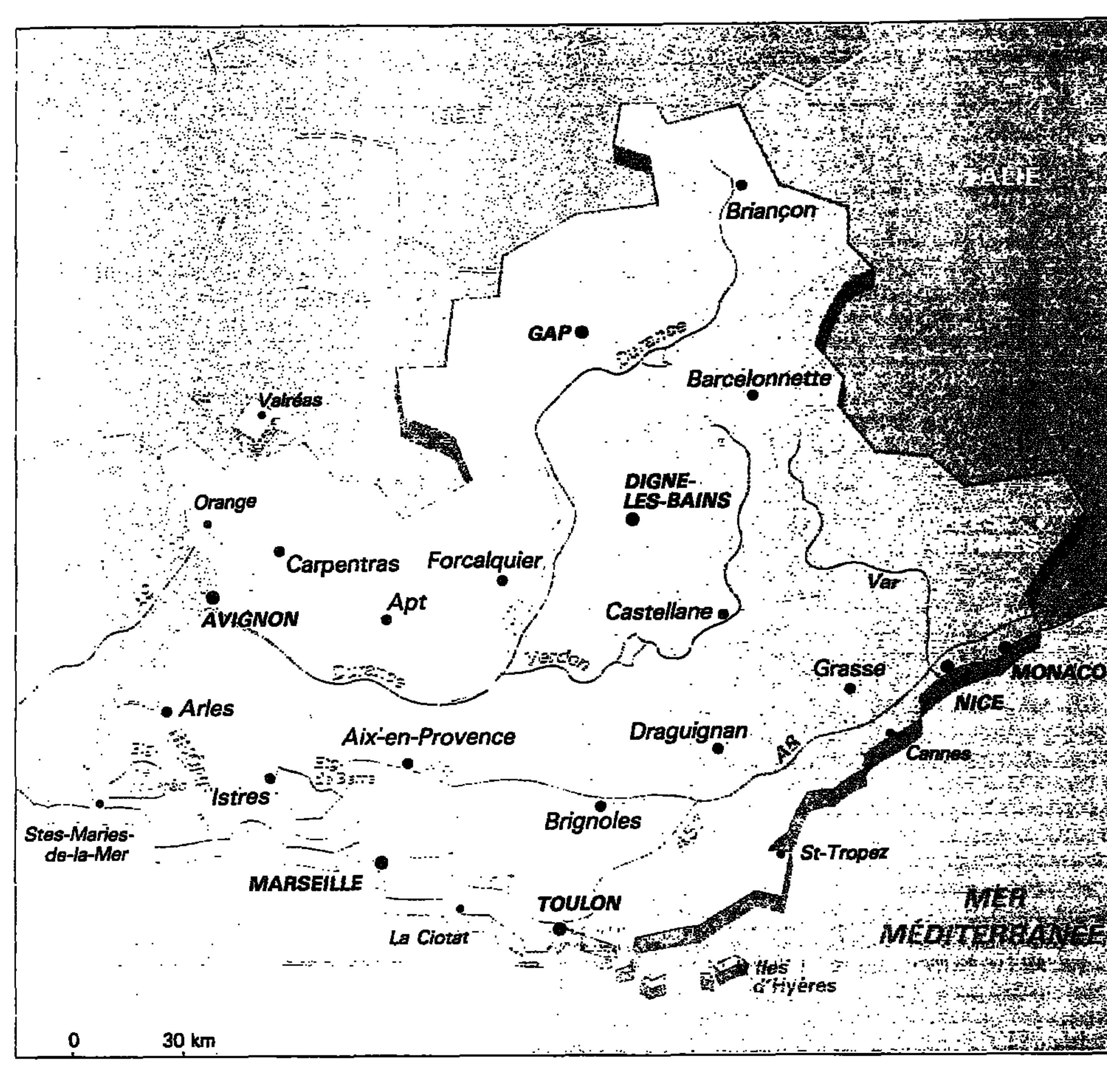
GABRIEL SIMON



PROVENCE-ALPES-COTE D'AZ

Les Alpes au nord, la mer Méditerranée au sud ne suffisent pas à donner une unité à une région dont les frontières ont beaucoup varié au cours des siècles passés. L'hétérogénéité, les disparités et les inégalités demeurent les traits dominants d'une terre qui aime cultiver les paradoxes. En première ligne des statistiques nationales pour l'impôt sur la fortune, elle figure à la même place lorsqu'il s'agit de recenser les allocataires du RMI. Provence-Alpes-Côte d'Azur est véritablement la région des extrêmes

Préfecture : Marseille
Départements : Alpes-de-Haute-Provence (préfecture : Digne) Hautes-Alpes (préfecture : Gap) Alpes-Maritimes (préfecture : Nice) Var (préfecture : Toulon) Vaucluse (préfecture : Avignon)
Superficie : 31 436 km²
Population : 4 257 907 habitants
Principales agglomérations : Marseille (1 230 871 habitants) Nice (517 291 habitants) Toulon (437 825 habitants) Grasse (335 789 habitants) Avignon (181 274 habitants)



Trois hommes pour un fauteuil

Candidat à sa propre succession, M. Jean-Claude Gaudin est soumis au tir croisé de MM. Jean-Marie Le Pen et Bernard Tapie

ET comment faut-il les appeler, les habitants de cette région? Des Paciens! Des Pacistes! Des Pacais! La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est la seule de France à être affublée d'un sigle au même titre qu'une société de chemins de fer ou qu'une régie d'autobus. Pour ne froisser aucune susceptibilité départementale, le législateur a fait plaisir à tout le monde pour créer une région de toutes pièces. Il n'est pas certain que chacun des six départements qui la composent ait vraiment le sentiment de se retrouver dans la «PACA». Le sigle est surtout utilisé par l'administration... et par commodité. Il a gommé la poésie provençale, les escarpements alpins et la douceur azuréenne. A cette construction artificielle s'ajoute une situation politique régionale très particulière. Car beaucoup plus que les autres entités administratives, la «PACA» va être le théâtre d'un affrontement unique, qui dépasse de très loin le simple enjeu du renouvellement du conseil régional. Dans un mois, ses habitants seront peut-être catalogués comme gaudinistes, lepénistes ou tapistes.

Depuis 1986, c'est M. Jean-Claude Gaudin, sénateur des Bouches-du-Rhône, qui assure la présidence de l'assemblée régionale. Mais deux challengers affirment, avec la même conviction ou le même bagout, qu'ils occuperont prochainement la fonction de «patron» à sa place. Il s'agit de M. Jean-Marie Le Pen, tête de liste du Front national dans les Alpes-Maritimes, et de M. Bernard Tapie, chef de file de la liste Energie Sud dans les Bouches-du-Rhône. Jusqu'à plus ample informé, cette liste se situe dans la mouvance de la majorité présidentielle, même si le candidat qui figure en deuxième position est M. Maurice Genoyer qui conduisait, en 1986, une liste... divers droite.

Malgré la présence de deux représentants du gouvernement – Mme Elisabeth Guigou, ministre délégué auprès du ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, chargé des affaires européennes, et M. Jean-Louis Bianco, ministre des affaires sociales et de l'intégration – respectivement tête des listes de M. Tapie dans le Vaucluse et dans les Alpes-de-Haute-Provence, c'est autour de MM. Gaudin, Le Pen et Tapie dans les Bouches-du-Rhône et dans les Alpes-Maritimes que la partie de poker menteur est en train de se jouer. La belotte, le cœur fendu et Marcel Pagnol n'ont pas grand-chose à y voir. C'est plutôt une empoignade de trois hommes pour un fauteuil. Les deux départements enverront siéger soixante-dix-sept des cent vingt-trois conseillers régionaux (1). Pour avoir une chance raisonnable de diriger la région, chacun des trois prétendants devra, d'abord, avoir fait la preuve de sa supériorité dans son propre département.

Ses preuves, M. Gaudin, le sortant et le favori contre lequel les deux outsiders concentrent leurs coups à la suite de l'inculpation de son directeur de cabinet, les présentent sous forme de bilan. Celui de ses six années à la tête de la région : une direction obtenue avec la bienveillance des élus d'extrême droite. S'il a bénéficié des voix du Front national pour être élu président, il affirme n'avoir pas passé d'accord avec ses représentants et ne leur avoir jamais rien cédé. *«Je n'ai pas banalisé le Front national, je l'ai réduit de vingt-cinq à quinze conseillers»*, se défend M. Gaudin, en ajoutant : *«On a gouverné sur mes options, mes projets et mes actions. S'il m'avait demandé de prendre des décisions à connotations raciales, xénophobes ou d'exclusion, je ne l'aurais pas fait. Dix mille rapports ont été rédigés, pas un n'est marqué du sceau du racisme ou de l'antisémitisme»*.

Les dénégations du président Gaudin font sourire dans le camp de M. Tapie où l'on assure qu'en 1986 *«le Front national a obtenu près de quatre-vingt-dix délégations»* du conseil régional. Les amis de M. Le Pen, pour leur part, font dans la simplicité : *«Nous avons permis à M. Gaudin de ne pas faire d'erreurs, excepté son refus de la préférence nationale.»* Et ils attribuent à leur pression, sans donner de précision, le passage de la PACA de la septième à la vingt-deuxième place pour la pression fiscale. Il est vrai que, dans les recettes régionales, la part de l'emprunt atteint 28,9 % en 1991 (30,6 % en 1990), ce qui place la Provence en tête du palmarès régional français sur ce poste.

Convulsions niçoises

L'emprunt, M. Gaudin y a fait appel massivement en 1989 au profit de l'enseignement public qui a vu la construction de vingt lycées et la rénovation de quatre-vingt-dix autres en six ans. *«C'est mon œuvre»*, dit le président avec beaucoup de fierté. *«Ici, ce sont de grands bâtisseurs»*, rectifie, à sa manière, M. Tapie, en affirmant que *«le premier problème à régler est celui des enseignants, car on les prend aujourd'hui pour des femmes de ménage»*. Certes, mais cette question n'est pas véritablement du ressort de la région. *«Faux semblant»*, s'exclame M. Guy Hermier, contestataire au sein du bureau politique du PCF mais tête de liste communiste dans les Bouches-du-Rhône : *« M. Gaudin a pris à sa charge un emprunt d'un milliard et demi ; maintenant il va rembourser pendant dix ans en absorbant, pour partie, les crédits d'investissement qui sont dégagés aujourd'hui.»*

Inlassablement, le président de l'assemblée régionale détaille son bilan pour conclure, comme preuve de sa gestion consensuelle : *«85 % de mes rapports ont été votés à l'unanimité.»* M. Bruno Mégret, son adversaire du Front national dans le département, n'en a cure car *«le bilan ne compte pas dans une élection très politisée»*. Le numéro deux du parti d'extrême droite estime qu'en la circonstance M. Gaudin *«ne peut compter que sur son honorabilité en dehors des feux de l'actualité»*. La remarque se veut sans doute empoisonnée. Autant que celle de M. Tapie, selon lequel le bilan de M. Gaudin est frappé par une *«insuffisance de compétence et de maîtrise»*, tandis que sa gestion aurait deux caractéristiques : *«Pas de cohérence, pas de projet»*.

En homme d'affaires avisé, le député (non inscrit) des Bouches-du-Rhône ajoute que si la région détient le record des créations d'entreprises, elle possède également le record du nombre de faillites. Pour n'oublier personne dans ce jeu de massacre, M. Tapie assure que tout cela a lieu dans *«une ville malade, une ville sans maire, et Nice n'est pas mieux»*.

A l'autre bout de la région, c'est là que sont tournés les yeux des dirigeants et des observateurs. Le comté de Nice rattaché à la France depuis seulement cent trente-deux ans et dominé par la famille Médecin, père et fils, pendant soixante-trois ans est en proie à des convulsions politiques désordonnées. Mme Martine Daugreilh et M. Christian Estrosi, députés (RPR) des Alpes-Maritimes, s'y disputent âprement les dépouilles de M. Jacques Médecin qui, de sa retraite de Punta-del-Este en Uruguay, où il a pris la fuite fin 1990, trouve le temps de donner des conseils électoraux à des Niçois par lui laissés orphelins.

OLIVIER BIFFAUD

Lire la suite page 12

(1) En raison de l'évolution démographique, le nombre de siège du conseil est passé de 117 à 123. La répartition est la suivante : Bouches-du-Rhône (49), Alpes-Maritimes (28), Var (23), Vaucluse (14), Alpes de Haute-Provence (5) et Hautes-Alpes (4).

Le conseil régional

Président : Jean-Claude Gaudin (UDF-PR)
14 PC ; 26 PS ; 1 MRG ; 3 div. g. ; 34 UDF ; 19 RPR ; 1 CNI ; 4 div. d. ; 15 FN.

Résultats des élections de 1986 par département

ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE (4 sièges)
Ins., 95 479 ; absr., 17,76 % ; suff. ex., 75 101.
PC : 14,07 %, 1 élu ; PS : 32,94 %, 2 élus ; UDF : 13,65 % ; RPR : 27,97 %, 1 élu ; FN : 11,33 %.

HAUTES-ALPES (4 sièges)
Ins., 80 370 ; abst., 18,74 % ; suff. ex., 62 632.
PC : 8,33 % ; PS : 25,42 %, 1 élu ; MRG : 12,64 % ; Un. opp. : 45,82 %, 3 élus ; FN : 7,77 %.

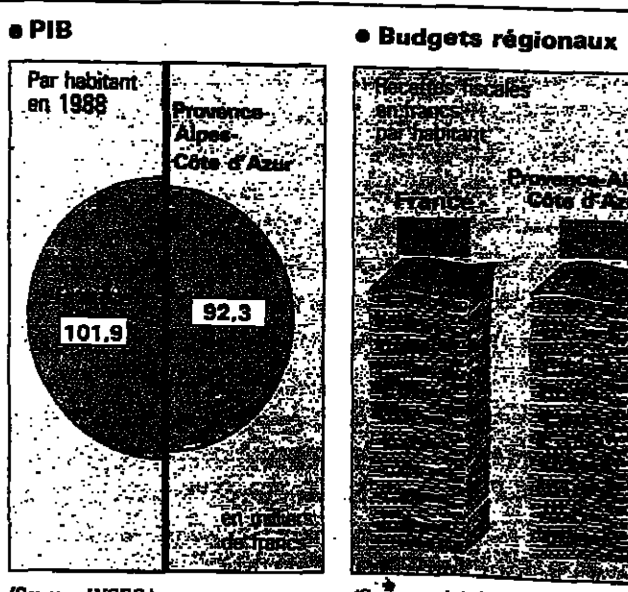
ALPES-MARITIMES (26 sièges)
Ins., 640 178 ; abst., 22,10 % ; suff. ex., 481 663.
PC : 9,31 %, 2 élus ; PS : 22,79 %, 6 élus ; Un. opp. : 42,73 %, 12 élus ; FN : 21,74 %, 6 élus ; Verts : 3,40 %.

BOUCHES-DU-RHONE (49 sièges)
Ins., 1 078 745 ; abst., 24,22 % ; suff. ex., 791 180.
LO : 0,72 % ; PC : 15,02 %, 8 élus ; PS-MRG : 25,06 %, 13 élus ; UDF : 22 %, 12 élus ; RPR : 8,65 %, 4 élus ; div. opp. : 3,22 % ; div . opp. : 0,18 % ; Régionalistes : 0,35 % ; FN : 22,60 %, 12 élus ; Verts : 2,15 %.

VAR (21 sièges)
Ins., 529 456 ; abst., 21,26 % ; suff. ex., 404 020.
PC : 10,43 %, 2 élus ; PS : 22,92 %, 5 élus ; div. g. : 2,40 % ; UDF : 34,02 %, 8 élus ; RPR : 10,47 %, 2 élus ; div. d. : 0,99 % ; FN : 16,41 %, 4 élus ; Verts : 2,33 %.

VAUCLUSE (13 sièges)
Ins., 294 934 ; abst., 18,29 % ; suff. ex., 228 636.
PC : 11 %, 1 élu ; PS : 28,91 %, 4 élus ; MRG : 1,10 % ; Un. opp. : 33,04 %, 5 élus ; div. d. : 1,48 % ; FN : 17,63 %, 3 élus ; Verts : 3,29 %.

TENDANCES



(Source : INSEE.)

(Source : ministère de l'intérieur.)

UN TOUR DE FRANCE DES REGIONS

D'AZUR : le Sud extrême

LE nom de la région est si long et si hétéroclite qu'on le remplace, le plus souvent, par le sigle de PACA. Selon le *Trésor du Félibrige* de Mistral, *« pacan »*, en provençal, signifie *« vilain, manant, rustre, roturier »* ou, pour résumer, *« personne de basse extraction ! »* A en croire, pourtant, une récente enquête de l'Observatoire interrégional du politique (OIP), la mémorisation de ce nom à rallonge ne cesse de s'améliorer parmi les habitants. Ils seraient, aujourd'hui, 43 % à pouvoir le citer, de manière exacte, contre 28 % en 1985. D'où il ressort, *a contrario*, que plus d'un sur deux trébucherait encore sur la difficulté.

Ce problème de sémantique n'est pas sans signification géopolitique. La région, en effet, souffre d'un manque d'unité flagrant. Du littoral méditerranéen aux cimes alpines, culminant à plus de 4 000 mètres, elle est probablement la région française qui présente les reliefs les plus divers et la plus grande variété de paysages. Avec une « épine dorsale », la vallée de la Durance, un axe méridien, le Rhône, et un trait d'union, la Méditerranée. Les zones montagneuses, notamment la majeure partie des Alpes du Sud, des Ecrins au Mercantour, occupent plus de la moitié des 30 000 kilomètres carrés de son territoire.

Explosion démographique

Historiquement, elle ne peut se confondre avec l'ancienne Provence, plus limitée, et dont les frontières ont d'ailleurs beaucoup varié dans le passé. Avignon la papale n'a été réunie à la France qu'après la Révolution, et l'ancien comté de Nice, qui appartenait aux Etats sardes, plus tardivement, en 1860. Quant au département des Hautes-Alpes, il cultive encore beaucoup d'affinités avec le Dauphiné. Bien d'autres vicissitudes ont marqué l'émergence de cette région éclatée qui engloba d'abord la Corse puis s'en sépara, en 1970, avant que ne fut officialisée, en 1976, l'adjonction du vocable « Alpes » dans son appellation.

Les élus des Alpes-Maritimes ont, longtemps, contesté la tutelle politique et économique de Marseille et mené une véritable « guérilla » séparatiste. La victoire de la droite, en 1986, a apaisé cette querelle sur le plan politique. Mais la Côte d'Azur n'a pas renoncé pour autant, à jouer ses propres cartes économiques. Il est vrai, pourtant, que le caractère méditerranéen de ...PACA, qu'il s'agisse du climat, de la culture, des mentalités, du mode de vie, estompe bien des différences objectives et joue, à l'inverse, dans le sens d'une certaine identité commune.

L'hétérogénéité, les disparités, les inégalités, restent, toutefois, les traits dominants du tableau. *« La région Provence-Alpes-Côte d'Azur n'est jamais dans les moyennes nationales »*, souligne l'économiste Philippe Langevin. *De façon totalement contradictoire, elle est première, ou dans les premiers rangs, pour la création d'emplois mais aussi pour le taux de chômage, pour les créations d'entreprises comme pour les faillites, pour l'impôt sur la fortune et le revenu par tête en même temps que pour le versement des allocations de RMI... C'est la région des extrêmes où les phénomènes économiques sont toujours accentués. On exagère, quoi !... »*

Elle a été, surtout, la région qui a connu, jusqu'en 1990, la plus forte expansion démographique. Facteur qui contribue à expliquer bon nombre des difficultés qu'elle doit affronter aujourd'hui.

Les résultats du recensement de 1990 la situent au troisième rang des régions françaises, avec un taux d'accroissement annuel moyen de 0,9 %, le deuxième après le Languedoc-Roussillon, contre 0,5 % au plan national. Mais cette croissance, qui correspond à plus de trente-six mille habitants de plus chaque année – contre plus de quarante mille dans la période intercensitaire – n'est due qu'à l'importance des mouvements migratoires et très peu au solde naturel. *De ce point de vue, la région a été, longtemps, la plus attractive de France.*

En 1946, sa population n'était que de deux millions d'habitants. Elle s'est accrue, globalement, depuis, d'un million de personnes arrivées d'outre-mer et d'un million venant d'autres régions françaises. C'est dire l'importance du brassage opéré, auquel est dû le fait qu'un habitant sur deux n'est pas né en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Deux cent dix mille immigrés maghrébins d'un côté, quelque trois cent mille pieds noirs de l'autre : la région a hérité, en même temps, d'un problème de cohabitation, exacerbé par la crise, qui explique, en partie, le vote d'extrême droite.

Le corollaire de cette croissance démographique a été une forte poussée urbaine qui avait commencé, avec la révolution industrielle, dès le milieu du XIXᵉ siècle. La région Provence-Alpes-Côte d'Azur est, aujourd'hui, la plus urbanisée de France, après l'Ile-de-France. Près de 80 % de ses habitants vivent dans les grandes agglomérations du littoral. Dans un ouvrage sur la région qu'il vient d'achever avec un petit groupe d'universitaires, le géographe Lucien Tirone insiste sur les effets de cette explosion urbaine généralisée *« qui s'est accompagnée*, note-t-il, *de très profondes transformations économiques et spatiales »*. Le phénomène de l'urbanisation, amplifié, ici, par le développement du tourisme, a eu, en effet, des conséquences dévastatrices sur un espace particulièrement fragile.

Les trois crises de Marseille

Un fort mouvement écologiste lui a répondu. *« Le projet du TGV Méditerranée est la goutte d'eau qui a fait déborder le vase »*, explique Gérard Périer, professeur de français à Vitrolles (Bouches-du-Rhône) et l'un des principaux animateurs avec un autre enseignant, André Benedetto, de la coordination des associations opposées au tracé du train à grande vitesse. De cette coordination est née, dans la foulée, à l'initiative des deux profs, la Fédération d'action régionale pour l'environnement (FARE SUD) qui regroupe une centaine d'associations représentant plusieurs milliers d'adhérents. Un événement, car il n'existait pas, jusqu'ici, de structure de ce genre, susceptible d'agir, de façon concertée, dans l'ensemble des six départements de la région. FARE SUD se veut indépendante et s'est dotée d'un « programme d'urgence » qui comprend une dizaine de revendications « immédiates » concernant, outre le TGV, divers projets d'autoroutes ou de rocades, la Camargue, l'Etang de Berre, la plaine des Maures.

D'autres indices sont là pour témoigner de la montée de l'idée écologiste en Provence-Alpes-Côte d'Azur. Comme le résultat inattendu d'une consultation de la population de la région, lancée, au printemps 1991, par le conseil régional. Une majorité des personnes interrogées ont, spontanément, placé l'environnement au premier rang de leurs préoccupations. Autre indice, le succès inespéré du référendum organisé, en septembre dernier, auprès des riverains de l'étang de Berre : quarante-deux mille participants, soit plus de 40 % des populations concernées.

En raison de la forte augmentation de l'activité féminine, qui a permis de corriger un important retard, la population active de Provence-Alpes-Côte d'Azur a crû, ces dernières années, à un rythme supérieur à celui de l'ensemble de la population régionale. Mais si la région a été fortement créatrice d'emplois (104 000 entre 1982 et 1990), ces résultats n'ont pas suffi à répondre à la demande. D'où cette première place, peu enviable, pour le taux de chômage. Département le plus touché : les Bouches-du-Rhône (13,6 %) et plus particulièrement Marseille (19 %), victime, pour sa part, d'une triple crise industrielle, urbaine et sociale, qui a provoqué la fuite de ses habitants vers des zones d'activités périphériques (cent mille départs de 1975 à 1990).

Le conseil régional a réagi. Avec ses partenaires du monde économique, il vient de lancer un plan d'urgence qui devrait permettre la création de 5 000 emplois en un an. Comme toutes les autres régions, il a, aussi, beaucoup fait depuis 1986, pour l'éducation et la formation (20 lycées ont été construits) parallèlement à une action de fond portant sur *« l'environnement financier et l'accompagnement technique des entreprises »*. Mais les faiblesses de l'économie régionale (sous-industrialisation, hypertrophie du secteur tertiaire) ne sont peut-être pas insurmontables, à condition d'imaginer un nouveau scénario de développement. Il n'y a pas de grands établissements ? Qu'à cela ne tienne. Il est avéré, aujourd'hui, que ce sont les PME-PMI qui font preuve du plus grand dynamisme.

Plus *« célèbre que connue »*, la région vit sur une image de plage où toutes les populations de l'Europe ont envie de venir se faire bronzer dès que les beaux jours arrivent, qui est loin de lui faire justice. Avec douze mille chercheurs publics et privés, quatre cents laboratoires, une trentaine de grandes écoles et six universités, représentant quatre-vingt-dix mille étudiants, elle se situe parmi les grandes régions scientifiques françaises. Et elle est bien décidée, aujourd'hui, à utiliser cet atout. Dès 1987, à l'initiative du conseil régional, a été créée l'association Route des hautes technologies (RHT), dont le but est d'animer et de promouvoir, à travers un programme Etat-région, les six pôles technologiques de Nice-Sophia-Antipolis, Toulon-Var-Technologies, Marseille Provence Technopôle, Aix-Europole, Manosque-Cadarache et Avignon-Montfavet Agroparc.

L'un de ses objectifs prioritaires est de valoriser la recherche publique dans le domaine industriel et, plus précisément, de favoriser un transfert de technologies vers les PME-PMI. *« Un concept excellent*, se félicite M. Pierre Laffitte, le « père » de Sophia-Antipolis, *qui met l'accent sur le développement écononomique moderne vers lequel la région doit et peut s'orienter. »* Première opération d'envergure : l'installation, en septembre 1991, du centre régional de calcul scientifique, le plus puissant du sud de la France. Un outil de travail décisif pour les laboratoires de recherche et les entreprises de Provence-Alpes-Côte d'Azur. La RTH a donné naissance, par ailleurs, à un groupement économique à l'échelle européenne associant la Catalogne, les provinces italiennes de Lombardie, de Ligurie et du Piémont et les régions PACA, Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées (l'« Arc latin »).

Un pôle rhodanien

« Nous devons maintenant saisir nos chances », affirme Lucien Weygand (PS), président du conseil général des Bouches-du-Rhône, qui s'est passionné pour le projet de l'europôle de l'Arbois, près d'Aix-en-Provence (10 000 hectares dont 3 000 d'activités). Sceptique à l'égard de l'« Arc latin », il mise plutôt sur un grand pôle économique rhodanien qui ferait contrepoids à Milan et Barcelone. Carrefour sud-européen, la région souffre toujours de l'absence de nouvelles percées alpines.

Son grand port, Marseille, n'a pas, non plus, le rayonnement auquel il pourrait prétendre, *« s'il voyait un peu loin et s'il avait une véritable stratégie d'entreprise »*, comme le lui reproche Henri Mercier. Le président du comité économique et social croit, pourtant, à l'« appel du Sud ». Et à la revanche de la civilisation méditerranéenne sur le modèle de développement anglo-saxon. *« A condition, toutefois, que les Provençaux, cette fois, fassent preuve de plus d'ambition »*.

GUY PORTE

• Chômage

En % de la population totale

13 – 12,2 % – 11,6 % – Provence-Alpes-Côte d'Azur – 11 – 10,5 % – 9 – France – 9,4 % – 8 – 7 – 6 – 87 – 90 – janv. 91

(Source : INSEE.)

• Population étrangère

En % de la population active

14 – 12 – 10 – 8 – Provence-Alpes-Côte d'Azur 7,0 % – France : 6,3 – 6 – 4 – 2 – 0

(Source : INSEE.)

La semaine prochaine

RHONE-ALPES

Déjà publiés : l'Alsace (le Monde *daté 6-7 octobre*), *l'Aquitaine* (le Monde *daté 13-14 octobre*), *l'Auvergne* (le Monde *daté 20-21 octobre*), *la Bourgogne* (le Monde *daté 27-28 octobre*), *la Bretagne* (le Monde *daté 3-4 novembre*), *le Centre* (le Monde *daté 10-11 novembre*), *Champagne-Ardenne* (le Monde *daté 17-18 novembre*), *la Corse* (le Monde *daté 24-25 novembre*), *la Franche-Comté* (le Monde *daté 1ᵉʳ-2 décembre*), *l'Ile-de-France* (le Monde *daté 8-9 décembre*), *le Languedoc-Roussillon* (le Monde *daté 15-16 décembre*), *le Limousin* (le Monde *daté 22-23 décembre*), *la Lorraine* (le Monde *daté 29-30 décembre*), *Midi-Pyrénées* (le Monde *daté 5 et 6 janvier*), *le Nord-Pas-de-Calais* (le Monde *daté 12-13 janvier*), *la Basse-Normandie* (le Monde *daté 19-20 janvier*), *la Haute-Normandie* (le Monde *daté 26-27 janvier*), *les Pays de la Loire* (le Monde *daté 2-3 février*), *la Picardie* (le Monde *daté 9-10 février*) et *le Poitou-Charentes* (le Monde *daté 16-17 février*).

COUP DE CŒUR

« Faire pousser des livres »

AUSSI loin que porte le regard, à droite, le vignoble des côtes du Rhône moutonne jusqu'aux rives du fleuve. A gauche, il part à l'assaut de l'apothéose minérale des Dentelles de Montmirail. Nous sommes dans le fief d'un seigneur : le vin de Gigondas (Vaucluse). Mais les ceps et les grappes intéressent moins Anik Vinay et Emile-Bernard Souchière que *« faire pousser des livres »*. Ici, ils ont créé et animent depuis 1969 la plus étonnante des maisons d'édition . Au chardon local, ils ont emprunté son nom pour donner une raison sociale à leur raison de vivre : Atelier des Grames. Ils en sont l'âme double, unis dans la vie et dans la création.

« Plasticiens, inventeurs de livres » – ainsi se désignent-ils, – ils ont un autre métier « officiel », pour mieux créer dans la liberté, sans souci de rentabilité, les livres qu'ils aiment. Poésie d'avant-garde, recherches d'écritures nouvelles, rien ne les rebute, au contraire, puisqu'ils les suscitent auprès d'auteurs dont ils font leurs complices en création.

A partir d'un texte, chacun conçoit ce qu'il nomme *« la mise en corps »*, l'enveloppe charnelle de l'écrit. C'est là que l'étonnement commence. *Anakuklosis*, de Guez-Ricord, se cache dans un socle de poirier noir sous sept pyramides aux hiéroglyphes étranges ; *la Balade de femmes en fête*, de François Aubral, danse au cœur d'un morceau de poutre qui a « vécu » ; *Sinon*, du Hongrois Vargaftig, a la fragilité de la porcelaine ; les textes de la collection « Mo d'Y » se dissimulent dans un roseau, au contraire, ceux de la collection « Les grecqués », sous leur couverture de papier cristal, montrent les « entrailles » du livre. Souvent, chacun travaille seul – elle plus graphique, lui plus créateur de formes, – parfois le livre naît d'une coproduction telle *Récit-Gît*, où Anik a réalisé l'empreinte manuscrite du texte de Michaël Glück sur des lamelles de poirier, tandis qu'Emile-Bernard concevait la forme du bloc en bois qui les enchâsse.

Livres-objets, livres-sculptures ? On n'aime pas ces mots réducteurs à l'Atelier des Grames. *« C'est le danger de notre aventure*, explique Emile-Bernard Souchière. *Celui d'être pris pour des fabricants de gadgets culturels. Ah, si nous publiions du Pagnol dans une cigale de céramique ! ... L'aspect visuel n'est qu'une partie d'un diptyque dont le plus important reste pour nous le texte. La forme donnée a une cohérence fondamentale avec le contenu. Un livre des Grames, c'est la rencontre d'un écrivain et d'un plasticien. »*

Pour montrer la suprématie du texte et aller au bout de sa logique, Anik Vinay a créé la collection « 'L » (lisez « apostrophe L ») qui accepte les textes à condition que l'auteur se soumette à l'anonymat !

Textes rares, livres rares, tirages à la demande, chaque exemplaire sorti des presses de l'Atelier des Grames et des mains de ses créateurs est une pièce unique. *« C'est à la fois un pari artistique*, dit Anik Vinay, *mais aussi une philosophie. »*

JEAN CONTRUCCI

Conseil international Management et Technologie

PA Consulting Group, leader parmi les sociétés internationales de conseil en Management et Technologie, avec 1,8 milliard de francs de chiffre d'affaires et 1 830 consultants, opère dans le monde entier à partir de ses 80 bureaux implantés dans 20 pays.

Notre originalité consiste à offrir une gamme de services unique de par son étendue - allant de l'analyse stratégique à la recherche appliquée dans nos laboratoires - et à associer les diverses compétences de nos spécialistes au sein d'équipes pluridisciplinaires internationales.

Nous opérons dans les champs d'expertise suivants :

- *Ressources humaines (recrutement, évaluation, gestion des RH),*
- *Conseil en communication,*
- *Formation au management,*
- *Management par la qualité totale,*
- *Systèmes d'information et de télécommunications.*

PA Consulting Group - 11, cours Gambetta - 13100 AIX-EN-PROVENCE - Tél. 42.21.12.72.

PA Consulting Group
Creating Business Advantage

GERARD MONSEGUR EXPANSION
CONSEIL EN DEVELOPPEMENT

urbanisme commercial • économie des projets
création de zones d'activités • études de faisabilité
management des réalisations • concept



Parc Club du Millénaire - n°29
34036 Montpellier Cedex
Tél. 67.22.58.58
Fax. 67.22.39.28

HEURES LOCALES

REPÈRES

CENTRE

Deux camions deviennent des salles de cinéma ambulantes

FRAPPÉ aux armes de la région centre, qui lui a fourni une dot de 3,4 millions de francs, un cinémobile a été inauguré mardi 18 février à Mondoubleau (Loir-et-Cher). Cette petite commune avait été choisie par le président du conseil régional pour montrer comment *« le cinéma doit aller à la campagne »*. Formule originale de cinéma ambulant, de 100 places et d'un écran de 10 mètres carrés, ce « camion de la culture » est le second du genre après le « Jean Renoir » lancé en avril 1983.

La Sirène du Mississippi était présente dans ce bourg de 1 500 habitants pour *« le bon plaisir »* du cinéma. Radieuse Catherine Deneuve est une marraine soucieuse de servir la cause du septième art. Elle a coupé le ruban prometteur, pour vingt-trois communes du sud de la région Centre, de *Cinéma Paradisio* à domicile. On n'avait négligé aucun détail, allant jusqu'à assortir la paire de ciseaux de l'inauguration à la couleur du pull de la star, qui, derrière ses lunettes fumées, était ravie *« qu'à l'époque où les gens ne vont plus au cinéma le cinéma vienne à eux »*. Et Mondoubleau en Vendômois n'est pas près d'oublier le passage de « la reine blanche »...

BASSE-NORMANDIE

Le réseau numérique « Vikman » relie les chercheurs

PLUSIEURS centres de recherches caennais viennent d'être reliés entre eux par un réseau numérique à haut débit. Baptisé « Vikman », une contraction de Viking et de MAN (Metropolitan Area Network), ce câble en fibres optiques présente une capacité de transport de cent millions d'informations par seconde contre dix mille pour une ligne téléphonique normale. Il fédère sept réseaux locaux de recherches : l'université, le Grand accélérateur national à ions lourds (GANIL), l'Institut des sciences de la matière et du rayonnement, le Service d'études communes aux postes et télécommunications, un centre de recherches médicales, le CHRU et le Centre anticancéreux François-Baclesse.

A terme, Vikman doit être connecté à un réseau national. Croisement de l'informatique et des télécommunications, cet investissement, de l'ordre de 30 millions de francs, impulsé par le conseil régional de Basse-Normandie, est un des premiers de ce type en France.

LANGUEDOC-ROUSSILLON

La région sera présente à l'Exposition universelle de Séville

LE Languedoc-Roussillon sera présent à l'Exposition universelle qui recevra ses premiers visiteurs dans deux mois à Séville. M. Jacques Blanc, président (UDF) du conseil régional, s'est en effet associé à ses collègues de la Vénétie italienne, M. Gianfranco Cremonese, et de l'Andalousie, M. Manuel Chaves, pour cofinancer (au prix de 5 millions de francs) une exposition sur *« le paysage méditerranéen »*.

Cette manifestation doit avoir lieu pendant toute la durée d'Expo 92 et occupera, sur 2000 mètres carrés, un emplacement stratégique : l'ancien couvent de chartreux somptueusement réhabilité qui, dans l'île de la Cartuja, doit servir de pavillon d'accueil pour les chefs d'Etat. Le thème du paysage méditerranéen, illustré par 250 tableaux et œuvres d'art prêtés par des musées européens et américains, passionnera-t-il les foules qui visiteront le caravansérail ludique de l'Expo ? Ne sera-t-il pas considéré comme un exercice d'esthète confinant à la provocation par tous ceux que navre la disparition des paysages littoraux de la Grande Bleue sous les outrages architecturaux de l'industrie touristique ? *« C'était une chance unique d'être présent à Séville »*, explique M. Blanc. Le président de l'Andalousie, lui, a senti le risque : *« L'exposition*, dit-il, *doit dépasser le simple exposé pictural et refléter le compromis à trouver entre l'aménagement et la protection de l'environnement naturel. »* Tel est en effet le vrai défi de cette *« ère des découvertes »* que veut célébrer l'Exposition universelle.

Ce supplément a été réalisé avec la collaboration de nos correspondants Jean-Jacques Lerosier (Caen) et Patrick Martinat (Bourges).

Dernières cartouches à la Moskowa

Dans le dix-huitième arrondissement de Paris, la rénovation d'un quartier déclaré insalubre depuis 1938 suscite toujours des polémiques

C'EST un décor de film d'avant-guerre. Le pauvre secteur de la Moskowa, dans le dix-huitième arrondissement, s'étend sur plus de quatre hectares. Il est délimité par le boulevard Ney, la rue du Poteau, la rue Belliard et la rue Jean-Dollfus. Un bout de Paris oublié, bâti de bicoques vétustes, à peine plus hautes, pour la plupart, de deux étages, desservi par des voies très étroites, et qui accueille environ mille habitants. Des personnes âgées, des petits propriétaires et des immigrés.

Les parcelles réparties à la va-vite sont bien souvent les reliquats des terrains maraichers, qui, à la fin du dix-neuvième siècle s'étendaient aux portes de Paris. Un urbanisme sauvage dont la particularité est de ne pas correspondre au cadastre officiel. Ici, 45 % des foyers ne sont pas équipés de sanitaires, plus d'un tiers d'entre eux ne disposent pas d'eau chaude. Des logements misérables de 28 mètres carrés branchés sur un réseau d'assainissement, quand il existe, ancien et défectueux. Le tout-à-l'égout ? Un luxe.

Un ultime témoin de cet habitat ouvrier du début du siècle où les gavroches parisiens voyaient le jour. Un invraisemblable dédale de passages, de venelles, de boyaux sans issue où, bien souvent, les cours des pauvres maisons déglinguées communiquent entre elles. De nombreux petits « pavillons » sont aujourd'hui murés. Derrière les parpaings vivent, secrets et dans l'ombre, des squatters. D'autres ont préféré le grand jour et, après avoir jeté bas la maçonnerie qui obstruait les fenêtres des bâtiments condamnés, coulent des jours inquiets en cultivant de modestes jardinets. La Moskowa est devenue, en effet, un des hauts lieux du squatt parisien.

Ici ou là, quelques maisons de jadis : *une ancienne guinguette qui* accueillait les couche-tard, dont la bourse peu fournie ne leur permettait pas de courir le pavé montmartrois, ou encore cet atelier d'artiste pimpant. La mairie de Paris propose de rénover ce quartier en rasant la majorité de l'habitat délabré.

Des logements et des bureaux

Le plan d'aménagement s'organise autour d'un espace vert de 2 000 mètres carrés, des équipements publics, dont une école et des salles de sport. Il est prévu, en outre, d'élargir la voirie, de prolonger des passages qui resteront piétonniers et de construire, répartis dans des immeubles de trois à six étages quatre cent trente logements, dont 45 %, et non plus 35 %, ainsi que l'annonçait le projet initial, seront *« aidés »*. Enfin, le nouveau quartier de la Moskowa possédera 7 000 mètres carrés de bureaux et 4 000 mètres carrés réservés aux commerces et aux activités. Selon les services de la Ville, les occupants *« de bonne foi des appartements destinés à être démolis bénéficieront, à leur demande, d'un droit de priorité pour l'attribution ou l'acquisition d'un logement dans les immeubles compris dans l'opération de rénovation »*. Les propriétaires occupants et qui ne disposent que de ressources modestes se verront, eux, proposer *« un programme de logements »* les autorisant *« à accéder à la propriété dans des conditions compatibles avec leurs possibilités financières »*.

Pour l'association de défense de la Moskowa, dont le siège est installé dans un immeuble squatté appartenant à la Ville, le projet de la mairie ne tient pas compte de *« l'esprit des lieux »*. Son responsable, M. Louis Bastin, aurait préféré *« une rénovation douce »*. Il précise : *« Entre le parti de démolition massive choisi par la Ville et la conservation en l'état d'un quartier trop usé, il existe des solutions novatrices qui permettent à ce faubourg et à ses habitants de retrouver une place de qualité dans la cité. »*

Et Louis Bastin de plaider pour la réhabilitation d'une partie de la Moskowa. Mais, à la suite de l'enquête publique qui a eu lieu en 1991, le commissaire enquêteur a donné un avis favorable au plan d'aménagement de la mairie, dont le projet définitif sera présenté, avant l'été, aux édiles de la capitale. Plusieurs bâtisses pourraient être sauvegardées.

« A propos de la conservation des bâtiments supplémentaires, je vous confirme qu'il est nécessaire de connaître les résultats des études de détail, que je vais demander à la société d'aménagement d'entreprendre, pour savoir si d'autres immeubles que ceux déjà exclus de la déclaration d'utilité publique peuvent être conservés, dans le sens d'une préservation de l'esprit du quartier », vient en effet d'écrire Alain Greletty-Bosviel, directeur de l'aménagement urbain à la mairie de Paris, au préfet Christian Sautter. Pour Roger Chinaud (UDF), maire de l'arrondissement, *« il s'agit de mieux tenir compte des résultats de l'enquête publique. Mais sur le fond, le projet ne changera pas, parce qu'il est nécessaire au quartier »*. Il serait, cependant, dommage que disparaissent certains immeubles intéressants, comme celui situé 21 rue Bonnet, un édifice en brique dont la façade est ornée de belles mosaïques et dorures arts déco.

JEAN PERRIN

L'extension de Roland-Garros

Après l'annulation d'un permis de construire la Ville de Paris fait appel

LA mairie de Paris va faire appel du jugement du tribunal administratif qui, le 13 février, a annulé le permis de construire destiné à permettre l'extension par la fédération française de tennis du stade Roland-Garros sur les terrains de sport contigus.

Les juges ont, en effet, abrogé la délibération du conseil de Paris du 21 octobre 1991 approuvant la modification du plan d'occupation des sols (POS) de la capitale. Par voie de conséquence, le permis de construire du 9 décembre 1991 autorisant la fédération française de tennis à créer de nouveaux équipements pour mieux accueillir les « Internationaux de France » se trouve annulé.

Ouvert en 1928, Roland-Garros s'est déjà considérablement développé, depuis le temps de l'aimable tournoi où se retrouvaient, presque dans le secret, joueurs et spectateurs passionnés de sets. Ses trente-deux terrains de tennis dont le fameux « central », sont devenus le lieu de l'une des plus prestigieuses fêtes mondiales du tennis. Résultat : le nombre de joueurs est en augmentation constante, le public et les médias, venus du monde entier, de plus en plus nombreux, les cours d'entraînement insuffisants et le stationnement aux abords du stade anarchique. Pour faire face au rayonnement de ces rencontres, la fédération de tennis a demandé à la ville, propriétaire des terrains, d'étendre ses installations pour aménager des équipements sportifs complémentaires. Le projet prévoit la construction d'un nouveau cours central d'une capacité de dix mille spectateurs et les locaux complémentaires pour les services administratifs et l'accueil des journalistes. Huit cours d'entraînement en terre battue seront également dessinés et un parc de stationnement souterrain de cinq cent soixante places créé.

Avant de donner son feu vert à ces propositions, la ville a obtenu un avis favorable de l'enquête publique, de la commission d'arrondissement, de la commission départementale des sites et l'accord des ministères de l'Equipement et de la Jeunesse et des Sports. Selon la mairie de Paris, l'aménagement du « nouveau » Roland-Garros devait faire l'objet *« d'un traitement paysager et végétal de qualité »* avec notamment, la plantation d'arbres supplémentaires portant le nombre total à deux cent neuf à la fin des travaux prévus pour 1993 au lieu des cent quatre-vingt-quatre actuellement.

Pour obtenir le permis de construire, ce projet de la fédération de tennis nécessitait une modification du POS de la capitale, car il s'étendait sur une zone protégée du bois de Boulogne, proprité de la ville de Paris. Avis favorable a été donné par les édiles de la capitale.

Or, l'association « Boulogne environnement » a attaqué cette nouvelle disposition du plan d'occupation des sols. Le tribunal administratif lui a donné raison en précisant que la zone où devait s'élever le futur stade est *« caractérisée essentiellement par sa fonction de protection de l'espace naturel parisien »*. Mais, avant même de connaître l'avis des juges, la fédération française de tennis, forte du permis de construire obtenu, avait commencé les travaux. Déjà, une centaine d'arbres ont été jetés bas. Aujourd'hui, les bulldozers sont arrêtés et les ouvriers ont quitté le chantier.

J. P.

Provence - Alpes - Côte d'Azur

Trois hommes pour un fauteuil

Suite de la page 10

Ancien ministre, ancien président du conseil général des Alpes-Maritimes et ancien maire (CNI) de Nice, condamné à un an de prison ferme et frappé d'inégibilité à vie par une condamnation pour ingérence, M. Médecin, dont personne ne croit qu'il vit en vendant des tee-shirts, tente de jeter son électorat dans les bras de M. Le Pen.

Changeant, M. Médecin ! Incohérent, sans doute. Et animé par la vengeance, très certainement. En quelques mois, il a dit tout et son contraire. Dans un entretien au *Figaro*, le 21 septembre 1990, il déclare : *« Je considère Christian Estrosi comme beaucoup trop impétueux ; Martine Daugreilh, en revanche, a d'immenses qualités de sang-froid et de sagesse. » « Je n'ai pas de dauphin à désigner*, ajoute-t-il, *mais c'est elle qui me rassurerait le plus. »* Un an plus tard, dans l'hebdomadaire *Minute-La France*, M. Médecin dément soutenir officieusement le président du Front national, en précisant : *« J'aime beaucoup Jean-Marie, mais je ne comprends pas pourquoi Le Pen est allé se présenter dans une région où l'on a horreur des parachutés. En outre, j'ai décidé de ne plus m'occuper de politique et en particulier de politique locale. »*

Ce n'est pas fini. Le 24 octobre suivant, M. Estrosi rend public un message téléphoné de l'Arlésienne sud-américaine . *« Sans vouloir donner d'ordre ni de conseil,* y assure *M. Médecin, je vous dis : faites confiance à ces hommes et à ces femmes qui se sont rassemblés, aujourd'hui, autour de M. Estrosi et de l'équipe qui a refusé de continuer sans en appeler au peuple. Pensez que ce sont eux les vrais démocrates parce qu'ils sont prêts à affronter les élections et, j'en suis certain, prêts à les gagner. »* Encore un petit effort d'attention. Le 1er février dernier, c'est au tour de M. Le Pen de diffuser la prose médecino-uruguayenne. *« Puisque inéligible me voici devenu*, écrit-il au chef de file de l'extrême droite, *les Niçois, les Azuréens, les montagnards des Alpes-Maritimes, qui m'ont toujours soutenu et, je le sais, continuent à m'aimer, ont, en votant pour Jean-Marie Le Pen, une occasion de prouver, de façon éclatante, que le complot socialiste contre moi est en train d'échouer puisque je pèse encore de quelque poids dans la balance électorale. »*

Pour parachever ce tournis, la fille aînée de l'ex-maire, Mme Martine Catinchi-Médecin, qui a passé les huit dernières années aux Etats-Unis, avec un petit crochet par l'Uruguay avant de revenir en France, se love à la treizième place de la liste du Front national. *« Je prends le pari que nous passerons plus de la moitié de nos candidats »*, a assuré M. Le Pen à l'impétrante. A cette captation d'héritage médeciniste, il ajoute une tentative de déstabilisation de l'appareil du RPR, en prenant, en sixième position, M. Pierre Gianotti, maire de Sospel, en voie d'exclusion du parti chiraquien. L'attitude de la « fille prodigue » provoque la *« surprise »* de Mme Médecin-Assémat, la sœur de M. Médecin : *« Il doit lui manquer le lien entre les différents événements »*. Quant à la démarche du rallié de la dernière heure, elle s'explique par sa mise à l'écart de la liste d'union de l'opposition pour la France (UPF) conduite par Mme Suzanne Sauvaigo, député (RPR) des Alpes-Maritimes et maire de Cagnes-sur-Mer.

Redistribution des cartes

Il ne faut pas oublier que Nice, ce n'est pas toutes les Alpes-Maritimes qui elles-mêmes ne sont pas toute la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Même si M. Le Pen veut créer l'illusion contraire quand il prétend se trouver, ici, *« aux avant-postes, en première ligne, à l'avant-garde des phénomènes qui se passent dans notre pays »*. Le président du Front national se promet de régler les deux seuls problèmes qui comptent vraiment à ses yeux : l'immigration et l'insécurité. Et peu importe si la région n'a aucune compétence particulière dans ces deux domaines. M. Le Pen se trompe d'élection, font remarquer ses adversaires. Nice n'est pas la France. L'aura médeciniste est avant tout un pur mécanisme niçois qui atteint peu la rive droite du Var. Pour Mme Sauvaigo, *« cela dessert M. Le Pen d'avoir le soutien de M. Médecin »* en dehors de la cité du carnaval. Quant aux Niçois, *« ils auraient la mémoire bien courte s'ils oubliaient tout ce que le Front national, M. Jacques Peyrat en tête, a fait contre celui qui reste mon ami, à titre personnel »*. Peu certaine de l'anti-lepénisme de son ennemi juré, M. Estrosi, candidat en troisième position derrière M. Michel Mouillot, maire de Cannes, Mme Daugreilh veut empêcher les électeurs médecinistes de s'abandonner à l'extrémisme. Elle a choisi de se mettre *« en congé »* du RPR pour constituer sa propre liste dans le but de ratisser plus large. Sous la menace d'une exclusion, la rebelle est promise, en privé, à un destin calqué sur celui de Mme Michèle Barzach, si elle persiste dans son entreprise. Rien n'est simple.

A coups de sous-entendus, les trois principaux protagonistes de cette bataille hors du commun s'observent en tentant de deviner et de parer les coups qui tombent comme à Gravelotte. Les avocats, plus souvent qu'à leur tour, sont largements mis à contribution. Jamais, sans doute, la justice n'a été aussi étroitement liée à une compétition électorale. Les enjeux, il est vrai, sont de taille. Au-delà de l'avenir personnel auquel chacun des trois hommes rêve, c'est la redistribution des cartes politiques qui ne laisse pas d'intriguer.

OLIVIER BIFFAUD

La presse régionale à la loupe

LOUIS GUÉRY aime la presse régionale. Le journaliste qui, avec son ouvrage de référence (1) a contribué à former la plupart des secrétaires de rédaction en France et en Navarre, est devenu l'un des meilleurs spécialistes de la « PQR ». Il le doit notamment aux quinze années passées à la tête du Centre de perfectionnement des journalistes, le CPJ, qu'il a créé en 1969 avec Philippe Viannay (2). La réédition de son ouvrage *la Presse régionale et locale* (la première édition avait été publiée en 1986) témoigne de cette connaissance quasi affectueuse. Louis Guéry explique, à l'intention de tous ceux qui s'intéressent à la presse, le travail des journalistes « localiers », le fonctionnement des rédactions, de la distribution, de la publicité, les grands groupes multidépartementaux et les petits hebdos et quotidiens qui perdurent au plus près des lecteurs de province...

L'auteur observe que dans la *« déroute »* de la presse quotidienne depuis des lustres, les soixante-six titres de la PQR résistent mieux que les journaux nationaux « populaires », même si la tendance est aussi à l'effritement de la diffusion, et si les quotidiens régionaux ont bien du mal à « accrocher » les jeunes lecteurs des zones urbaines. Il s'attache à démontrer les qualités de ces journaux, destinés notamment à fournir à tout un chacun une information « de proximité » et de nombreux « services », mais en effleurant seulement leurs faiblesses (on aimerait par exemple trouver dans la prochaine édition une analyse plus fouillée des contenus), ainsi que quelques traits inquiétants de l'ensemble, comme la concentration des titres.

Louis Guéry a voulu se garder des jugements et réaliser *« avant tout un ouvrage descriptif »*. Il nous offre une somme d'informations qui font de celui-ci un outil de référence d'autant plus intéressant qu'il se lit, grâce à sa mise en page,... comme un journal.

Y. A.

(1) *Le secrétariat de rédaction* a aussi donné naissance à un petit *Précis de mise en page* (les Éditions du CFPJ, 33, rue du Louvre, 75002 Paris, tél. 45-0-8-71).

(2) Louis Guéry est en outre porteur de parts de la SARL Le Monde en tant que membre de l'Association Hubert-Beuve-Méry.

► ***La Presse régionale et locale*, par Louis Guéry Éditions du CFPJ, 126 pages, 90 francs.**

BLOC-NOTES

AGENDA

□ **Financement des associations d'utilité sociale.** – La Délégation générale à l'innovation sociale et à l'économie sociale et l'association Culture et libertés organisent, lundi 24 février, à l'Assemblée nationale, un colloque sur le financement des associations d'utilité sociale. Une présentation et des débats auront lieu autour de la loi de 1985 qui permet aux associations d'émettre des obligations ou des titres associatifs pour constituer des fonds propres.

► **Culture et libertés, 9-11, rue Louis-David, 93170 Bagnolet. Tél. : 43-60-74-90.**

□ ***Citoyenneté et innovation* sociale.** – Les actions mises en place par les collectivités locales, en liaison avec les associations, *proposent aujourd'hui aux citoyens* de prendre en main leur destin avec des moyens qu'ils vont faire évoluer, selon leurs objectifs. Le conseil général du Rhône et l'association Idéal Télématique organisent, jeudi 5 et vendredi 6 mars à Lyon, un colloque sur le thème de « La citoyenneté et l'innovation sociale ».

► **Idéal Télématique, 108, avenue de Fontainebleau, 94276 Le Kremlin-Bicêtre.**

PUBLICATIONS

□ **Paris et la province.** – Le Conseil national des économies régionales et de la productivité (CNERP) a récemment publié un *ouvrage intitulé* :
Paris-Ile-de-France-régions : vers le scénario de l'inacceptable. Plus qu'entre l'Ile-de-France et les autres *régions, c'est entre la France de* l'Ouest et la France de l'Est que le déséquilibre s'accentue. Or, dans la perspective du grand marché unique européen, ce sont toutes les régions françaises sans exception qui doivent être mieux aménagées, mieux structurées et se développer *au maximum*.

► **192 pages, 250 F. CNERP, 219, boulevard Saint-Germain. 75007 Paris. Tél. : 42-22-35-29.**

□ **Annuaire des municipalités européennes.** – L'Europe est aussi un enjeu pour les villes. C'est à leur *intention qu'un éditeur britannique* a publié un annuaire des municipalités des douze pays membres de la Communauté. Dans les différentes langues utilisées, il fournit des détails *(adresse, numéro de téléphone,* noms des principaux responsables politiques et administratifs...) sur toutes les autorités locales de plus *de 50 000 habitants.*

► **1 250 pages, 1 360 francs. European Directories Limited, 531-533 Kings Road, London, SW10. OTZ, Royaume-Uni.**

□ **Petites villes.** – L'Association des petites villes de France, qui s'est créée en janvier 1990, vient de *publier son premier annuaire*. Cet ouvrage donne la liste des 2 500 villes françaises qui comptent entre 3 000 et 20 000 habitants, et présente quelque 300 villes adhérentes (situation géographique, desserte, structures intercommunales, projets de *développement local*). L'association vient également d'éditer les actes de ses premières assises, qui se sont tenues à Chinon en septembre 1991.

► **150 et 50 francs. Association des petite villes, 5-7, rue Paul-Louis Courier, 75007 Paris. Tél. : (16-1) 45-44-00-83.**

هكذا من الاصل

CULTURE

THÉATRE

Le désir de sincérité

L'auteur de « l'Etranger » n'était pas porté sur les condamnations

CALIGULA
à la Comédie-Française

C'est en janvier 1937, sur une page de ses *Cahiers*, que Camus, pour la première fois, dit qu'il écrit une pièce sur l'empereur Caligula. Sans doute est-ce Montherlant, qui, par la lecture des *Fontaines du désir*, a incité Camus à ouvrir Suétone, lequel donne du tyran Caligula, de sa démence et de ses crimes, une description sans demi-mesure. Mais quelque chose, en Caligula, séduit aussitôt Camus. Il écrit : *« Si le pouvoir vous était donné, si vous aviez du cœur, si vous aimiez la vie, vous le verriez se déchaîner, ce monstre et cet ange que vous portez en vous. »*

En ce temps, début 1937, Camus est membre du Parti communiste. Aux amis qui s'en étonnent, il répond : *« Toutes proportions gardées, le croyant s'embarrasse-t-il des contradictions des Evangiles et des excès de l'Église ? »* Il note que, selon Suétone, Caligula a été porté au pouvoir par *« la plèbe, les provinciaux et les soldats »*, et dans la pièce le personnage d'Hélicon développera ce propos.

Revenons à 1937 : Camus fait dire à Caligula : *« Notre époque meurt d'avoir cru aux valeurs, et que les choses pouvaient être belles et cesser d'être absurdes. »* Cet amalgame que nous faisons là indique comment, peut-être, la rencontre de Suétone, du Parti, de la pauvreté en Kabylie et aussi à Alger, entre autres choses, conduisent Camus à choisir Caligula pour protagoniste. A l'encontre de Suétone, qui en fait un portrait physique d'une hideur repoussante, Camus nous présentera un homme *« grand et mince »*, avec *« une figure d'enfant »*.

Il semble illusoire de cerner ce que Camus a voulu dire, cette incertitude est intentionnelle. *Caligula* constitue, pour Camus, les « travaux pratiques » de l'un de ses soucis les plus attachants, les plus hauts : *« Être à son aise dans la sincérité. »* L'une des scènes incomparables est celle où Caligula a convoqué Cherea, le chef d'un complot qui vise à l'assassiner. *« Pourquoi me hais-tu ? »*, lui demande Caligula. Et Cherea, au lieu d'engager les sinuosités d'un dialogue à la Corneille, à la Shakespeare, répond : *« Tu es gênant pour tous, il est naturel que tu disparaisses »*, et l'entretien a lieu sur ces rails-là.

« Quand je ne tue pas, je me sens seul »

Solitude, silence, sont aussi une trame constante de la pièce, de même que la contradiction. Camus fait dire à son tyran : *« Faire souffrir est la seule façon de se tromper. »* ... *« Quand je ne tue pas, je me sens seul »* ... Ce qui renvoie aux *Cahiers* : *« Instants d'adorable silence. Les hommes se sont tus. »* Mais Caligula souffre de ce que la solitude soit *« tout entière retentissante de bruits et de clameurs perdues »*. Nicolas Caussin, l'auteur de l'un des plus beaux et, plus méconnus livres du dix-septième siècle, *la Cour sainte*, et qui fut beaucoup moins indulgent pour Caligula que Camus, explique, quant à lui, dans son langage particulier : *« Il remuait ses pensées dans son cœur sans les lier à sa langue, de peur que les pierres et les buissons n'eussent des oreilles. »*

Le cinéaste égyptien Youssef Chahine présente *Caligula* à la Comédie-Française. Mise en scène à grand spectacle : nombreuse figuration, danses, acrobaties, musiques. Haut décor (de Françoise Darne) imbriquant des restes de temples antiques et des tours de verre et d'acier.

Jean-Yves Dubois joue Caligula. L'art singulier de cet acteur est, pour cette pièce plus encore que pour d'autres, bienfaisant. Jean-Yves Dubois a l'art de prendre les paroles par un toucher délié, subtil, poreux : comme s'il descellait le ciment du discours, instillant de l'air frais, de la lumière, entre les pierres. Le résultat est que tout ce que donne à entendre Jean-Yves Dubois nous est proche, clair, sincère, et d'une vie comme menacée qui demande à être rattrapée de justesse, écoutée de tout cœur. Si bien que ce Caligula de Camus est là avec tous ses doutes, inquiétudes, déraillements, fictions, misères.

Excellente présence de Martine Chevalier (la «courtisane» de l'empereur), de Lilah Dadi (Scipion, qui va succéder à Caligula), et de Yves Gasc, Jean-François Rémi, Michel Favory, Nicolas Silberg, Loïc Brabant (les patriciens). L'une des provocations niaises de Caligula est de s'adresser au plus âgé des sénateurs comme s'il était une femme : *« Ma chérie »*, *« ma jolie »*. C'est donc une idée stupide, de la part de Youssef Chahine, de « casser le coup » en faisant jouer ce vieil homme par une femme, mais puisque cette bévue nous permet de revoir Catherine Samie, c'est tant mieux.

Et comme l'une des composantes de la pièce est l'insuffisance de réaction, de refus, de la part des témoins, en cas d'abus d'autorité, il n'est pas question que nous laissions passer ici, sans regimber, le fait que Youssef Chahine nous impose, ce qui n'était pas indispensable, le spectacle de Martine Chevalier s'installant entre les genoux écartés de Caligula, et lui prodiguant ce que l'on appelle une « fellation », après quoi l'empereur se relève en reboutonnant et rajustant son falzar. Pratique immémoriale, mais plutôt d'intimité. Pratique constamment diffusée, à présent, par des chaînes de télévision, mais personne n'est obligé de rester en contemplation, il y a le zapping pour passer à autre chose. Rien ne prouve que Camus, entre autres, eût été heureux, au contraire, quoi qu'il écrive, dans ses *Cahiers* : *« L'obscénité, comme une forme de désespoir »*.

MICHEL COURNOT

▶ **Comédie-Française, en alternance. Tél. : 40-15-00-15.**

Tom Novembre un grand dégingandé

UN SOIR AU BOUT DU MONDE
au Théâtre Grévin

Silhouette dégingandée, visage osseux, sourire émerveillé, Tom Novembre ressemble à un Louis Jouvet adolescent. Sa jeunesse contraste avec sa voix de basse, amplifiée par un micro-cravate dont il n'aurait certainement pas besoin pour se faire entendre, dans le décor hyper-kitsch du Théâtre Grévin qui n'est pas grand. Mais les chanteurs aujourd'hui ne se font pas confiance. Sans sono, dirait-on, ils ne se sentent pas exister.

Il y a seulement deux chansons à la fin du spectacle – dont une sur les travailleurs du matin. Le reste du temps, Tom Novembre interprète quelques personnages qui se croisent dans le hall d'un hôtel de province, où un pianiste – Jerry Lipkins – rêve et improvise. D'abord fringants, parlant ferme avec leur vocabulaire, leur jargon socio-professionnel – les textes sont de CharlÉlie Couture – progressivement ils se défont, accablés, comme dévertébrés, réduits à quelques mots répétés, empêtrés.

Ces gens qui passent, Tom Novembre les montre avec une sobre finesse, une acuité époustouflante, sans mimiques exagérées. A peine s'il modifie sa façon de marcher, rentrant un peu la tête dans les épaules, s'appuyant un peu plus lourdement sur le comptoir, s'affalant un peu plus longtemps dans le fauteuil. Ainsi font le touriste malade, le grand parano, le conducteur de bus... Le meilleur personnage, forcément – Tom Novembre et Charlélie Couture le connaissent par cœur – est le «relation publique» de la vedette show-bize, bouffeur de cacahuètes, homosexuel frustré, débordé, épuisé, geignard : un bonheur.

Le seul ennui est la construction du spectacle – mis en scène par Pierre-Loup Rajot – en sketches. A force de voir pendant deux heures revenir les mêmes personnages, de les entendre se plonger dans leurs obsessions, on se lasse. On s'attendrait plutôt à ce qu'ils apparaissent comme un souvenir en flash, et annoncent autre chose. Mais on n'est jamais déçu par le comédien Tom Novembre, par sa présence, sa subtilité, sa sensibilité. Il faudra bien qu'un jour il oublie son micro-cravate et se lance sur les planches comme il l'a fait au cinéma.

COLETTE GODARD

▶ **Théâtre Grévin, 10, boulevard Montmarte (9e). Du mardi au samedi à 20 h 30. Tél. : 42-46-84-47.**

LETTRES

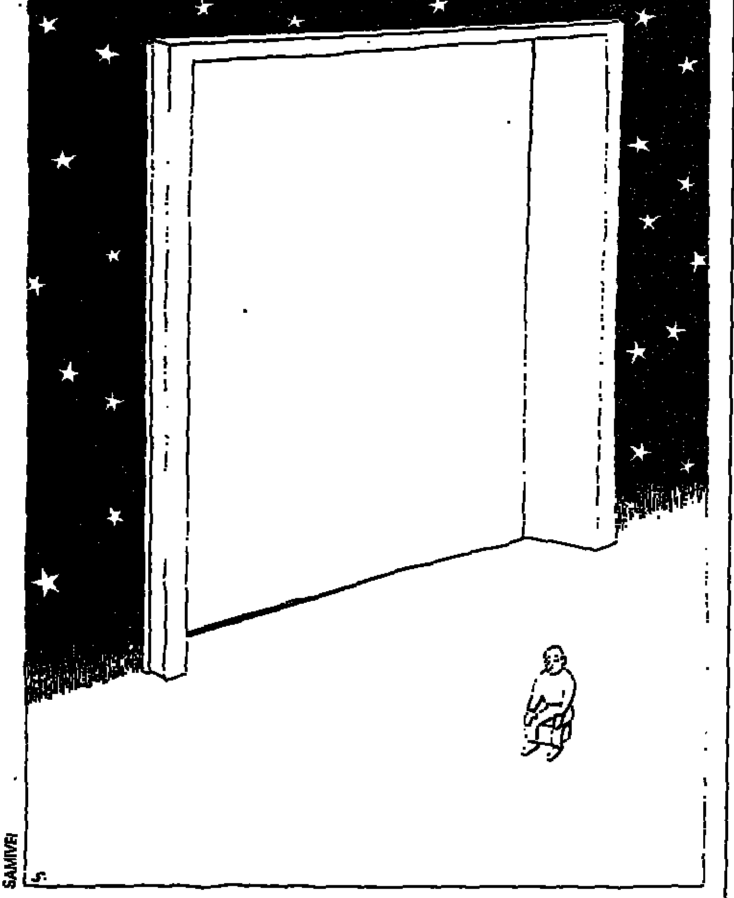
La mort du dessinateur et écrivain Samivel

Le chantre des sites vierges

Paul Gayet, connu sous le nom de Samivel, écrivain et dessinateur, est mort, mardi 18 février, d'un malaise cardiaque, à son domicile de Grenoble. Il était âgé de quatre-vingt-quatre ans.

Un petit personnage qui regarde une haute montagne, nue, d'un graphisme très pur... Un chamois au sommet d'une aiguille que jamais l'homme n'est venu souiller : c'était la face la plus connue de Samivel, dessinateur des pics et des sommets, chantre de la montagne vierge, de la nature inviolée, protecteur des sites – il milita activement pour la fondation du parc national de la Vanoise dont il réalisa l'affiche symbole, – pourfendeur des pollueurs de tous ordres, y compris des skieurs qui se font déposer en altitude par des hélicoptères.

On ne saurait pourtant garder cette seule image d'un homme qui a traversé le siècle avec humour et conviction. Paul Gayet était né à Paris le 11 juillet 1907, dans le seizième arrondissement. Son père était officier. Mais dès le lycée, c'est à Chambéry que l'on retrouve celui qui ira chercher son pseudonyme chez Dickens (plus précisément chez Sam Weller, le héros des *Aventures de Mr Pickwick*) et qui ne cessera plus d'aimer et de célébrer la montagne et les glaces, accompagnant notamment Paul-Émile Victor dans la première expédition française au Groenland en 1948 et réalisant plusieurs films documentaires sur ses expéditions.



SAMIVEL

« La porte » (extrait de « la Dame du puits »).

Explorateur et humoriste

Explorateur et humoriste : voilà deux mots qui vont rarement ensemble et que Samivel a fait cohabiter sa vie durant. Son premier livre, graphique et humoristique, *Sous l'œil des choucas*, a paru en 1937. Mais, dès 1931 il s'était fait remarquer par des dessins humoristiques à l'encre de Chine, dans la même veine que les dessins et aquarelles qu'il peuplera de petits personnages à l'instinct grégaire et aux attitudes ridicules, comme ces «chenilles processionnaires» faites de skieurs. *« La neige symbolise très efficacement la pureté, le rocher la dureté »* écrivait Michel Tournier en rendant hommage à Samivel dans *le Monde* en 1985 (1). *« Si la montagne n'est pas l'enfer que croyaient ceux qui n'avaient pas lu Rousseau, ce n'est pas pour autant le paradis. Ou alors, c'est un paradis sans tendresse, sans douceur. Samivel illustre ces thèmes avec une verve féroce. Le repoussoir de ce paysage pur et dur, c'est évidemment la chienlit touristique avec ses pistes damées, ses remontées mécaniques et ses boîtes de conserve. Perdu dans la grandiose splendeur alpine, que l'homme est petit, laid, stupide et sale ! »*

S'il avait la dent dure, Samivel préférait cependant l'ironie à l'invective et à la détestation. Il aimait à se définir lui-même comme *« un œil émerveillé »* (titre de l'un de ses livres paru en 1976) et avait parcouru, à la recherche de *« moments uniques et de sensations bouleversantes, peut-être du paradis perdu que pourrait symboliser la montagne »*, l'Islande, la Grèce, l'Egypte. Il se voulait aussi *« fabuliste »*. Il avait écrit des récits, des nouvelles, que Giono et Desnos avaient aimés, et même un gros roman de cinq cents pages *le Fou d'Edenberg* (Albin Michel 1967), dont on avait parlé pour le Goncourt. *« Par sa composition épique et par ses digressions lyriques, il s'élève parfois à cette espèce de vérité qu'est la poésie »*, commentait Pierre-Henri Simon dans son feuilleton du *Monde*.

De la poésie, Samivel en avait aussi écrite. Ses textes ne font pas de lui un poète mais témoignent de son humour, de son sens du «croquis», en mots comme au trait. En 1991 a paru *la Dame du puits – soixante fables modernes pour lecteurs définitivement adultes* (2), un recueil illustré de quelques dessins, reprenant des textes introuvables et y adjoignant de nouvelles pièces. On pourrait quitter cet homme sur l'image du *« paquebot »* qui *« cassa sa pipe en poupe »*, premier vers d'un poème drôlatique de ce dernier recueil. Mais il ne faut pas oublier d'aller le retrouver ou le découvrir dans ses albums, des plus insolites aux plus classiques, comme ses illustrations de *Goupil* et des *Malheurs d'Ysengrin*, tirés du *Roman de Renart*, de *Bon voyage Monsieur Dumollet*, et, tout récemment, de *Tartarin sur les Alpes*, d'Alphonse Daudet (3).

Jo.S.

(1) *Le Monde* du 12 décembre 1985. Michel Tournier commentait *l'Œil émerveillé ou la nature comme spectacle* qui reparaissait chez Albin Michel et *Samivel des cimes* le premier des albums rétrospectifs (éditions Hoëbecke). Viendront ensuite *Samivel des rêves*, *Monastères de montagne*, *Montagnes Paradis*, *la Dame du jour*.

(2) L'Age d'homme 1991.

(3) Editions Hoëbecke 1991, 168 pages illustrées en couleurs. 168 F.

CINÉMA

Petits Bretons

LES ENFANTS DU NAUFRAGEUR
de Jérôme Foulon

Une petite île bretonne où tout le monde se connaît. Un bedeau légèrement frappé – Michel Dussarat, – un curé bienveillant, un mystérieux vieillard à béquilles – Jean Marais, – un postier albinos, un livreur alcoolique – Jacques Dufilho, – une institutrice compréhensive – Brigitte Fossey, – une bande de gamins à qui une vieille dame raconte des histoires à faire peur. Ce sont les principaux personnages du film de Jérôme Foulon, *les Enfants du naufrageur*. Un soir de tempête, un bateau s'échoue sur les rochers tandis que la vieille dame raconte une fois de plus ses histoires. Et puis voilà qu'on la trouve morte, elle est tombée dans les escaliers, mais les enfants ne croient pas à l'accident. La preuve, la boîte où elle rangeait son argent a disparu.

De fausses pistes en vraies découvertes, les gosses lèvent bien des lièvres, et le film aligne des portraits, stéréotypes vifs, bien saisis par une sorte de Pagnol breton. Mais le reste ne suit pas. Jérôme Foulon a manifestement pensé à *l'Assassinat du Père Noël*, seulement il rate son coup parce que l'intrigue s'en va dans tous les sens sans avancer, les épisodes s'enchaînent sans trouver le joint pour amener un semblant de crédibilité. Dommage, les enfants sont épatants, en particulier un petit blond trapu et fûté à qui on ne la fait pas et qui mène sa bande comme un chef. Une nature.

C. G.

EN BREF

□ **La reconversion du couvent des Récollets.** – Le ministère de l'équipement, du logement et des transports indique dans un communiqué que le couvent des Récollets, à Paris dans le dixième arrondissement, longtemps squatté par des artistes avant la destruction de sa charpente par un incendie, *« sera cédé par bail à construction à un organisme HLM en vue de sa réhabilitation et de la réalisation de logements sociaux et d'ateliers d'artistes. La chapelle accueillera un équipement culturel »*.

□ **Le box office des Opéras de Paris.** – 328 413 pour Bastille et 297 877 pour le Palais Garnier : 626 290 spectateurs ont assisté aux représentations des Opéras de Paris en 1991. Le taux de fréquentation s'élève à 97 % pour les spectacles lyriques et 85 % pour les ballets. Recette totale de billetterie : 133,6 millions de francs.

□ **RECTIFICATIF.** – Le numéro de réservation par téléphone pour l'exposition Toulouse-Lautrec au Grand Palais, tel que nous l'avons indiqué dans nos éditions du 22 février, est erroné. Voici le bon numéro d'appel : 48-04-38-86.

CARNET DU Monde

Décès

– Mireille Chalvon-Demersay,
Mme Georges Chalvon-Demersay,
Mme L.N. Latour,
Jean-Michel et Florence Bourillon,
Loïc et Sabine Guinard,
Olivier et Sylvie Chalvon-Demersay,
Arnaud et Corinne Chalvon-Demersay
et leurs enfants,
Vincent Chalvon-Demersay,
Guy et Eric Chalvon-Demersay,
Le docteur et Mme Bourgeois,
Les familles Bidault, Bourgeois, Chauvel, Drouet et Latour,
ont la douleur de faire part du décès de

Roger CHALVON-DEMERSAY,
ancien directeur général d'Alsthom,
chevalier de la Légion d'honneur,

survenu le 20 février 1992, à l'âge de soixante-cinq ans.

La cérémonie religieuse sera célébrée le 24 février en l'église Saint-Honoré-d'Eylau, à 10 h 30, suivie de l'inhumation à Coubert (Seine-et-Marne) à 16 heures.

– Mme Pierre Escande,
son épouse,
Catherine et Jean Tincelin,
Ghislaine et Christian Neupont,
Marie-Cécile et Jean-Roger Varnoul,
Philippe et Annie Escande,
Sylvie Escande,
ses enfants,
Raphaël, Adrien, Christophe, Benjamin, Sarah, Julien, Clémentine, Camille, Simon et Mylène,
ses petits-enfants,
M. et Mme Michel Escande
et leurs enfants et petits-enfants,
Le comte et la comtesse Bruno de Bremond d'Ars
et leurs enfants et petits-enfants,
Ses frère, beau-frère, belles-sœurs et neveux,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Pierre ESCANDE,
conseiller doyen honoraire
à la Cour de cassation,
officier de la Légion d'honneur,
commandeur
de l'ordre national du Mérite,

survenu le 20 février 1992, à l'âge de soixante-quatorze ans, muni des sacrements de l'Eglise.

Une messe sera célébrée le 24 février, à 8 h 30, en l'église Notre-Dame d'Auteuil.

Les obsèques auront lieu le 25 février, à 10 heures, en la cathédrale de Sarlat (Dordogne) et seront suivies de l'inhumation.

8, rue Rémusat,
75016 Paris.

– Nîmes, Saint-Quentin.

Mme Jean Fabre,
M. et Mme Jean-François Fabre
et leur fils Benjamin,
Parents et alliés,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean FABRE,
magistrat retraité,

survenu à Nîmes, le 20 février 1992, à l'âge de soixante-trois ans.

Les obsèques religieuses auront lieu le mardi 25 février, à 10 h 30, en l'église de Jonquières-Saint-Vincent (Gard).

– *Le professeur*
Hubert FLAVIGNY,

né le 6 novembre 1917, nous a quittés subitement le 21 février 1992.

En font part avec tristesse sa femme, Marie-Thérèse Flavigny, ses enfants et petits-enfants, ses filleuls, sa famille et tous ses nombreux amis.

La cérémonie religieuse sera célébrée à 11 heures, le mardi 25 février, en l'église Notre-Dame-de-l'Espérance, 13, rue Paul-Bert, à Ivry (Val-de-Marne).

Cet avis tient lieu de faire-part.

« Rien ne se termine par la mort, car tout s'inscrit pour toujours, tout s'évalue ailleurs, quelque part au-dessus de nous, dans cette partie indissociable de l'ordre mystérieux du cosmos, de la nature et de la vie, que les croyants appellent Dieu. »
Vaclav Havel.

– Les Equipes d'amitié, le conseil d'administration et l'ensemble des associations fédérées
ont la douleur de faire part du décès du

professeur Hubert FLAVIGNY,

survenu le 21 février 1992.

La cérémonie religieuse aura lieu le mardi 25 février, à 11 heures, en l'église Notre-Dame-de-l'Espérance, rue Paul-Bert, à Ivry (Val-de-Marne).

Cet avis tient lieu de faire-part.

Les Equipes d'amitié,
8, rue Budé,
75004 Paris.

– Nous avons le regret d'annoncer que

Vladimir POZNER

est mort.

L'enterrement aura lieu le lundi 24 février, à 15 h 30, au cimetière de Montmartre.

De simples fleurs, pas de couronnes.

Après la cérémonie, un registre sera ouvert pour ceux qui souhaitent écrire quelques mots.

Cet avis tient lieu de faire-part.

(Le Monde *du 22 février.*)

– **SAMIVEL**

s'est éteint le 18 février 1992.

Il repose en paix dans la blancheur des cimes.

(Lire ci-contre.)

CARNET DU MONDE
Renseignements :
40-65-29-94

ALBERTVILLE 92

ATTENTION, ÇA GLISSE.

PESSIN

Un entretien avec le président du Comité olympique norvégien

« Nos succès étaient prévisibles », nous déclare M. Arne Myhrevold

Avec sept médailles d'or, cinq d'argent et quatre de bronze, la sélection norvégienne restera la grande révélation des jeux. Ses athlètes se sont surtout distingués en ski et en patinage de vitesse. Dans un entretien accordé au Monde, *le président du Comité olympique norvégien, M. Arne Myhrevold, estime que ces résultats sont dus à l'importance des moyens financiers mis en œuvre depuis quatre ans et à une approche de plus en plus professionnelle du sport de haut niveau. Les prochains Jeux d'hiver, en 1994, auront lieu à Lillehammer, en Norvège.*

« Avez-vous été surpris par les performances de vos athlètes ?

– Nos succès étaient prévisibles. Avant les jeux, nous savions que nous disposions d'une bonne équipe. Jamais une sélection norvégienne n'avait été aussi bien préparée. En fait, notre réussite est l'aboutissement d'un programme lancé en 1984 par le Comité national olympique sur l'ensemble du sport d'élite. Cette année-là, après les Jeux de Los Angeles et de Sarajevo, nous avons changé notre approche du haut niveau pour évoluer vers un comportement plus professionnel.

– Pourquoi n'avez-vous obtenu aucune médaille d'or à Calgary, en 1988 ?

– Effectivement, pour la première fois dans l'histoire de notre pays, nous sommes rentrés en Norvège sans le moindre titre ! Mais je n'étais pas pessimiste pour autant. Au-delà des médailles d'or, les résultats n'étaient pas catastrophiques. Nous sentions qu'il pouvait se passer quelque chose, qu'il suffisait d'être patient. Nous avons donc intensifié nos efforts sur la période 1988-1992.

– Dans quelle mesure votre approche du sport d'élite a-t-elle changé ?

– Jadis, les dirigeants considéraient que tous les athlètes étaient égaux, qu'il ne fallait pas privilégier les uns ou les autres. Nous avons adopté une stratégie inverse en dégageant une élite et en mettant tout en œuvre pour qu'elle obtienne des résultats. En ski ou en patinage de vitesse, nous avons enrôlé les meilleurs techniciens autrichiens ou yougoslaves. Nos différentes équipes ont pu partir en stage à l'étranger, se préparer en altitude (1). Priorité a été donnée aux Jeux. Avant Calgary, ce n'était pas le cas. On pensait davantage aux championnats internationaux et aux coupes du monde.

– C'est une approche pratiquement professionnelle...

– Tout à fait. Le succès passait par ce changement. Nous nous sommes dotés d'importants moyens financiers. Afin de préparer Albertville, nous avons bénéficié du soutien d'une douzaine de partenaires regroupés au sein d'un programme « Olympia Top ». L'État nous a également aidé. Enfin, la vente des droits d'utilisation du sigle olympique au comité d'organisation des Jeux de Lillehammer nous a permis de gagner de l'argent. Les différentes fédérations ont reçu plus d'argent qu'elles n'en avaient jamais eu auparavant. La fédération de ski s'est associée à un puissant constructeur naval et dispose ainsi de gros moyens.

– Ce « professionnalisme » ne va-t-il pas à l'encontre de la tradition sportive dans votre pays ?

– Je ne le pense pas. L'argent est peut-être important, mais il demeure secondaire. Nous avons su préserver la tradition, c'est-à-dire la simplicité dans les rapports entre les gens. Tout cela reste très sain, très jeune aussi . La moyenne d'âge des membres du bureau du comité olympique n'excède pas quarante ans, un cas unique au monde ! Quant aux athlètes, ils ne sont pas jaloux les uns des autres. Ils sont mêmes amis. Les skieurs et les patineurs sont très liés. Nous avons favorisé les échanges entre les sports et installé des passerelles entre les équipes. Avant le début de cette saison, notre entraîneur du patinage a travaillé avec les skieurs alpins. Il a appris énormément en matière de préparation physique, de gymnastique.

– Parallèlement à ces efforts, avez-vous mis en place de nouvelles structures permettant de détecter les jeunes talents ?

– Les athlètes talentueux émergent tout seuls. Il n'est pas nécessaire d'aller les chercher trop tôt. Sur ce point, nous sommes avantagés par la petite taille de notre pays. Contrairement aux idées reçues, j'estime qu'un pays très peuplé n'est pas avantagé. En Norvège, on repère plus facilement les athlètes de qualité et l'on peut mieux s'occuper d'eux. Mais tout cela se fait naturellement, sans programme de détection. Nos résultats en ski alpin (2), inimaginables il y a une dizaine d'années, devraient attirer de nouveaux pratiquants. Nous en tirerons automatiquement bénéfice.

– Le fait que les prochains Jeux d'hiver aient lieu à Lillehammer a-t-il eu une influence sur le comportement de vos athlètes ?

– C'est incontestable. Ils ont tous envie de briller à Lillehammer. Ils sont si pressés que cela s'est ressenti en France. Risquent-ils d'être victimes en cédant à l'euphorie ? Je ne le crois pas. Nous allons continuer à travailler. Car, au-delà des exploits, nous avons connu des échecs : les sauteurs ont raté leurs jeux, de même que les biathlètes. Quant aux hockeyeurs, ils ne sont pas tout à fait au point. A domicile, nous présenterons une sélection encore plus forte.

Propos recueillis par
PHILIPPE BROUSSARD

(1) Depuis le mois de septembre 1991, les « fondeurs » norvégiens ont suivi plus de onze semaines de stage en Italie, à des altitudes supérieures à 2 000 mètres. Ils sont entourés en permanence d'entraîneurs, de préparateurs de matériels, de physiothérapeutes (*le Monde* du 12 février).

(2) Les skieurs norvégiens ont obtenu une médaille d'or (Kjetil-André Aamodt en Super G masculin) et deux de bronze (Jan-Einar Thorsen en Super G masculin et Kjetil-André Aamodt en slalom géant masculin). Sur les moyens financiers dont disposent les skieurs, lire l'article d'Alain Giraudo dans *le Monde* du 18 février.

Convenances

Les ballerines sur glace ne doivent pas ressembler à des danseuses de lambada. Le règlement de l'Union internationale de patinage (UIP) est très clair. L'article 304, paragraphe 2, dispose en effet : « Le costume peut refléter le caractère de la musique choisie, mais il ne doit pas être de nature théâtrale. Pour les dames, une petite jupe est obligatoire et la culotte doit couvrir les hanches et le postérieur. » *Une compétition de patinage artistique n'est pas un spectacle de cabaret.*

Le respect des convenances est important dans un sport où la performance n'est pas mesurable, mais appréciée par des juges. Jusqu'où est-il possible d'aller trop loin ? Katarina Witt, qui concourait alors pour la République démocratique allemande, était parvenue à repousser les limites de la bienséance. Elle avait découvert sa gorge, elle avait retroussé ses jupes. Elle avait dégagé un subtil parfum de scandale. Ses détracteurs les plus aimables avaient dit qu'elle faisait du racolage. Cela ne l'avait pas empêchée de devenir championne olympique en 1984 et de conserver ce titre en 1988. On n'est pas près de l'oublier.

Après elle, la séduction allait devenir aussi importante que la technique. On a cherché à sauter plus haut, à tournoyer plus vite. On a aussi échancré, appuyé, souligné le costume. Il s'agissait de célébrer le corps de l'athlète en même temps que son talent. Il est arrivé qu'on en fasse trop, que le costume ne soit plus seyant, mais provocant. Spectacle fugace ! Une juge anglaise, Ann Geril, s'en est offusquée, profitant de l'occasion olympique pour un rappel au règlement.

A-t-elle eté entendue ? Les concurrentes qui ont disputé, vendredi 21 février, les figures libres portaient des tenues qui étaient, au mieux, kitsch. Rien de très affriolant sur la glace d'Albertville. Finalement, il n'y eut à retenir de ce show que l'incapacité des meilleures à tenir quatre minutes d'affilée sur leurs patins. Les six premières après le programme court sont tombées au moins une fois. S'il y a eu scandale sur la glace des Jeux, il était là.

Naguère, les patineuses n'étaient pas habillées par des couturiers en vogue. Elles se levaient tôt, et emmitouflées chaudement elles dessinaient, inlassablement, des arabesques sur la glace. On a estimé que ces figures imposées n'étaient pas assez spectaculaires. Elles ont été supprimées du programme des compétitions. Le spectacle, disait-on pour justifier la mesure, devait y gagner en qualité, les spectateurs devaient s'y retrouver en émotions. Ces objectifs ont-ils eté atteints ? Le titre olympique 1992 a été décerné à l'issue d'un défilé de mode ringard, au cours duquel les mannequins n'ont cessé de se tordre les chevilles. Pauvre patinage ! Jusqu'où ira la supercherie ?

BOBSLEIGH : l'épreuve à quatre

Fête mexicaine

LA PLAGNE

de notre envoyé spécial

Etonnants athlètes mexicains. Alors que certaines nations engrangent des médailles, ils ont collectionné les dernières places. En patinage artistique leur seule concurrente a clos la liste des engagées. En ski alpin leur unique représentante n'a pas fait mieux. Quant aux équipes de bob à deux et à quatre, elles n'ont pas réussi à quitter la fin du classement.

Et pourtant les bobeurs mexicains étaient venus en nombre à ces Jeux. Onze solides gaillards, bien décidés à en découdre avec l'impressionnant ruban de glace de la Plagne. Pour eux, ce sport est d'abord une affaire de famille. Ils sont quatre frères à suivre la même trajectoire, celle qui les conduit, le plus souvent possible, du restaurant, qu'ils exploitent ensemble à Dallas (Etats-Unis), à la piste réfrigérée de Calgary (Canada), où ils s'entraînent.

L'un des membres du clan a participé, pour la première fois, à des Jeux en 1984, à Sarajevo. Depuis lors, tous ne rêvent qu'à cette discipline qui aiguise leur passion pour la vitesse. « *Nous avons fait d'énormes sacrifices personnels pour pouvoir présenter à cette olympiade une équipe de bob à quatre* », confie Adrian Tamès, heureux de pouvoir montrer aux quinze membres de sa famille, qui l'accompagnent, ses performances olympiques.

Mais cette nouvelle expérience ne sera pas plus concluante que celle menée en bob à deux au cours des Jeux précédents. Le pilotage des quatre frères est trop imprécis et leur machine n'est pas assez performante pour leur permettre de s'élever des profondeurs du classement.

Leurs adversaires s'amusent de les voir se balader dans les virages. Mais ils s'étonnent aussi de leur manque d'assiduité aux entraînements. « *Ils sont là pour faire la fête, et, accessoirement, du bob. C'est probablement sympathique pour le public, mais pas pour le sport* », confie un pilote suisse. Il déplore les dégâts occasionnés à la piste après chacun de leurs passages et prétend avoir du mal à reconnaître dans l'attitude de ces « *amateurs* » les valeurs de l'olympisme.

C. F.

HORS JEUX

Valmorel vainqueur par défaut

VALMOREL

de notre envoyé spécial

Au cœur de la vallée de la Tarentaise, la station de Valmorel vit en dehors des Jeux. Ici, on ne court pas, on n'avale aucune descente, on ne glisse pas pour battre des records. On se contente de dévaler des pentes recouvertes de poudreuse, et l'on engrange, loin des événements sportifs, les rayons du soleil.

Valmorel est hors Jeux. Pourtant, son nom figure dans certaines cartes olympiques. Elle est, en effet, site d'accueil pour un millier de membres de la vaste « famille olympique » qui en compte quarante fois plus. Son cadre discret les a séduits parce qu'ils aiment retrouver, après la fête sportive, le cadre villageois de cette station construite il y a une quinzaine d'années à 1 400 mètres d'altitude.

Ici on a tiré, très tôt, les conséquences de l'échec de « l'or blanc » dans le domaine de l'architecture. Valmorel, la belle, a banni de son paysage les tours et les barres. Les immeubles, qui ne dépassent jamais trois étages, ont pris l'aspect de chalets. Ils sont tous habillés de pierre et de bois et recouverts de lauzes qui proviennent des carrières italiennes situées de l'autre côté de la frontière.

Voitures interdites

Ce pays a très largement inspiré les créateurs du village. Ils ont poétisé l'espace qui leur a été confié. Ainsi, l'unique rue du Bourg-Morel, centre de la station, est-elle parsemée de fresques et tapissée de couleurs vives. La chaude et toute proche Italie a investi ce lieu, tandis que l'austère et rude architecture savoyarde a inspiré la réalisation, juste au-dessus, des hameaux de Planchamp, des Teppes et de Crève-Coeur.

Les voitures sont interdites de séjour dans ce site. Elles restent dissimulées derrière les immeubles, et l'on gagne son appartement en cheminant le long de petits escaliers ou en s'enfonçant dans des ruelles étroites.

« *Voilà la vraie Savoie, certes reconstituée, mais si attachante* », constate un résident olympique qui a quitté son bureau new-yorkais de la chaîne CBS pour s'installer à Valmorel pendant les Jeux. La journée, il braque sa caméra sur les alignements d'immeubles de la station de Tignes, cadre des épreuves de ski artistique. « *A la tombée de la nuit, je regagne ma banlieue, ce petit village des neiges* », explique cet apprenti montagnard.

Télévisions étrangères

Valmorel ne regrette pas cette position en dehors des Jeux. « *Certes, nous avons une petite déception, sur le plan affectif, de ne pas figurer dans le théâtre sportif* », reconnaît son directeur, M. Jean-Marie Carle. Lorsque Jean-Claude Killy et Michel Barnier lancèrent leur projet olympique, en 1981, sa station était encore trop petite pour concourir. « *Si l'on regarde aujourd'hui les problèmes que rencontrent certaines stations olympiques qui ont supporté, pour partie, le coût des investissements sportifs et qui devront, très vite, assurer les charges de leur gestion, alors nous pouvons être satisfaits de ne pas avoir été retenus dans le dispositif des JO* », souligne un commerçant de la commune des Avanchers-Valmorel.

Cette dernière a, en tout et pour tout, à travers son office du tourisme, dépensé 350 000 francs pour participer à la fête des Jeux. Elle a installé un écran géant pour la retransmission des épreuves et elle a couvert le village de drapeaux et d'oriflammes.

En hébergeant près d'un millier de journalistes, dont les représentants des principales chaînes de télévision étrangères présentes à Albertville, Valmorel a gagné « ses Jeux », par défaut.

CLAUDE FRANCILLON

GLISSES

La danse des balais

PRALOGNAN

de notre envoyé spécial

Noble objet que le balai ! Qu'il soit écossais (« frotteur », à crin touffu) ou canadien (« fouetteur », en paille de riz gainée), il reste la plus belle conquête des adeptes du curling. Un sport étrange, qui oblige ses champions à frotter la glace, d'un geste énergique, afin de mieux faire glisser une pierre en granit rose d'une vingtaine de kilos jusqu'à la « maison », une cible de 3,66 mètres de diamètre. Le but du jeu est simple : placer les pierres le plus près possible du centre de la cible (le « bouton », de 30 centimètres de diamètre) pour marquer le maximum de points.

Inscrit au programme des Jeux comme sport de démonstration, le curling vient rappeler qu'au-delà d'une simple danse du balai il est affaire de tradition et de précision. En fait, nul ne sait trop qui a eu l'idée d'inventer ce sport, qui ne compte que 193 licenciés et dix-sept clubs en France, mais plusieurs centaines de milliers au Canada ou dans les pays scandinaves.

Les Ecossais en revendiquent la paternité, une pierre retrouvée près de la ville de Stirling porte l'inscription « 1511 », mais ils sont contestés par les Néerlandais. Ceux-ci assurent qu'un jeu similaire existait déjà en Flandre au quinzième siècle. Selon eux, il aurait été « exporté » en Ecosse par des Flamands exilés au Royaume-Uni.

Mais ces querelles d'historiens n'empêchent pas tous les « curleurs » de respecter des règles communes. Chaque équipe comprend quatre joueurs. Les deux camps lancent leurs pierres à tour de rôle (tous les joueurs sont appelés à lancer deux fois, mais aussi à frotter), selon un principe qui se rapproche de la pétanque : les pierres déjà en place peuvent être « tirées » ; une équipe peut décider de placer des pierres devant la cible afin de gêner l'adversaire. L'équipe qui marque le plus de points gagne le jeu. Une partie comprend dix jeux et peut durer jusqu'à trois heures sur une piste longue de 44,50 mètres et large de 4,75 mètres.

Le geste du lanceur rappelle celui du joueur de bowling. Après quelques pas d'élan, il se laisse glisser sur son pied d'appui et se retrouve presque allongé sur la glace, le bras tendu. Juste avant de lâcher la pierre, équipée d'une poignée, il lui impulse un mouvement tournant (le « curl ») qui conditionne la réussite du lancer.

En effet, comme la pierre ne suit pas une trajectoire rectiligne et qu'elle tourne sur elle-même, les deux joueurs équipés de balais peuvent orienter sa course en chauffant la glace.

Ph. Br.

Les résultats

SKI DE FOND

30 km dames

1. S. Belmondo (Ita.), 1 h 22 min 30 s ; 2. L. Egorova (CEI), 1 h 22 min 52 s ; 3. E. Valbe (CEI), 1 h 24 min 13 s ; 4. E. Nilsen (Nor.), 1 h 26 min 25 s ; 5. L. Lasutina (CEI), 1 h 26 min 31 s.

PATINAGE ARTISTIQUE

Dames

1. K. Yamaguchi (E-U) ; 2. M. Ito (Jap.) ; 3. N. Kerrigan (E-U) ; 4. T. Harding (E-U) ; 5. S. Bonaly (Fra.) ; (...) 12. L. Hubert (Fra.).

HOCKEY SUR GLACE

Demi-finales

CEI b. Etats-Unis	5-2
Canada b. Tchécoslovaquie	4-2

A la télévision

Samedi 22 février
(21 h, Eurosport)

Hockey sur glace, match pour la troisième et la quatrième place.

Dimanche 23 février
(13 h 45-17 h 15, FR3)

Hockey sur glace, finale CEI-Canada.

(18 h 50-19 h 55, TF 1)

Cérémonie de clôture

D'ALBERTVILLE

ALBERTVILLE 92.

SKI DE FOND : le 30 km dames et le 50 km hommes

Les vertus de l'entraînement en altitude

L'Italienne Stefania Belmondo, trente-trois ans, a obtenu la première place de l'épreuve de 30 km dames, vendredi 21 février. La Piémontaise a devancé la reine du fond mondial Lyubov Egorova (CEI), titulaire avant l'épreuve de trois médailles d'or et d'une d'argent, et l'abonnée aux médailles de bronze, sa compatriote Elena Valbe. Samedi 22 février, le 50 km hommes devait être la dernière épreuve du ski de fond. Les compétitions qui avaient lieu sur le plateau des Saisies – 1 600 mètres – ont contraint les fondeurs, peu habitués à concourir à une telle altitude, à s'entraîner au-dessus de 2 000 mètres.

ALBERTVILLE

de notre envoyé spécial

Pour être dans une forme olympique, plusieurs skieurs de l'équipe de France de ski de fond, dont Isabelle Mancini et Philippe Sanchez, n'ont pas hésité à dormir pendant plusieurs jours à 3 000 mètres d'altitude, sous la pointe de la Grande-Casse (3 385 mètres). Le jour, ils redescendaient pour s'entraîner 500 mètres plus bas, sur le glacier de la Grande-Motte. Leurs coéquipiers préféraient effectuer un trajet inverse : ils passaient des nuits confortablement installés dans un hôtel de la station de Tignes (altitude 2 000 mètres), puis se levaient tôt le matin pour rejoindre leurs camarades.

Les Français ne furent pas les seuls à utiliser cette méthode d'entraînement, que certains médecins n'hésitent pas à qualifier de *« dopage naturel »*. Ainsi, les fondeurs norvégiens, qui ont collectionné les médailles, ont séjourné pendant cinq semaines à plus de 2 000 mètres, dans les Alpes italiennes, au cours des deux mois qui précédèrent les Jeux. Cette montée en altitude était indispensable pour tester une dernière fois les réactions d'athlètes habitués, dans les pays du nord de l'Europe, à courir sur des plateaux rarement supérieurs à 500 mètres et pour les préparer aux efforts qu'ils devraient fournir aux Saisies (1 600 mètres).

« Nous aussi, nous aurions aimé pouvoir organiser des entraînements à ski sur des « sommets », explique Eric Lazzaroni, entraîneur français du combiné nordique. *Mais au-delà de 1 800 mètres il n'y a pas de tremplin de saut et il n'était pas possible pour Patrice Guy et les autres membres de l'équipe de rester trois semaines sans voler. »* Il a donc emmené sa petite troupe à Saint-Moritz, puisque cette station dispose d'un tremplin qui culmine à 1 800 mètres.

La bonne date pour redescendre

Les sportifs, leurs entraîneurs, mais aussi les médecins constatent l'effet *« globalement positif »* de ces séjours élevés. Plusieurs semaines en altitude accroissent l'endurance des athlètes. Ceux-ci récupèrent plus rapidement après un effort soutenu. Ils améliorent leurs performances aussitôt après leur redescente. Mais l'effet se prolongerait deux ou trois semaines. Bref, les sportifs auraient tout à gagner à prendre ainsi de l'altitude.

Des médecins expriment quelques doutes sur les effets positifs de ces séjours prolongés à 2 000 ou 3 000 mètres. L'augmentation dans le sang du nombre des globules rouges, qui transportent l'oxygène jusqu'aux muscles, est un élément favorable, mais les inconvénients l'emportent souvent. Au-dessus de 2 000 mètres, l'intensité de l'entraînement est beaucoup moins élevée. La coordination des mouvements, si importante pour les fondeurs, n'est pas aussi parfaite qu'à 800 ou 1 000 mètres. Enfin, certains athlètes ne supportent pas de vivre à ces altitudes et leur préparation peut alors être contrariée.

La gestion de ces séjours d'altitude est également très complexe à mettre en œuvre. *« La redescente des personnes doit être programmée en tenant compte, très précisément, de la date des épreuves »*, explique le docteur François Matter, médecin des équipes de France. Pour une course unique, le fondeur doit quitter son « bivouac » six jours avant l'épreuve. Sur la ligne de départ, il aura alors atteint le maximum de sa forme physique. *« Mais attention, ce peut être comme à la roulette russe. Huit jours après la redescente intervient souvent une période de baisse de forme »*, précise le docteur Matter. L'athlète retrouvera toutes ses capacités quarante-huit ou soixante-douze heures après cet épisode et conservera les acquis gagnés en altitude pendant une période relativement longue, estimée, selon les individus, à deux ou trois semaines. Le problème se complique lorsque les athlètes participent à plusieurs épreuves.

De nombreuses nations préparent leurs athlètes en utilisant des camps d'entraînement situés en altitude. Les fondeurs ne sont pas, bien entendu, les seuls sportifs à se hisser ainsi sur les sommets. La cycliste Jeannie Longo, qui a battu en 1989 à Mexico – 2 200 mètres – le record du monde de l'heure, rappelait, lors d'un congrès de médecine du sport qui s'est tenu à Chamonix à la veille de l'ouverture des JO d'Albertville, les conditions de réalisation de son exploit. Elle s'était entraînée plusieurs semaines au Mexique, entre 2 500 mètres et 2 900 mètres d'altitude. La championne française ne donna ses coups de pédale victorieux que six jours après sa redescente des montagnes. Pour elle également, *« tous les grands rendez-vous sportifs seront, à l'avenir, préparés en altitude »*.

CLAUDE FRANCILLON

Chutes de glace

Suite de la première page

Surya Bonaly se chargea elle-même de la quatrième mauvaise surprise, en annonçant que l'absence de sa mère au bord de la patinoire l'avait lourdement handicapée. Un argument sans doute téléguidé par l'autorité parentale, un peu mesquin et très réducteur sur le rôle de son entraîneur. Sous la défaite, perçait déjà l'un de ces psychodrames dont semble raffoler l'entourage de la championne.

Mais, au-delà de ces broutilles, les mésaventures de Surya illustraient une vraie querelle d'école. Le patinage artistique, comme son nom l'indique, est issu d'un accouplement entre le sport et le spectacle, entre l'art et la performance. Entre ces deux dimensions, les patineurs, et plus encore les patineuses, choisissent leur camp. Il y a les athlètes, qui se hissent dans les classements à la force du salchow. Et les artistes, qui s'en remettent au charme de leurs attitudes, à la fluidité de leur chorégraphie. Or, entre les deux, le cœur des dirigeants du patinage ne balance guère. Il suit les goûts du grand public, qui se hérisse devant les chutes à répétition et préfère les programmes bien enrobés. L'Américain Ben Wright, juge en chef à Albertville, voudrait ainsi en finir avec l'escalade des sauts. Il clame sans répit son aversion envers les *« patineuses acrobates »*.

Au sein de cette famille-là, Surya Bonaly représente le cas limite, et donc le plus exposé aux foudres des gardiens de la tradition. Vendredi, pendant qu'elle fourbissait ses sauts en de longues traversées de la piste, elle semblait totalement oublier qu'il fallait aussi jouer un bout de comédie. Au bord de la patinoire, son entraîneur et sa chorégraphe mimaient avec plus de conviction, et meilleure mémoire, cette grâce accordée au taureau qu'elle était censée mettre en scène sur la glace, et qui lui était visiblement sortie de l'esprit. Dès lors l'expulsion plus ou moins organisée de Surya du podium ne pouvait paraître tout à fait scandaleuse.

D'autres, plus âgées et donc plus pressées de réussir, peuvent davantage se plaindre de cette malédiction qui les a fait naître athlètes et point actrices. Tonya Harding est de celles-là. Bizarrement, l'Américaine de vingt ans possède pourtant un *curriculum vitae* à tirer des larmes au plus insensible des juges. Née dans une famille très pauvre, la petite fille blonde a dû partir chasser avec son père dès l'âge de sept ans pour ramener de la nourriture à la maison. Pour payer ses premières leçons de patinage, elles ramassait, avec sa mère, des bouteilles vides pour les revendre. De son enfance malheureuse, la patineuse aurait pu tirer une vraie capacité à faire pleurer Margot dans les patinoires du monde entier. Las! elle en a surtout retenu le côté bagarreuse, qui préfère la performance athlétique aux chichis artistiques. Le patinage est un sport impitoyable : après un programme original catastrophique, c'est sur le triple axel, son arme favorite, qu'elle s'est écroulée, perdant toute chance de médaille. Midori Ito, elle aussi, misait tout sur son axel, le triple saut le plus difficile à réaliser (*le Monde* du 15 février), celui qu'elle fut la première a réussir en compétition. La douce Japonaise connaît son méchant surnom de *« patineuse aux jambes arquées »*. Elle sait que, malgré tous ses efforts depuis trois ans, malgré Rachmaninov en fond sonore, elle reste aussi peu expressive qu'un masque de son théâtre national. *« Tout ce que je peux faire c'est sauter*, dit-elle, vaguement triste. *Le patinage artistique est affaire de beauté, et les Occidentales ont tant de style, tant de grâce. J'aimerais leur ressembler. »*

Condamnée à enchaîner les sauts

La vie sur la glace est dure pour celle qui se sait condamnée à enchaîner les sauts les plus périlleux pour lutter à armes inégales contre l'esthétique des autres. Ito rata d'entrée son triple axel. La « bombe de Nagoya » enchaîna les sauts et les figures, abandonnant toute velléité chorégraphique. Et c'est à la sueur de son front qu'elle arracha enfin son triple axel. Et la médaille d'argent.

Le patinage est un sport cruel : quelques instants avant la Japonaise, une jeune Américaine n'avait presque eu qu'à sourire pour décrocher la médaille de bronze. Avec son port de tête altier, Nancy Kerrigan ressemble à une princesse. Elle seule semble en mesure de faire oublier Katarina Witt. Elle n'a qu'à déplier ses longs bras, esquisser quelques figures pour remplir l'espace. Vendredi, en courte robe de mariée, elle semblait célébrer ses noces avec la glace. Mais très vite il y eut des blancs dans le mariage. Le premier choc passé, la prestation de Kerrigan se mit à se ramollir comme un chewing-gum. La patineuse restait statique au milieu de la patinoire. De temps en temps, elle esquissait un semblant de saut, un entrechat tout au plus, et elle trouva tout de même le moyen de tomber...

La victoire ne pouvait revenir qu'à ce camp des créatrices d'émotion. Elle eut le bon goût d'aller vers la plus complète de toutes. Vers cette Kristi Yamaguchi, Américaine d'origine japonaise, qui sembla voler pendant deux minutes au-dessus de la glace. Son sourire de poupée se fit alors moue boudeuse, un rien condescendant avec ces concurrentes obligées de réussir des sauts impossibles pour figurer dans un palmarès. Elle aussi sautait bien, mais ses sauts s'intégraient à un vrai tableau, une aquarelle légère. Les fines mains de Yamaguchi dessinaient dans l'air. Jusqu'à ce que la glace, agacée peut-être par tant de facilité, se mette à les attirer vers elle. Deux mains posées sur la piste pour rattrapper un déséquilibre, la faute aurait été fatale à n'importe laquelle des athlètes du patinage, des forçats du saut. Elle fut pardonnée à Kristi Yamaguchi, qui possédait d'autres tours que ceux des lutz et des salchow.

Tandis que la nouvelle vedette américaine – dont les parents ont été internés dans les camps d'emprisonnement pour Japonais en Californie durant la dernière guerre – chantait son hymne national, Katarina Witt soupirait dans un coin que *« le concours a été de niveau médiocre à cause du trop grand nombre de chutes. »* *« Les patineuses doivent réapprendre à faire plaisir au public »*, ajoutait la championne couronnée à Calgary avec seulement trois triples sauts.

JÉRÔME FENOGLIO

Chant du cygne

Victorieux dans trois des quatre disciplines, le patinage de l'ancienne Union soviétique est pourtant largement ébranlé par la disparition du système communiste. Entraîneurs comme patineurs commencent à fuir les difficultés économiques des Républiques de la CEI, en devenant professionnels ou en s'exilant vers l'étranger.

ALBERTVILLE

de notre envoyé spécial

« Albertville sera notre chant du cygne », prophétisait juste avant les Jeux, Alexeï Mishim, entraîneur de l'espoir russe Alexeï Urmanov. *« Après, les choses vont devenir aussi graves que pour les armes nucléaires : ce sera la fuite généralisée, vers le plus offrant. Nous allons vivre sur nos réserves pendant un ou deux ans, mais ensuite le patinage ne s'en relèvera pas. »* M. Mishim baissait la voix avant d'ajouter : *« Je suis bien sûr contre le totalitarisme, mais il faut avouer que cette période-là était meilleure pour nous. Nous n'avions qu'un souci : recruter les meilleurs talents, et les faire travailler. Maintenant tout le monde se débat dans des problèmes d'argent : on se rend compte qu'éclairer et chauffer une salle de répétition coûte cher. Les billets pour se rendre en tournée ou en compétition sont devenus hors de prix. Alors les entraîneurs cherchent à grapiller un peu d'argent. Ils entraînent celui qui peut les payer et pas le plus talentueux. »*

La fin des privilèges

Même si le scénario catastrophe est parfois délibérément exagéré pour attirer les sponsors occidentaux, l'effondrement du communisme a frappé de plein fouet la machine soviétique à fabriquer des médailles. *« Pendant des années, nous avons été habitués aux meilleurs traitements*, explique Nathalia Volkova-Dabbadie, installée en France depuis trois ans et qui a travaillé au Kirov de Leningrad et collaboré avec Tatiana Tarassova, l'entraîneur de plusieurs couples de danse vedettes. *Parce que j'étais chorégraphe, je n'attendais pas chez le médecin. A la boucherie, je recevais le meilleur morceau de viande. Maintenant, les entraîneurs donnent des cours pour une misère à l'école sportive de Moscou, alors qu'ils seraient payés cent fois plus à Paris. »*

Les meilleurs entraîneurs soviétiques se laissent donc de plus en plus tenter par les offres de l'étranger.

A Albertville, l'excellent patineur letton, Konstantin Kostin n'a pu défendre ses chances correctement. Son entraîneur, Edward Plinner, l'a quitté depuis six mois. Direction : l'Autriche. Elena Dubova et Tamara Moskvina entraînent d'ores et déjà en Italie. Toutes deux se disent prêtes à envisager toutes les propositions venues d'Occident, même si elles rechignent pour l'instant à quitter leur pays. Tatiana Tarassova a, elle, compris l'évolution depuis plus longtemps, et créé la première troupe de patineurs professionnels. La plupart des patineurs titrés de ces Jeux envisagent, eux, d'écourter leur carrière d'amateurs pour partir dans les riches troupes des Etats-Unis.

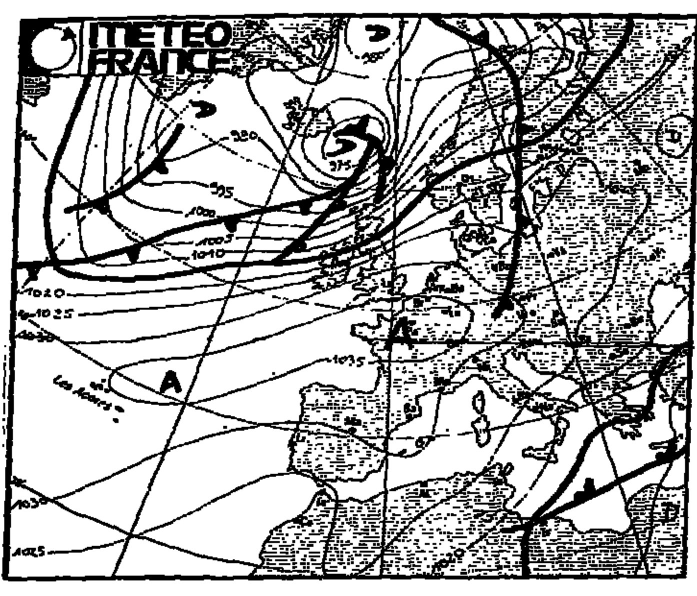
« Il n'est pas sûr cependant que cet afflux de très bons techniciens améliore le niveau en Occident, explique Jean-Roland Racle, entraîneur du couple français Haddad-Prive. *Tirés de leur système, les sportifs n'ont souvent plus le même rendement. Il suffit de voir le manque de sérieux des Russes à l'entraînement quand ils viennent à l'étranger. »*

Pour Alexeï Mishim, l'avenir plus lointain peut réserver des mauvaises surprises aux pays de l'Ouest. *« Quand chaque République aura remonté sa propre fédération et retrouvé ses traditions de patinage, quand la situation économique se sera améliorée, alors le risque sera pour l'Ouest. Les patineurs soviétiques n'étaient que trois : ceux de toutes les Républiques vont étouffer les compétitions. »* John Nicks, l'entraîneur américain de Christopher Bowman, en fait déjà des cauchemars. *« J'ai rêvé d'un concours olympique où il y avait bien vingt-quatre finalistes comme d'habitude*, dit-il. *Mais ils venaient tous, sans exception, des Républiques de l'ancienne URSS. »*

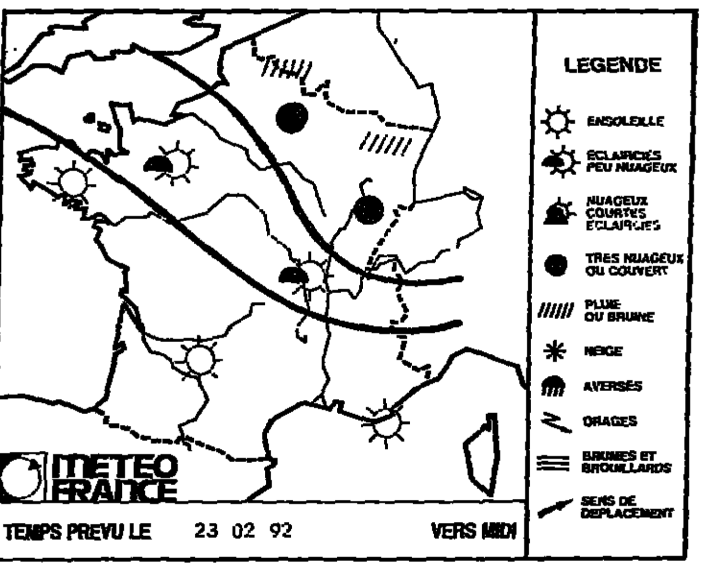
J. Fe.

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 22 FÉVRIER A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 23 FÉVRIER 1992



Dimanche : nuages au Nord, soleil au Sud. – La perturbation qui traverse le Benelux répand son sillage de nuages sur le nord de la France.

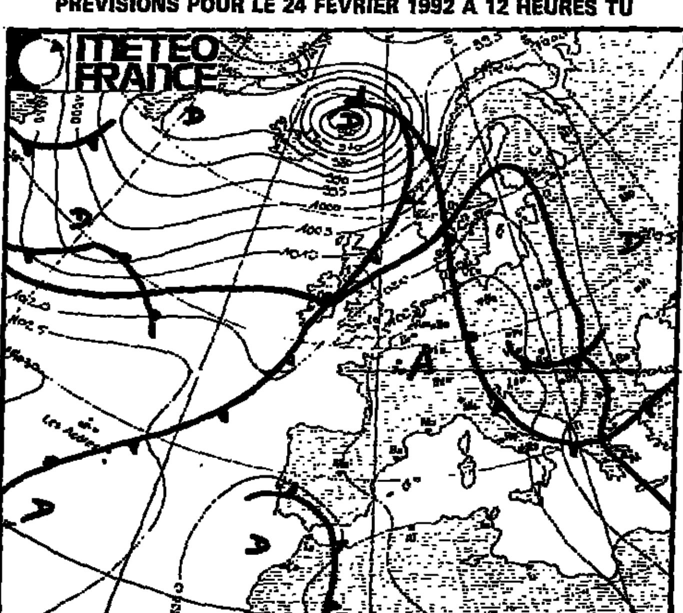
Au petit matin, le ciel des régions Nord-Pas-de-Calais, Picardie, Haute-Normandie, Ile-de-France, Centre, Champagne-Ardenne, Lorraine, Alsace, Bourgogne et Franche-Comté sera constellé de nuages. La couverture nuageuse sera nettement plus importante et compacte au Nord qu'au Sud. La bruine n'affectera que les plus septentrionales de ces régions. Les éclaircies reviendront progressivement par le sud-ouest si bien que le Centre, la Haute-Normandie puis l'Ile-de-France verront le soleil briller à nouveau en cours de journée.

Le ciel restera majoritairement bleu sur tout le reste du pays. Quelques nuages passeront néanmoins sur les régions les plus au nord. Par ailleurs, les brumes et rares brouillards qui pourraient se former dans le Sud en cours de nuit se dissiperont rapidement dans la matinée.

Les nuages empêcheront le mercure de descendre sous les zéros degrés au nord de la Loire. Il gèlera encore au Sud sauf sur le littoral, où les températures resteront positives.

Les températures maximales s'étageront sur la moitié nord de 6 degrés dans l'Est à 11 degrés près de l'Atlantique. Au sud du 45e parallèle, le soleil fera grimper la température jusqu'à 15 degrés, voire 16 degrés sur le Pays basque par effet de foehn

PRÉVISIONS POUR LE 24 FÉVRIER 1992 A 12 HEURES TU



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé

Valeurs extrêmes relevées entre le 21-2-1992 à 18 heures TU et le 22-2-1992 à 6 heures TU — le 22-2-92

FRANCE

AJACCIO	12	– 1	D
BIARRITZ	7	0	D
BORDEAUX	8	– 4	D
BOURGES	7	– 3	D
BREST	8	– 1	D
CAEN	6	– 2	N
CHERBOURG	6	– 2	N
CLERMONT-FER.	4	– 8	D
DIJON	6	– 3	D
GRENOBLE	5	– 4	D
LILLE	7	– 1	N
LIMOGES	6	– 2	D
LYON	4	– 3	D
MARSEILLE	9	– 3	D
NANCY	5	– 6	D
NANTES	8	– 2	D
NICE	11	4	D
PARIS-MONTS.	7	0	D
PAU	7	– 3	D
PERPIGNAN	8	– 1	D
RENNES	8	– 4	D
ST-ETIENNE	3	– 6	D
STRASBOURG	6	0	N
TOULOUSE	8	– 4	D
TOURS	6	– 3	D
POINTE-A-PITRE	30	19	D

ÉTRANGER

ALGER	13	5	C
AMSTERDAM	7	1	C
ATHÈNES	7	2	C
BANGKOK	34	23	D
BARCELONE	11	0	D
BELGRADE	2	– 6	C
BERLIN	4	3	P
BRUXELLES	6	0	D
COPENHAGUE	6	– 2	D
DAKAR	24	18	D
DELHI	23	5	D
DJERBA	17	9	O
GENEVE	3	– 4	D
HONGKONG	16	13	C
ISTANBUL	4	– 1	N
JÉRUSALEM	10	9	D
LE CAIRE	20	–	D
LISBONNE	14	7	D
LONDRES	8	1	D
LOS ANGELES	18	14	C
LUXEMBOURG	5	– 2	D
MADRID	11	– 4	D
MARRAKECH	17	6	D
MEXICO	25	10	D
MILAN	8	– 7	D
MONTRÉAL	– 1	– 8	D
MOSCOU	–13	–20	C
NAIROBI	26	8	N
NEW-YORK	10	2	D
OSLO	3	– 5	N
PALMA-DE-MAJ.	12	– 2	N
PÉKIN	8	– 3	D
RIO-DE-JANEIRO	28	23	–
ROME	11	1	D
SINGAPOUR	32	24	D
STOCKHOLM	2	– 4	C
SYDNEY	26	20	D
TOKYO	8	1	D
TUNIS	11	6	C
VARSOVIE	– 1	–12	D
VENISE	9	0	D
VIENNE	2	– 1	P

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

AGENDA

THÉATRE

AKTÉON-THÉATRE (43-38-74-62). Gas pas d'show : 19 h. 1, 71 m et 53 kg d'héroïne pure : 20 h 30. Dépressions verbeuses : 22 h.
ANTOINE - SIMONE-BERRIAU (42-08-77-71). Pleins Feux : 17 h et 20 h 45, dim. 16 h.
ARCANE (43-38-19-70). L'Ange de l'information : 20 h 30, dim. 17 h.
ARTISTIC-ATHÉVAINS (48-06-36-02). Vassa Geleznova : 16 h et 20 h 30.
ATELIER (46-06-49-24). L'Antichambre : 21 h, dim. 15 h 30.
ATHÉNÉE-LOUIS JOUVET (47-42-67-27). Salle C. Bérard. Mademoiselle Else : 20 h 30.
BASTILLE (43-57-42-14). Méditation 1, la gourmandise : 19 h 30.
BATEAU-THÉATRE (FACE AU 3, QUAI MALAQUAIS) (40-51-84-53). Exercices de style : 19 h, dim. 15 h 30. Moby Dick : 20 h 30, dim. 17 h.
BEAUNORD-CENTRE WALLONIE-BRUXELLES (42-71-26-16). Lettres clandestines : 20 h 30, dim. 17 h.
BOUFFES DU NORD (46-07-34-50). Ruy Blas : 15 h et 20 h.
BOUFFES PARISIENS (42-96-60-24). George et Margaret : 17 h 30 et 20 h 45, dim. 15 h 30.
BOUFFONS-THÉATRE DU XIXE (42-38-35-53). En prison : 17 h 30. Une nouvelle histoire du vieil Ouest sauvage : 21 h.
CAFÉ DE LA GARE (42-78-52-51). Thé à la menthe ou t'es citron : 20 h 15. Les Couloirs de la honte : 22 h Dim. Festival d'expression artistique : 20h.
CAFÉS DES 13e ET 14e ARRONDISSEMENTS (42-86-97-03). On joue... feul : 20 h 30.
CARTOUCHERIE EPÉE DE BOIS (48-08-39-74). La vie est un songe : 20 h 30, dim. 16 h.
CARTOUCHERIE THÉATRE DE LA TEMPÊTE (43-28-36-36). Salle I. Ivan le Terrible : 20 h 30, dim. 16 h. Salle II. Quincailleries : 21 h, dim. 16 h 30.
CAVEAU DE LA RÉPUBLIQUE (42-78-44-45). Y a-t-il un communiste dans la salle? : 21 h, dim. 15 h 30.
CENTRE CULTUREL DU MINISTÈRE DES FINANCES (40-04-38-85). L'Emigré de Brisbane : 21 h, dim. 17 h.
CENTRE GEORGES-POMPIDOU (42-74-42-19). Noces à Tipasa, le vent à Djemila ; Retour à Tipasa : 20 h 30, dim. 16 h.
CINQ DIAMANTS (45-80-51-31). Le Mur et le Petit Monsieur : 20 h 30, dim. 17 h 30.
CITÉ INTERNATIONALE UNIVERSITAIRE (45-89-38-69). Histoire d'amour : 21 h, dim. 17 h. La Galerie. Montaigne : 21 h, dim. 17 h.
COLLÈGE NÉERLANDAIS (40-78-50-00). W comme Gombrowicz : 21 h.
COMÉDIE CAUMARTIN (47-42-43-41). Bernard Mabille : 21 h, dim. 15 h 30.
COMÉDIE DES CHAMPS-ELYSÉES (47-23-37-21). Pièce montée : 21 h, dim. 15 h 30.
COMÉDIE ITALIENNE (43-21-22-22). L'Epouse prudente : 21 h, dim. 15 h 30.
COMÉDIE DE PARIS (42-81-00-11). Voltaire's Folies : 19 h. Grand-Peur et misère du IIIe Reich : 21 h, dim. 15 h.
COMÉDIE-FRANÇAISE (40-15-00-15). Le roi s'amuse : 14 h. Salle Richelieu. Iphigénie : 20 h 30 Dim. Caligula : 14h.
CRYPTE SAINTE-AGNÈS (EGLISE SAINT-EUSTACHE) (42-21-09-48). Andromaque : 20 h 30, dim. 15 h 30.
DAUNOU (42-61-69-14). Couac! le Grand Orchestre du Splendid : 20 h 45, dim. 15 h 30.
DÉCHARGEURS (TLD) (42-36-00-02). Dieu est absent des champs de bataille : 21 h, dim. 17 h.
DEUX ANES (46-06-10-26). Cresson qui s'en dédit : 21 h, dim. 15 h 30.
EDGAR (43-20-85-11). Femmes à lunettes : 20 h 30. Les Babas cadres : 22 h.
EDOUARD-VII SACHA GUITRY (47-42-59-92). Decibel : 17 h et 20 h 45, dim. 15 h.
ELDORADO (42-49-60-27). Monsieur Amédée : 18 h et 21 h.
ESPACE ACTEUR (42-62-35-00). La Voleuse de Londres : 20 h 30, dim. 16 h.
ESSAION DE PARIS (42-78-46-42). Salle II. La Quête de la femme oiseau : 20 h 30, dim. 16 h.
FONDATION DEUTSCH-DE-LA-MEURTHE (40-78-81-93). A présent, adieu : 20 h 45.
FONTAINE (48-74-74-40). Le Clan des veuves : 15 h 30 et 20 h 45.
GAITÉ-MONTPARNASSE (43-22-16-18). Passagères : 17 h 30 et 20 h 45, dim. 15 h.
GRAND THÉATRE D'EDGAR (43-20-90-09). Roland Magdane dans Rire : 18 h et 20 h 15. Tu es gentil, tu laisses Marie-Madelein en dehors de tout ça : 22 h.
GUICHET MONTPARNASSE (43-27-88-61). De temps en temps : 18 h 30. La Farandole : 20 h 30. La vie est un petit torrent agité : 22 h 15.
GYMNASE MARIE-BELL (42-46-79-79). Elle et Moi... : 20 h 30, dim. 15 h 30.
HÉBERTOT (43-87-23-23). C'était hier : 21 h, dim. 15 h.
HOTEL LUTÉTIA (49-54-46-55). Les Tac-tics du coeur : 20 h 45, dim. 17 h.
HUCHETTE (43-26-38-99). La Cantatrice chauve : 19 h 30. La Leçon : 20 h 30.
LA BRUYÈRE (48-74-76-99). C'était bien : 21 h, dim. 15 h.
LA VIEILLE GRILLE (47-07-22-11). Masada, un compte rendu : 20 h 30, dim. 17 h. Le Grand Méliès : 20 h 30, dim. 17 h.
LE BOURVIL (43-73-47-84). Ma souriante Algérie : 20 h 30.
LE FUNAMBULE THÉATRE-RESTAURANT (42-23-88-83). Histoires camiques : 20 h 30.
LUCERNAIRE FORUM (45-44-57-34). La Journée du maire : 20 h. Théâtre noir. Le Petit Prince : 18 h 45. Guerres privées, 1969 : 20 h. La Double Inconstance : 21 h 30. Théâtre rouge. Bereshit : 18 h. Hélène Martin : 21 h 30.
MADELEINE (42-65-07-09). N'écoutez pas, mesdames : 17 h et 21 h, dim. 15 h 30.
MARAIS (42-78-03-53). L'Ecole des femmes : 21 h.
MARIE STUART (45-08-17-80). La neige vient du ciel : 18 h 30. La Nuit du diable : 22 h.
MARIGNY (42-56-04-41). Le Misanthrope : 21 h, dim. 15 h.
MATHURINS (42-65-90-00). Caligula : 20 h 45, dim. 15 h.
MATHURINS (PETITS) (42-65-90-00). Charlus : 18 h 30.
MICHODIÈRE (47-42-95-22). Je veux faire du cinéma : 20 h 30, dim. 16 h.
MOGADOR (48-78-04-04). Les Misérables : 15 h et 20 h 15.
MONTPARNASSE (43-22-77-74). Cuisine et dépendances : 18 h 30 et 21 h 15, dim. 15 h 30.
MONTPARNASSE (PETIT) (43-22-77-30). Dali ou le Journal d'un génie : 21 h, dim. 15 h 30.
MUSÉE COGNACQ-JAY (40-27-07-21). Lettres de la marquise de M. au comte de R. : 20 h 30.
NOUVEAUTÉS (47-70-52-76). Les Jumeaux : 18 h 30 et 21 h 30, dim. 15 h.
OPÉRA-COMIQUE - SALLE FAVART (42-86-88-83). Le Fantôme de l'Opéra : 20 h 30, dim. 14 h 30.
PALAIS DES CONGRÈS (46-48-28-30). 17e Nuit des Césars : 20 h 30.
PALAIS DES GLACES (GRANDE SALLE) (42-02-27-17). Grande salle. Jean-Marie Bigard : 20 h 30.
PALAIS DES SPORTS (48-28-40-90). Jésus était son nom : 15 h et 20 h 30, dim. 14 h 17 h 30.
PALAIS-ROYAL (42-97-59-81). Sans rancune : 17 h 30 et 21 h, dim. 15 h.
PARIS-VILLETTE (42-02-02-68). Grande salle. Chambres : 21 h, dim. 16 h 30. Petite salle. Le Voyage : Archéologie et Domus : 20 h 30.
PORTE SAINT-MARTIN (42-08-00-32). Célimène et le Cardinal : 17 h 30 et 20 h 30, dim. 15 h.
POTINIÈRE (42-61-44-16). Zizanie : 16 h 30 et 20 h 45, dim. 15 h.
RANELAGH (42-88-64-44). L'Illusion comique : 18 h 30, dim. 20 h 30. Le Chant du coq et Fin de programme : 21 h, dim. 17 h.
RENAISSANCE (42-08-18-50). Le Voyage en Italie, le Bout de la nuit, le Champ de betteraves : 20 h 30.
ROSEAU-THÉATRE (42-71-30-20). La Malédiction de la famille Guergand : 21 h.
SAINT-GEORGES (48-78-63-47). Enfin seuls! : 17 h et 20 h 45, dim. 15 h.
SALLE BRASILIA (GALERIE BRASIL INTER ART) (48-07-20-17). Les Bonnes : 20 h 30, dim. 16 h.
SHOW-BUS (42-62-36-56). Dim. Show Bus : 14h30.
SPLENDID SAINT-MARTIN (42-08-21-93). Chanté bien ordonnée : 20 h 30.
STUDIO DES CHAMPS-ELYSÉES (47-23-35-10). A propos de Martin : 20 h 30, dim. 15 h.
THE SWEENY (46-33-28-12). Dim. Hope Street : 20h30.
THÉATRE 13 (45-88-62-22). A la merci de la vie : 20 h 30, dim. 15 h.
THÉATRE 14 - JEAN-MARIE SERREAU (45-45-49-77). Andromaque : 15 h 30. Phèdre : 20 h 30, dim. 17 h 30. Dim. Bérénice : 14h30.
THÉATRE DE DIX-HEURES (46-06-10-17). Que reste-t-il de l'abat-jour? : 20 h 30. Sarclo : 22 h.
THÉATRE DE L'EST PARISIEN (43-64-80-80). Phèdre : 20 h 30, dim. 15 h.
THÉATRE GRÉVIN (42-46-84-47). Un soir au bout du monde : 20 h 30.
THÉATRE DE LA MAIN-D'OR BELLE-DE-MAI (48-05-67-89). Arène. Puzzle : 21 h, dim. 17 h. Belle de Mai. Edith détresses : 19 h, dim. 15 h. La Brouette du vinaigrier : 21 h, dim. 17 h.
THÉATRE DE LA MAINATE (42-08-83-33). Piment cannibale : 20 h 30, dim. 18 h 30. Le Fou de bassan : 22 h, dim. 20 h 30.
THÉATRE MAUBEL-MICHEL GALABRU (42-23-15-85). Maria Ducceschi : 22 h.
THÉATRE DE LA MER (48-87-66-37). Dim. The Homecoming (en anglais) : 20h.
THÉATRE MONTORGUEIL (48-52-98-21). On va faire la cocotte ; On purge bébé : 20 h 30, dim. 15 h.
THÉATRE NATIONAL DE CHAILLOT (47-27-81-15). Salle Gémier. Le Baron perché : 14 h 30. Carton plein : 20 h 30. Salle Jean Vilar. Maître Puntila et son valet Matti : 15 h et 20 h 30.
THÉATRE NATIONAL DE LA COLLINE (43-66-43-60). Grande salle. Le Vieil Hiver, Fragile Forêt : 20 h 30, dim. 15 h 30. Petite salle. Déjeuner chez Ludwig W. : 21 h, dim. 16 h.
THÉATRE NATIONAL DE L'ODÉON (43-25-70-32). Grande salle. Ajax et Philoctète : 15 h et 20 h 30.
THÉATRE NATIONAL DE L'ODÉON (PETITE SALLE) (43-25-70-32). Les Grandes Forêts, parole de poètes : 18 h 30.
THÉATRE DE NESLE (46-34-61-04). Des ronds dans l'eau : 19 h. Baudelaire : 20 h 30. Mais où est donc Dada? : 22 h.
THÉATRE DE PARIS (48-78-22-00). Smain : 18 h et 21 h. Je vous demande plaît-il : 20 h 30.
THÉATRE PARIS-PLAINE (40-43-01-82). Kouguel : 15 h.
THÉATRE SILVIA MONFORT (45-33-66-70). La Valse des toréadors : 20 h 30, dim. 17 h.
THÉATRE DE LA VILLE (42-74-22-77). Roberto Zucco : 20 h 30, dim. 15 h.
TOURTOUR (48-87-82-48). Ma chère biche : 19 h.
TRÉTAUX DE L'ARSENAL (42-77-47-54). Soirées bourgeoises : 20 h 30.
TRISTAN-BERNARD (45-22-08-40). Le Troisième Témoin : 15 h. Patrick Timsit : 21 h.
VARIÉTÉS (42-33-09-92). La Trilogie marseillaise : 16 h 30 et 20 h 30, dim. 15 h.

RÉGION PARISIENNE

AUBERVILLIERS (THÉATRE DE LA COMMUNE) (48-34-67-67). Grande salle. La Place royale : 20 h 30, dim. 16 h. Petite salle. Entretiens avec Pierre Corneille : 21 h, dim. 16 h 30.
AUBERVILLIERS (THÉATRE ÉQUESTRE ZINGARO) (48-04-38-48). Opéra équestre : 20 h 30, dim. 17 h 30.
AULNAY-SOUS-BOIS (ESPACE JACQUES-PRÉVERT) (48-68-00-22). Ferdydurke (1re partie) : 21 h.
BOBIGNY (MAISON DE LA CULTURE) (48-31-11-45). Grande salle. Gaudeamus (en russe) : 20 h 45, dim. 15 h 45. Petite salle. El Perro : 21 h, dim. 16 h.
BRÉTIGNY-SUR-ORGE (ESPACE JULES-VERNES) (60-84-40-72). A croquer ou l'Ivre de cuisine : 21 h.
CHAMPIGNY-SUR-MARNE (TBM CENTRE GÉRARD-PHILIPE) (48-80-90-90). Sables rouges ou la Répétition des braves : 20 h 45, dim. 18 h.
CHATENAY-MALABRY (THÉATRE DU CAMPAGNOL) (46-61-33-33). Médor ; la Croisière oubliée : 20 h 30, dim. 16 h.
CHELLES (THÉATRE) (60-08-55-00). Le Retour de Casanova : 21 h.
CHEVILLY-LARUE CENTRE CULTUREL ANDRÉ-MALRAUX (46-86-54-48). Ubu : 20 h 30.
COLOMBES (SALLE DES FÊTES DE COLOMBES) (47-81-69-02). Une des dernières soirées de carnaval : 20 h 30, dim. 17 h.
CRÉTEIL (MAISON DES ARTS) (49-80-18-88). Petite salle. La Nuit des rois : 20 h 30, dim. 15 h 30.
ELANCOURT (LE POLLEN) (30-62-82-81). La Voix humaine : 20 h 30, dim. 15 h 30.
ENGHIEN (THEATRE MUNICIPAL DU CASINO) (34-12-94-94). Une journée chez ma mère : 20 h 30.
FOSSES (ESPACE GERMINAL) (34-72-88-80). Popeck : 21 h, dim. 16 h.
GENNEVILLIERS (THÉATRE) (47-93-26-30). Vie et Mort du roi Jean : 20 h 30, dim. 17 h.
IVRY-SUR-SEINE (THÉATRE DES QUARTIERS) (46-70-21-55). Miroir : 20 h 45.
MAISONS-ALFORT (THÉATRE CLAUDE-DEBUSSY) (43-96-77-67). Les Palmes de M. Schutz : 20 h 45, dim. 16 h.
MONTREUIL (CENTRE DRAMATIQUE NATIONAL) (48-59-93-93). Wagon-lit : 20 h 30, dim. 17 h.
MONTROUGE (THÉATRE) (40-16-92-24). Le Neveu de Rameau : 14 h 30 et 20 h 30.
NEUILLY-SUR-SEINE (L'ATHLÉTIC) (46-24-03-83). Même qu'elles m'aiment : 20 h 45.
NOISIEL (GRAND THÉATRE DE LA FERME DU BUISSON) (64-62-77-77). La Descente d'Orphée : 21 h.
RUNGIS (ARC-EN-CIEL THÉATRE DE RUNGIS) (45-60-64-33). La Seconde Surprise de l'amour : 21 h.
SAINT-CYR (CENTRE ELSA TRIOLET) (30-45-11-10). Ubu enchaîné : 21 h, dim. 16 h.
SAINT-DENIS (THÉATRE GÉRARD-PHILIPE) (42-43-00-59). Salle J.-M. Serreau. Le Sang chaud de la terre : 20 h 45, dim. 17 h.
SARTROUVILLE (THÉATRE) (39-14-23-77). La Dispute : 21 h, dim. 16 h.
SAVIGNY-LE-TEMPLE (MAISON JACQUES-PRÉVERT) (60-63-28-24). La Nuit des fous : 21 h.
SCEAUX (LES GÉMEAUX) (46-61-36-67). La Mouette : 20 h 30, dim. 17 h.
VERSAILLES (THÉATRE MONTANSIER) (39-50-71-18). Les Justes : 21 h.

PARIS EN VISITES

LUNDI 24 FÉVRIER

« Huit siècles d'histoire au Louvre », 10 h 45, métro Palais-Royal (D. Fleurnot).

« A la découverte du Musée Cluny », 14 heures, 6, place Paul-Painlevé (Paris et son histoire).

« L'aquaboulevard de Paris », 15 heures, métro Balard (Paris et son histoire).

« La Conciergerie, la Sainte-Chapelle et l'île de la Cité », 14 h 30, 1, quai de l'Horloge (Connaissance de Paris).

« L'oratoire de Pierre de Bérulle », 15 heures, 1, rue de l'Oratoire (Approche de l'Art).

« L'Opéra Garnier », 14 h 30, dans le hall (Aux Arts, Et Caetera).

« Hôtels et jardins du Marais, place des Vosges », 14 h 30, métro Saint-Paul (Résurrection du passé).

« Les petits appartements meublés du Louvre », 14 h 30, métro Louvre-Rivoli (I. Hauller).

« Les passages couverts », 10 h 30, 33, bd de Strasbourg (Paris Autrefois).

« L'histoire des Halles de Paris », 14 h 40, 8, rue de la Ferronnerie (Paris Autrefois).

« Promenade à travers le vieux Mouffetard », 15 heures, métro Monge (Lutèce-visites).

« L'hôtel de Chimay, l'Ecole des beaux arts et la chapelle des Augustins », 14 h 30, 17, quai Malaquais (D. Bouchard).

« L'ancien couvent des dominicains et son cloître », 14 h 30, devant l'église Saint-Thomas d'Aquin (S. Rojon-Kern).

« Autour du chantier de la Très Grande Bibliothèque », 15 heures, RER-Masséna (P.-Y. Jaslet).

« Les places pittoresques de Paris Rive-gauche », 14 heures, Fontaine de la place Saint-Sulpice (A nous deux, Paris).

« Cours et ruelles méconnues du vieux Montmartre », 14 h 30, métro Lamarck - Caulaincourt (Mme Cazes).

CINÉMA

LA CINÉMATHÈQUE

PALAIS DE TOKYO
(47-04-24-24)

SAMEDI

Une étoile est née (1954, v.o. s.t.f.), de George Cukor, 17 h ; Lola Montès (1955), de Max Ophuls, 20 h.

DIMANCHE

Sunset Boulevard (1949, v.o. s.t.f.), de Billy Wilder, 18 h 30 ; Eve (1950, v.o. s.t.f.), de Joseph L. Mankiewicz, 20 h 30.

CENTRE GEORGES-POMPIDOU

SALLE GARANCE (42-78-37-29)

SAMEDI

Hommage à la Warner Bros : l'Epouvantail (1973, v.o. s.t.f.), de Jerry Schatzberg, 14 h 30 ; la Femme au gardénia (1952, v.o. s.t.f.), de Fritz Lang, 17 h 30 ; le Désert de la peur (1951, v.o. s.t.f.), de Raoul Walsh, 20 h 30.

DIMANCHE

Hommage à la Warner Bros : Gentleman Jim (1942, v.o. s.t.f.), de Raoul Walsh, 14 h 30 ; le Faux Coupable (1957, v.o. s.t.f.), d'Alfred Hitchcock, 17 h 30 ; la Foule hurle (1932, v.o. s.t.f.), de Howard Hawks, 20 h 30.

VIDÉOTHÈQUE DE PARIS

2, Grande-Galerie,
porte Saint-Eustache,
Forum des Halles
(40-26-34-30)

SAMEDI

Voisins, voisines : Q comme quartiers : Rue de Gergovie (1982) de Serge Huet, Alésia et Retour (1983) d'Abraham Ségal, 14 h 30 ; P comme portrait : 9, rue Delambre (1991) de Jacqueline Sigaar, Daguerréotypes (1975) d'Agnès Varda, 16 h 30 ; A comme amour : Bande annonce : Edouard et Caroline (1950) de Jacques Becker, la Passerelle (1987) de Jean-Claude Sussfeld, 18 h 30 ; S comme solitude : Sale temps (1987) d'Alain Pigeaux, l'Italien des roses (1972) de Charles Matton, 20 h 30.

DIMANCHE

Voisins, voisines : U comme utopie : Un dîner avec M. Boy et la femme qui aime Jésus (1989) de Pascale Ferran, le Chant du départ (1975) de Pascal Aubier, 14 h 30 ; Q comme quartiers : Paris vu par... vingt ans après (1984) de Philippe Venault, Frédéric Mitterrand, Vincent Nordon, Philippe Garrel, Bernard Dubois, Chantal Ackerman, 16 h 30 ; H comme huis clos : Bande annonce : Jeux d'artifices (1987) de Virginie Thévenet, les Enfants terribles (1949) de Jean-Pierre Melville, 18 h 30 ; A comme amour : Antoine et Colette (1962) de François Truffaut, Adorables créatures (1952) de Christian-Jaque, 20 h 30.

LES EXCLUSIVITÉS

L'AMANT (Fr.-Brit., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; Max Linder Panorama, 9e (48-24-88-88) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Kinopanorama, 15e (43-06-50-50) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).
LES AMANTS DU PONT-NEUF (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).
AMELIA LOPEZ O'NEIL (Fr.-All.-espagnol, v.o.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).
L'ANNONCE FAITE A MARIE (Fr.-Can.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
ATTACHE-MOI ! (Esp., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Studio Galande, 5e (43-54-72-71).
AY CARMELA ! (Esp., v.o.) : Latina, 4e (42-78-47-86).
LE BAL DES CASSE-PIEDS (Fr.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Publicis Saint-Germain, 6e (42-22-72-80) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette, 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).
BAR DES RAILS (Fr.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
BARTON FINK (A., v.o.) : Républic Cinémas, 11e (48-05-51-33) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
LA BELLE NOISEUSE (Fr.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Républic Cinémas, 11e (48-05-51-33).
BILLY BATHGATE (A., v.o.) : Studio 28, 15e (46-06-36-07) ; v.f. : Hollywood Boulevard, 9e (47-70-10-41) ; Paris Ciné I, 10e (47-70-21-71).
BLANC D'ÉBÈNE (Fr.-guinéen) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09).
LE CIEL DE PARIS (Fr.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Passage du Nord-Ouest, caféciné, 9e (47-70-81-47).
588, RUE PARADIS (Fr.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06).
LES COMMITMENTS (irlandais, v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
CONTE D'HIVER (Fr.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Le Saint-Germain-des-Prés, Salle G. de Beauregard, 6e (42-22-87-23) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79).
LA COTE D'ADAM (Sov., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94).
CROC-BLANC (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Club Gaumont (Publicis Matignon), 8e (43-59-31-97) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
DANSE AVEC LES LOUPS (A., v.f.) : UGC Opéra, 9e (45-74-95-40).
DANZON (Mex., v.o.) : Espace Saint-Michel, 5e (44-07-20-49).
DELICATESSEN (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50).
LE DERNIER SAMARITAIN (*) (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Bretagne, 6e (42-22-57-97) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette bis, 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).
DINGO (Austr., v.o.) : Images d'ailleurs, 5e (45-87-18-09).
DINOSAURES (A., v.o.) : George V, 8e (45-62-41-46) ; v.f. : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Fauvette, 13e (47-07-55-88) ; Les Montparnos, 14e (43-27-52-37) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).
LA DOUBLE VIE DE VÉRONIQUE (Fr.-Pol., v.o.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47) ; Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) ; Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).
ÉPOUSES ET CONCUBINES (Fr.-Chin., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02).
LES ÉQUILIBRISTES (Fr.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
ESQUIZO (Esp., v.o.) : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).
EUROPA (Dan.-Su., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82).
FIERRO... L'ÉTÉ DES SECRETS (Can.) : Latina, 4e (42-78-47-86) ; Le Berry Zèbre, 11e (43-57-51-55).
FIEVEL AU FAR WEST (A., v.f.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
FISHER KING (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
FOR THE BOYS (A., v.o.) : Gaumont Champs-Elysées, 8e (43-59-04-67) ; v.f. : Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31).
FRANKIE & JOHNNY (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; UGC Danton, 6e (42-25-10-30) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01).
HAMLET (A., v.o.) : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Triomphe, 8e (45-74-93-50) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
HENRY V (Brit., v.o.) : Républic Cinémas, 11e (48-05-51-33) ; Denfert, 14e (43-21-41-01).
L'HOMME QUI A PERDU SON OMBRE (Esp.-Suis.-Fr.) : Latina, 4e (42-78-47-86).
L'HOMME QUI PLANTAIT DES ARBRES (Can.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
L'INSOUTENABLE LÉGÈRETÉ DE L'ÊTRE (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
J'EMBRASSE PAS (Fr.-It.) : Epée de Bois, 5e (43-37-57-47).
JFK (A., v.o.) : Forum Horizon, 1er (45-08-57-57) ; Action Rive Gauche, 5e (43-29-44-40) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; UGC Opéra, 9e (45-74-95-40) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Miramar, 14e (43-20-89-52) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; Rex (le Grand Rex), 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Wepler, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).
JUSQU'AU BOUT DU MONDE (Fr.-All.-Autr., v.o.) : Saint-André-des-Arts I, 6e (43-26-48-18).
LES LIAISONS DANGEREUSES (A., v.o.) : Cinoches, 6e (46-33-10-82) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85).
LUCKY LUKE (A., v.f.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).
LES LUMIÈRES DE LA VIE) : La Géode, 19e (40-05-80-00).
MAYRIG (Fr.) : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
MERCI LA VIE (Fr.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).
MISSISSIPI ONE (Fr.) : Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40).
MON PÈRE CE HÉROS (Fr.) : UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40).
LA MORT D'UN MAITRE DE THÉ (Jap., v.o.) : Studio des Ursulines, 5e (43-26-19-09).
MY OWN PRIVATE IDAHO (*) (A., v.o.) : Lucernaire, 6e (45-44-57-34) ; Racine Odéon, 6e (43-26-19-68) ; Elysées Lincoln, 8e (43-59-36-14).
NIGHT ON EARTH (A., v.o.) : Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77).
OMBRES ET BROUILLARD (A., v.o.) : Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; Reflet Médicis Logos salle Louis-Jouvet, 5e (43-54-42-34) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; UGC Rotonde, 6e (45-74-94-94) ; La Pagode, 7e (47-05-12-15) ; UGC Champs-Elysées, 8e (45-62-20-40) ; UGC Opéra, 9e (46-74-95-40) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; Escurial, 13e (47-07-28-04) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; UGC Maillot, 17e (40-68-00-16) ; v.f. : Pathé Impérial, 2e (47-42-72-52) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94).
PARISTORIC (Fr.) : Espace Hebertot, 17e (42-93-93-46).
LE PAS SUSPENDU DE LA CIGOGNE (Fr.-Gr.-Suis.-It., v.o.) : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).
LE PASSAGER (iranien, v.o.) : Utopia, 5e (43-26-84-65).
LE PETIT HOMME (A., v.o.) : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; UGC Odéon, 6e (42-25-10-30) ; Publicis Champs-Elysées, 8e (47-20-76-23) ; v.f. : Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Miramar, 14e (43-20-89-52).

LES FILMS NOUVEAUX

AMOUREUSE. Film français de Jacques Doillon : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Gaumont Opéra, 2e (47-42-60-33) ; Pathé Hautefeuille, 6e (46-33-79-38) ; Pathé Marignan-Concorde, 8e (43-59-92-82) ; La Bastille, 11e (43-07-48-60) ; Les Nation, 12e (43-43-04-67) ; Fauvette, 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Parnasse, 14e (43-35-30-40) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94).

BETTY. Film français de Claude Chabrol : Gaumont Les Halles, 1er (40-26-12-12) ; Rex, 2e (42-36-83-93) ; Ciné Beaubourg, 3e (42-71-52-36) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; 14 Juillet Odéon, 6e (43-25-59-83) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43) ; UGC Biarritz, 8e (45-62-20-40) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81) ; UGC Lyon Bastille, 12e (43-43-01-59) ; Fauvette bis, 13e (47-07-55-88) ; Mistral, 14e (45-39-52-43) ; 14 Juillet Beaugrenelle, 15e (45-75-79-79) ; Bienvenüe Montparnasse, 15e (45-44-25-02) ; Gaumont Convention, 15e (48-28-42-27) ; Pathé Wepler II, 18e (45-22-47-94).

CHER INCONNU. Film norvégien d'Unni Straume, v.o. : L'Entrepôt, 14e (45-43-41-63).

ÉCRANS DE SABLE. Film franco-italo-tunisien de Randa Chahal Sabbag : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

LES ENFANTS DU NAUFRAGEUR. Film français de Jérôme Foulon : Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08) ; George V, 8e (45-62-41-46) ; Pathé Français, 9e (47-70-33-88) ; Fauvette, 13e (47-07-55-88) ; Gaumont Alésia, 14e (43-27-84-50) ; Pathé Montparnasse, 14e (43-20-12-06) ; Grand Pavois, 15e (45-54-46-85) ; Pathé Clichy, 18e (45-22-46-01) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96).

LA GUERRE SANS NOM. Film français de Bertrand Tavernier et Patrick Rotman réalisé par Bertrand Tavernier : Saint-André-des-Arts II, 6e (43-26-80-25) ; Les Trois Balzac, 8e (45-61-10-60).

NORD. Film français de Xavier Beauvois : Europa Panthéon (ex-Reflet Panthéon), 5e (43-54-15-04) ; 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00).

OLIVER ET OLIVIA. Film danois de Jannik Hastrup, v.f. : 14 Juillet Parnasse, 6e (43-26-58-00) ; Saint-Lambert, 15e (45-32-91-68).

RICOCHET. Film américain de Russell Mulcahi, v.o. : Forum Orient Express, 1er (42-33-42-26) ; UGC Normandie, 8e (45-63-16-16) ; v.f. : Rex, 2e (42-36-83-93) ; UGC Montparnasse, 6e (45-74-94-94) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31) ; UGC Gobelins, 13e (45-61-94-95) ; UGC Convention, 15e (45-74-93-40).

BILLET

Perrier sous pression

« Je garde château-margaux et les immeubles dans Paris et vous vous répartissez Perrier et Volvic », telle pourrait être une des issues du marchandage si la famille Agnelli d'un côté, Nestlé et BSN de l'autre arrivaient à véritablement négocier. Mais apparemment la discussion ne semble pas des plus simples à amorcer et, l'un des assaillants BSN vient de lancer une nouvelle offensive sur la citadelle qui a ouvert amicalement ses portes à la famille Agnelli. S'ils ne peuvent entrer directement dans Perrier, ils tenteront désormais de s'introduire dans la société par Exor ou au moins d'en faire le siège pour pouvoir mieux discuter.

Tout a commencé à la fin du mois de novembre lorsque le groupe Agnelli a renforcé sa participation dans Exor et a été contraint de lancer une OPA sur ce holding qui contrôle Perrier. Furieux de cette initiative qui laissait à bon compte passer Perrier sous la coupe italienne et après avoir tenté de négocier avec les Agnelli, Nestlé et BSN répliquèrent à la mi-janvier.

Le groupe suisse, aidé par la banque Indosuez, prenait alors l'initiative en lançant une OPA sur Perrier. En cas de succès, il prévoit de céder Volvic à BSN. Aujourd'hui, c'est le groupe agro-alimentaire français, aidé par Lazard qui prend la tête des opérations en s'attaquant à Exor et en lançant une OPA sur la totalité du capital.

Mais, dans un cas comme dans l'autre, la situation semble bloquée. Agnelli détient 39,8 % du capital d'Exor (et 42 % des droits de vote) et son alliée la famille Mentzelopoulos, 14 % des actions et des droits de vote. Autant dire que, ensemble, ils contrôlent l'affaire. Il en est de même dans Perrier, où Agnelli, avec la Société générale et Saint Louis, possède une participation de 49,3 %.

Cette situation bloquée est aussi très complexe quand on regarde les protagonistes. Les Agnelli et BSN, aujourd'hui frères ennemis, ont des participations croisées dans leurs affaires et la banque Lazard est dans les deux camps. Même si elle a choisi le clan français, nul doute que le souci de la banque d'affaires comme des autres acteurs sera d'élaborer une solution qui permette à tous de sortir la tête haute.

DOMINIQUE GALLOIS

□ **Des emplois à temps partiel pour les collectivités locales.** – Les collectivités locales pourront bientôt recruter des agents à temps partiel. Le Conseil supérieur de la Fonction publique territoriale a, pour la première fois, approuvé jeudi 20 février un décret permettant l'embauche de fonctionnaires ne travaillant pas à temps plein, notamment dans le secteur culturel et dans la filière sanitaire et sociale. Ce décret, qui va être transmis au Conseil d'État et pourrait être appliqué dans les prochaines semaines, prévoit également des améliorations dans le déroulement des carrières et les débouchés professionnels de plusieurs cadres d'emplois, notamment les dessinateurs, les agents de salubrité et certains métiers de la filière culturelle.

La coalition gouvernementale polonaise fragilisée

M. Olszewski accepte la démission du ministre des finances

La démission du ministre des finances polonais M. Karol Lutkowski, présentée lundi 17 février, a été acceptée mercredi 19 février par le premier ministre, M. Jan Olszewski. Le successeur de M. Lutkowski n'a pas encore été désigné. Ce départ intervient au moment de la mise en œuvre d'un nouveau programme économique.

Entre le ministre du plan M. Jerzy Eysymontt, considéré comme l'homme fort de l'économie à Varsovie, et son collègue des finances, M. Lutkowski, les relations n'avaient jamais été bonnes. Depuis son entrée en fonctions en décembre dernier, le gouvernement de M. Jan Olszewski avait clairement fait connaître sa volonté d'adoucir la « thérapie de choc » appliquée par l'équipe précédente (*Le Monde* du 17 janvier) afin de libéraliser au plus vite l'ancienne économie socialiste.

M. Lutkowski estimait pour sa part que les dérapages monétaires ne pourraient être évités que si les dépenses publiques étaient fermement tenues. Le fait que, dans le nouveau gouvernement, le poste de ministre des finances a perdu de sa puissance n'était pas fait pour arranger les relations entre les deux hommes.

M. Lutkowski a donc choisi d'annoncer sa démission le jour même de la présentation du nouveau programme économique, ajoutant encore à la fragilité de la coalition gouvernementale. Celle-ci, principalement composée des partis de centre-droit (Alliance du centre, Union chrétienne nationale, Parti paysan), fait l'objet de vives critiques, aussi bien des libéraux, que du syndicat Solidarité.

Relancer l'offre par l'investissement et l'exportation, et non par la consommation. Tel est le maître mot du programme gouvernemental, qui prévoit notamment la diminution de l'imposition des entreprises, la création de nouvelles taxes indirectes (en rétablissant au passage le monopole sur les tabacs, alcools et l'essence) préparant l'introduction de la TVA. Dans la mesure du possible, le gouvernement entend distinguer les entreprises viables de celles vouées à la faillite en introduisant une fiscalité sélective selon les performances.

Dévaluation progressive du zloty

Ces différentes dispositions traduisent le souci de mener une politique industrielle plus active en stimulant au maximum la production des entreprises rentables (la chute de la production industrielle a atteint 14 % l'an dernier). Sur le plan monétaire, le programme prévoit d'autoriser une accélération de la circulation de la masse monétaire et de poursuivre la stratégie de dévaluation progressive du zloty.

Malgré les tensions persistantes dans le pays, le gouvernement de M. Olszewski a choisi de comprimer les dépenses sociales, en abandonnant une partie de l'indexation des retraites, en limitant les prestations et en confiant progressivement aux entreprises la responsabilité de la couverture sociale de leurs employés.

Le programme vise clairement à sortir au plus vite de la profonde récession qui secoue le pays depuis trois ans. A partir de 1993, le gouvernement estime que le déficit budgétaire n'excèdera pas 5 % du PIB, limite maximum fixée par le Fonds monétaire international pour poursuivre la distribution de ses crédits. Partageant le sentiment de nombreux spécialistes, M. Lutkowski a déclaré dans une interview publiée par le quotidien de Varsovie *Nowa Europa* que ce programme est *« contradictoire avec les déclarations sur le maintien de l'inflation à un niveau relativement bas et la limitation du déficit à 5 % du PIB. »*

FRANÇOISE LAZARE

Baisse des résultats de Sony et de Toshiba

La mauvaise passe de l'électronique japonaise

Finie l'euphorie. Finie la croissance à tout va. Les résultats de l'exercice 1991-1992 des géants de l'électronique japonaise ne seront connus qu'en mars, mais déjà les estimations marquent une rupture avec l'insolente santé des années passées. C'est Sony qui prévoit une perte d'exploitation de 20 milliards de yens (860 millions de francs environ), la première depuis son introduction en Bourse en 1958, à l'exception d'un résultat négatif enregistré en 1987 au terme d'un exercice limité à cinq mois. C'est Toshiba qui annonce un recul de 67 % de son bénéfice net à 40 milliards de yens (1,7 milliard de francs) contre 121 milliards de yens l'an dernier pour un chiffre d'affaires en hausse de 3 %.

D'autres groupes font le même constat. D'après le quotidien japonais *Nihon Keizai Shimbun*, Hitachi Ltd, premier fabricant de matériel électrique et électronique, devrait enregistrer une baisse de 40 à 50 % de son bénéfice avant impôt, tandis que celui de Matsushita Electric Industrial Co., un des plus grands mondiaux de l'électronique grand public, devrait reculer de 30 %. Le bénéfice avant impôt du fabricant de photocopieurs Ricoh pourrait s'effondrer de 90 %.

Chaque société avance ses propres explications. Mauvais environnement économique et hausse du yen pour Sony, ralentissement des ventes de micro-ordinateurs et de semi-conducteurs pour Toshiba. Essoufflement des ventes de téléviseurs couleur au Japon et de magnétoscopes en Europe occidentale pour Matsushita. Mais, au-delà des raisons spécifiques à chaque entreprise, deux facteurs plus généraux expliquent cette mauvaise passe : l'affaissement de la demande au Japon alors que la reprise aux Etats-Unis tarde ; la guerre des prix, qui lamine les marges et dont les groupes occidentaux ne sont désormais plus les seules victimes. Les géants nippons seront-ils contraints de revoir leur stratégie ?

P.-A. G.

Les autorisations d'ouverture de grandes surfaces

La transparence des opérations d'urbanisme commercial sera améliorée

Le premier ministre, Mme Edith Cresson, avait promis une réforme *« en profondeur »* des règles d'urbanisme commercial contenues dans la loi Royer (1974), régulièrement soupçonnée de permettre des financements occultes (*le Monde* du 25 octobre et du 22 novembre 1991). Il ne s'agirait pas, avait-elle affirmé, d'une *« réformette »*.

Mercredi 19 février, a été publié au *Journal officiel* un décret modifiant le fonctionnement des commissions départementales d'urbanisme commercial (CDUC) sur lequel les services de M. François Doubin, ministre délégué à l'artisanat, au commerce et à la consommation, travaillaient depuis plusieurs mois.

La disposition principale de ce texte est de rendre public le vote des membres des CDUC, jusqu'alors secret : *« Le procès-verbal des délibérations de la commission indique le sens du vote émis par chacun des membres*, peut-on lire dans ce document. *La décision motivée de la commission doit indiquer le sens du vote émis par chacun des membres. Cette décision doit (...) être affichée pendant deux mois à la porte de la mairie de la commune d'implantation (...) ; le préfet doit, en outre, lorsque la décision accorde l'autorisation demandée, faire publier aux frais du bénéficiaire un extrait de cette décision dans deux journaux régionaux ou locaux diffusés dans le département. »*

Ces mesures *« constituent une première étape réglementaire qui sera suivie d'un projet de loi dont l'élaboration fera l'objet d'une large concertation »*, assurait le ministère du commerce et de l'artisanat dans un communiqué publié quelques heures après la sortie de ce texte. Désir de se conformer aux injonctions du premier ministre, qui semble vouloir aller plus loin ? Manœuvre pour gagner du temps, alors que tout Paris bruisse de rumeurs de remaniement ministériel ? Souci d'apaisement face à la grande distribution, ulcérée par ces mesures destinées à ralentir le rythme d'ouverture des hypermarchés ?

Comme ils l'avaient annoncé, Edouard et Michel-Edouard Leclerc ont immédiatement protesté contre ce décret, engageant un recours en nullité auprès du Conseil d'Etat assorti d'une demande de sursis à exécution. *« Sous prétexte de transparence, le décret va encore accroître les difficultés d'implantation des supermarchés »*, assure le groupe dans un communiqué, et la publicité des votes *« n'apportera aucun élément de transparence supplémentaire »*.

F. V.

L'annulation de la création d'un établissement hospitalier

La trop belle clinique de M. Durieux

M. Bruno Durieux, ministre délégué à la santé, a annulé *« pour vice de forme »*, vendredi 21 février, la décision qu'il avait prise le 23 décembre 1991 autorisant la création d'une clinique privée non conventionnée à Marcq-en-Barœul, près de Lille (Nord). Celle-ci avait suscité de vives réactions de la part des cliniques de la région.

Pouvait-on imaginer plus beau cadeau de Noël ? Le 23 décembre, M. Bruno Durieux, ministre délégué à la santé, autorisait la société civile immobilière Euro Septentrion à construire, sur la commune de Marcq-en-Barœul, un établissement médico-chirurgical de 195 lits représentant un investissement de 350 millions de francs. Cette clinique devait être dotée d'un luxueux plateau technique, essentiellement fourni par la firme General Electric, comportant appareil de résonance magnétique nucléaire, lithotripteur, accélérateur de particules, caméra à scintillation, angiographie numérisée, caisson hyperbare ou scanographe.

Non conventionné par la Sécurité sociale, cet établissement devait, selon le docteur Jean-Paul Delaby, quarante-cinq ans, chirurgien et représentant de la SCI Euro Septentrion, s'adresser à une clientèle fortunée en jouant sur l'appétence de nombreux malades étrangers (Belges, notamment) pour la qualité de la médecine et de la chirurgie françaises.

Après avoir essuyé un premier refus en 1990, lorsque M. Claude Evin était ministre de la santé, les responsables du projet, soutenus par plusieurs banques, avaient formulé une nouvelle demande. Malgré les oppositions successives de la commission hospitalière régionale et du préfet puis de la commission nationale de l'hospitalisation, M. Bruno Durieux accordait, le 23 décembre, son autorisation. La décision, publiée au *Journal officiel* du 25 janvier, provoquait immédiatement la fureur des responsables des cliniques qui, regroupés au sein d'un comité de liaison, déposaient des recours.

Une médecine à deux vitesses

Selon eux, l'existence d'un établissement où les soins ne seraient pas pris en charge par la Sécurité sociale n'est pas viable du point de vue économique mais Euro Septentrion risquait d'obtenir rapidement son conventionnement : plus de deux cents emplois paramédicaux ne devaient-ils pas être créés ? Pour la Fédération intersyndicale des établissements d'hospitalisation privée (FIEHP), il apparaissait *« choquant qu'un gouvernement, de surcroît socialiste, encourage une médecine à deux vitesses »* et l'Union hospitalière privée (UHP) jugeait *« absurde »* et *« contraire à la politique de maîtrise des dépenses de santé »* la création d'un établissement supplémentaire. En effet, la métropole lilloise (1,5 million d'habitants) enregistre déjà un excédent de 367 lits par rapport à la carte sanitaire, et plusieurs demandes d'installation d'équipements lourds ont été refusées aux cliniques conventionnées de la région. L'arrivée d'un nouveau venu ne réjouissait pas non plus les hôpitaux publics, notamment le CHU de Lille, présidé par M. Pierre Mauroy, maire de la ville.

Tout en insistant sur les avantages qu'aurait pu tirer la région de l'ouverture d'un tel établissement en termes de créations d'emplois, de dynamique médico-chirurgicale ou d'image, les services de M. Durieux ont annoncé qu'un arrêté annulant la décision du 23 décembre, avait été signé vendredi 21 février. L'entourage du ministre a finalement découvert que la Commission nationale d'équipement sanitaire n'avait pas été consultée...

JEAN-YVES NAU et JEAN-MICHEL NORMAND

INDICATEURS

OCDE

• **Chômage : 7,2 % en décembre.** – Le taux de chômage au sein des vingt-quatre pays de l'OCDE s'est établi à 7,2 % au mois de décembre 1991, contre 7 % durant les quatre mois précédents. Pour l'ensemble de l'année 1991, le taux de chômage atteint 6,8 %, en hausse de 0,7 point par rapport à 1990. C'est la première fois depuis 1983 que le taux de chômage global augmente dans l'OCDE.

Cent jours après la mort du magnat britannique

Le désespoir des retraités du groupe Maxwell

Près de trois mois et demi après la mort de Robert Maxwell, l'imbroglio juridico-financier créé par la chute de l'empire que celui-ci avait édifié est loin d'être clarifié. Les fonds disparus restent, pour une large part, introuvables et la situation financière de plusieurs dizaines de milliers de retraités demeure dramatique.

LONDRES

de notre correspondant

Symboliquement, Robert Maxwell est mort une seconde fois il y a quelques jours, lorsque ses biens personnels ont été dispersés au cours d'une vente aux enchères organisée devant une assistance étrange. Il y avait là, outre les acheteurs professionnels, ceux qui, inconnus ou célèbres, ont souffert ou profité des méthodes de *« captain Bob »* : certains ont été licenciés et humiliés, d'autres sont devenus riches, à la faveur des rachats d'entreprises à la hussarde pratiqués par l'ancien magnat. Tous voulaient conserver quelque chose de ce passé, comme un fétiche morbide : le lit géant qu'un hôtelier placera dans une « suite scandale Maxwell », le poste de télévision, la table, des vêtements, des objets d'art ou utilitaires, jusqu'aux trois casquettes de base-ball, rachetées (pour 11 000 francs !) – suprême vengeance – par le journal *The Sun*, concurrent direct du *Daily Mirror*, fleuron de l' « empire Maxwell ».

Le total de la vente atteignit 430 000 livres ; véritable « fortune », mais goutte d'eau comparée aux sommes soustraites aux fonds de retraite des compagnies du groupe Maxwell.

A quelques jours d'intervalle, une autre réunion s'est tenue à Londres. Les hommes et les femmes présents avaient en commun des cheveux blancs et des regards anxieux : les retraités ont entendu de mauvaises nouvelles sur la dilapidation de leurs fonds de retraite. Les témoignages – désespérés – prenaient la forme d'une litanie : *« 20 ans, 30 ans, 40 ans de travail, de cotisations pour rien (...) Je ne peux plus arrêter de travailler (...), Il faut tout recommencer (...). Nous avons perdu notre avenir »*.

Près de 32 000 retraités sont plus ou moins affectés par les conséquences du scandale Maxwell, c'est-à-dire par la disparition d'environ 750 millions de livres (sous la forme d'actions et de vente d'actifs), des caisses des sociétés du groupe – notamment les compagnies « publiques » MCC (Maxwell Communications Corporation) et MGN (Mirror Group Newspapers) – et de leurs fonds de retraite. Ces derniers ont été ponctionnés à hauteur d'environ 458 millions de livres. Aujourd'hui encore, les quelque 400 personnes (avocats, comptables, administrateurs et liquidateurs), qui sont largement rémunérées pour démêler cet imbroglio juridico-financier, ne sont capables de retrouver qu'une faible partie des fonds disparus, soit 237 millions sur le total de 695 millions déposés dans les fonds de retraite de six compagnies du groupe Maxwell.

Les fils devront parler

On sait mieux, en revanche, à quoi ces sommes ont servi. Près de 300 millions de livres ont été utilisées pour éponger les dettes bancaires des sociétés privées contrôlées par la famille Maxwell et environ 400 millions de livres ont vraisemblablement été consacrées, par Robert Maxwell lui-même, au rachat d'actions de MCC. Celles-ci servaient de nantissement (garanties) pour obtenir de nouveaux prêts bancaires en faveur des sociétés privées et il était donc indispensable que leur cours reste élevé. Le drame des retraités est que la réalisation des actifs de l'ancien empire servira en priorité à rembourser les banques, lesquelles ont perdu beaucoup d'argent dans la déconfiture de MCC.

De même, Price Waterhouse, l'un des deux cabinets d'administrateurs (avec Arthur Andersen) chargés du dossier, est-il juridiquement obligé de favoriser l'offre de rachat des filiales de MCC la plus élevée, au détriment de celle qui permettrait de renflouer le fonds de retraite. Celui-ci a été officiellement clos la semaine dernière. Dans un tel cas, la législation britannique prévoit l'intervention du Fonds national d'assurance, ce qui signifie que le gouvernement va combler une partie du « trou » financier. Pour les retraités, le montant de ces compensations sera cependant loin d'atteindre celui auquel ils pouvaient prétendre après une vie de cotisations.

L'affaire Maxwell a jeté le doute sur l'ensemble du système de retraites, et inquiété 25 millions de Britanniques qui ont placé leur argent dans des fonds comparables à ceux du groupe Maxwell. La législation a permis à Robert Maxwell de remplacer les *« trustees »* (membres du conseil d'administration d'une fondation) chargés d'administrer les fonds de retraite de son groupe par des hommeslige, à qui il imposait sa volonté, c'est-à-dire le silence. Comment, techniquement, ces jeux d'écriture se sont-ils déroulés, et surtout où, précisément, des sommes aussi énormes ont-elles abouti ?

Telles sont quelques-unes des questions que la justice et la commission d'enquête de la Chambre des Communes aimeraient bien poser à Kevin et Ian Maxwell. Après avoir refusé de répondre oralement, ceux-ci viennent de renvoyer les quelque soixante-dix questions écrites qui leur avaient été adressées, au motif que les réponses allaient être rendues publiques et pouvaient dès lors leur porter préjudice avant que la justice n'ait statué sur leur sort. La cour d'appel a décidé de rejeter leur demande de pourvoi devant la Chambre des Lords, la plus haute juridiction britannique, et le Parlement envisage de les poursuivre pour *« outrage »*.

Tôt ou tard, les fils Maxwell devront accepter de parler. Et révéler leur propre responsabilité dans les malversations financières de celui qui avait un jour affirmé : *« mes résultats parlent d'eux-mêmes. Vous êtes autant en sécurité avec moi que vous le seriez avec la Banque d'Angleterre... »*

LAURENT ZECCHINI

REVUE DES VALEURS

SEMAINE DU 17 AU 21 FÉVRIER 1992

PARIS

La fin de la traversée du désert

INDICE CAC 40

+ 5,2 %

Enfin ! Il aura fallu *dix huit mois à la* place française pour effacer les séquelles de la crise du Golfe qui avait éclaté le 2 août 1990. Au terme d'une semaine particulièrement active, l'indice CAC 40 a retrouvé jeudi et dépassé vendredi son niveau *atteint à la veille de l'invasion ira*kienne au Koweït (1 962,37 points le 21 février au lieu de *1960,07 le 1er août 1990). Si les* places britannique et américaine sont depuis longtemps sortis des *sables du désert, la place fran*çaise vient à son tour d'achever sa longue traversée et laisse derrière elle les Bourses allemande et japonaise.

Et cette sortie s'est effectuée avec brio. Non seulement – phénomène rare – toutes les séances ont été positives (+0,91 % lundi, + 1,60 % mardi,+0,17 % mercredi, + 1,87 % jeudi, et + 0,57 % vendredi) mais, en plus, la performance globale restera mémorable. Avec une hausse de 5,2 % sur la semaine, la Bourse a enregistré son meilleur résultat depuis décembre 1990. Cela lui a permis de terminer, vendredi, le mois boursier de février sur un gain de 6,07 %. Cette liquidation, la deuxième de l'année, est encore positive, celle de janvier s'étant soldée par une hausse de 13,4 %.

Signe de l'attrait du marché français, les séances ont été particulièrement actives et le volume des échanges a atteint les 5,05 milliards de francs sur le marché à règlement mensuel jeudi *et plus de 4 milliards vendredi.* A l'origine de ces mouvements suscités par les investisseurs étrangers, l'espoir d'une amélioration de la situation économique dans le sillage de celle espérée outre-Atlantique par les boursiers. A Wall Street, le marché a surmonté la mauvaise impression laissée par *l'aggravation du déficit commercial* en décembre et du chômage, pour ne tenir compte que des bonnes *nouvelles. L'une d'entre elles a été* l'augmentation des mises en chantier de logements pour janvier (+5,5 %) ; *l'autre, l'optimisme de* M. Alan Greenspan, président de la Réserve fédérale, sur le redé*marrage de l'économie. Il faut* ajouter à cela la fermeté du franc face au mark et les déclarations *du président de la Caisse des* dépôts, M. Robert Lion, sur son intention d'augmenter ses placements en actions en l'absence de fonds de pensions en France. Exemple qui pourrait être suivi par d'autres « institutionnels ».

Si vendredi le mouvement s'est calmé, pour des raisons techniques, ce jour étant celui de la liquidation, l'heure est encore à l'espoir. Tout en reconnaissant que les valeurs avaient bien progressé, les analystes ne désespèrent pas de revoir comme à la fin de 1989 l'indice CAC 40 franchir la barre des 2 000 points et, pourquoi pas, s'approcher de son sommet de 2 129,32 atteint voici près de deux ans.

Dans ce contexte, les grands titres et les valeurs cycliques ont particulièrement été *recherchés*, notamment celles du secteur automobile comme Peugeot. Profitant de l'annonce de résultats très encourageants (37,5 % de hausse des bénéfices en 1991), le titre participatif Rhône-Poulenc a été très demandé. A l'inverse, pour la reprise de ses cotations jeudi, Métrologie International n'a cessé de se déprécier perdant jusqu'à 20 % le lendemain. En début de semaine la nouvelle équipe dirigeante de cette société informatique avait présenté son plan de restructuration. De son côté, la *SCOA n'a pas rencontré le succès* espéré pour son augmentation de capital, ce qui a contraint son *actionnaire principal Paribas à* assumer à lui seul plus de 65 % de l'opération. Sa participation dans cette firme de négoce est alors passée de 29,4 % à 49,9 %. Ayant franchi la barre des 33 % seuil de déclenchement obligatoire de l'OPA, Paribas a obtenu une dérogation du Conseil des Bourses de valeurs pour ne pas lancer d'offre d'achat.

Le feuilleton Perrier

Les OPA ou *plutôt leurs suites* juridiques ont été au centre des discussions cette semaine. La contestation des *actionnaires* minoritaires du Printemps face à l'offre partielle lancée par Pinault *n'a semble t-il pas reçu d'échos* au tribunal. Le parquet n'a rien trouvé de répréhensible dans *cette opération et n'a pas* demandé l'extension de l'OPA sur l'intégralité des titres. L'arrêt *devrait être rendu le 10 mars* prochain, mais déjà les boursiers ont tablé sur un échec des mino*ritaires. Jeudi, au lendemain des* plaidoiries, l'action Printemps se dépréciait de 5 %.

Le feuilleton Perrier a connu *quatre rebondissements cette* semaine. Après l'accord du Trésor au titre des investissements étrangers à l'*OPA de Nestlé et* Indosuez sur la firme de Vergèze, tous les acteurs se sont retrouvés par deux fois au tribunal : mardi devant celui de Nîmes et vendredi devant la cour d'appel de Paris. Dans le premier cas, il s'agissait, à la demande des attaquants Nestlé et Indosuez, de se prononcer sur le gel des droits de vote détenus par Exor et la *Société générale dans Perrier.* Dans le second cas, à la demande d'Exor, la Société *générale et de Saint-Louis on* demandait un sursis à exécution pour l'OPA qui doit être lancée *sur Perrier. Le tribunal de com*merce de Nîmes rendra son jugement le 6 mars prochain ; la cour d'appel de Paris fera connaître sa décision le 27 février.

Parallèlement, les transactions Perrier sont surveillées quotidiennement avec beaucoup d'attention. Seuls opèrent sur le marché du titre l'Arab Banking Corp à Bahreïn et Goldman Sachs à *New-York. Agissent-ils pour leur* propre compte ou sont-ils de simples intermédiaires ? Et pour *compliquer un peu plus cette* affaire, vendredi, les cotations d'Exor et de Perrier étaient suspendues. Une contre-OPA était *déposée par BSN sur ce holding* propriétaire de Perrier et déjà convoité par le groupe Agnelli. L'offre est *faite au prix de 1 420* francs par action – éventuellement majoré à 1 433 francs si le versement du dividende aux actionnaires d'Exor devait intervenir après la fin de l'OPA – contre 1 320 francs pour les Agnelli. *BSN sera aidé par son premier* actionnaire la Banque Lazard et par la Banque Indosuez. Faut-il voir là un coup de semonce pour *mieux négocier ?*

DOMINIQUE GALLOIS

Banques, assurances, sociétés d'investissement

	21-2-92	Diff.
AGF	531	+ 21
AXA (ex-Cie Midi)	940	+ 50
Bail Equipement	137	+ 20,90
Bancaire (Cie)	511	+ 13,80
Cetelem	749	+ 25
CCF	195	+ 4
CFF	985	+ 36
CFI	302	– 3
Chargeurs	1 130	– 18
C. Local de France	237	+ 12,50
CPR	265	+ 16
Eurafrance	1 445	– 5
GAN	1 962	+ 78
Locindus	698	– 2
Paribas	404,50	+ 27,50
Schneider	685	+ 44
Société générale	536	+ 31
Sovac	815	+ 12
Suez (Cie fin.)	341,50	+ 27
UAP	576	+ 37

Alimentation

	21-2-92	Diff.
Béghin-Say	600	+ 11
Bongrain	2827	– 73
BSN	1 105	+ 20
Carrefour	2 457	+ 40
Casino. G., Per.	157,50	+ 0,40
Guyenne-Gasc.	1 559	+ 55
LVMH	4 570	+ 176
Olipar	170	+ 3,50
Pernod-Ricard	1 476	+ 21
Promodès	3 054	+ 79
Saint-Louis	1 327	+ 47
Source Perrier	1 517	– 55
Nestlé	35 450	– 220

Filatures, textiles magasins

	21-2-92	Diff.
Agache (Fin.)	980	inch.
BHV	680	+ 25
Damart	2 620	+ 70
DMC	277	– 2,20
Gal. Lafayette	1 470	– 30
Nouv. Galeries	455,40	+ 0,40
Printemps	850	– 25
La Redoute	5 320	+ 90
SCOA	18,85	– 0,65

Pétroles

	21-2-92	Diff.
BP-France	125	+ 2,30
ELF-Aquitaine	382,90	+ 23,50
Esso	668	+ 10
Primagaz	705	+ 15
Sogerap	379	+ 5
Total (div. par 4)	257	+ 2,10
Exxon	328,50	+ 8,30
Petrofina	1 743	+ 28
Royal Dutch	429,50	– 6,70

Mines d'or, diamants

	21-2-92	Diff.
Anglo-American	181	– 13,10
Amgold	351	– 19
Buf. Gold M.	43,90	– 4,10
De Beers	137	– 3
Drief. Cons.	62	– 2,60
Gencor	16,15	– 0,35
Harmony	31,25	– 1,75
Randfontein	25,70	– 2,80
Sainte-Helena	34,10	– 2
Western Deep	182	– 8

Matériel électrique

	21-2-92	Diff.
Alcatel-Alsthom	604	+ 20
CSEE	243	– 2
Générale des eaux	2 206	+ 97
Intertechnique	700	– 5
Labinal	717	+ 17
Legrand	4 111	+ 191
Lyon. des eaux	506	+ 26,50
Matra	175,50	inch.
Merlin-Gerin	525	+ 20
Moulinex	243	+ 76,40
Radiotechnique	560	+ 19
SEB	1 970	+ 90
Sext.-Avionique	218	– 9,90
Thomson-CSF	166,10	+ 12,30
IBM	510	+ 9
ITT	344,60	+ 10,40
Schlumberger	342,10	+ 7
Siemens	2 290	+ 22

Valeurs à revenu fixe ou indexé

	21-2-92	Diff.
8,80 % 1977	124,1	+ 0,1
10 % 1978	100,1	– 0,2
9,80 % 1978	99,9	– 0,3
9 % 1979	99,9	– 0,1
10,80 % 1979	101,7	+ 0,2
CNE 3 %	4 300	– 0
CNB 5 000 F	98,5	+ 0,1
CNB Paribas 5 000 F	98,05	– 0,05
CNB Suez 5 000 F	98,05	– 0,3
CNI 5 000 F	98,15	+ 0,15

Bâtiment, travaux publics

	21-2-92	Diff.
Auxil. d'entr.	1 110	– 2
Bouygues	599	+ 38
Ciments français	308,50	+ 28,50
GTM	388	+ 18
Immob. Phénix	148	+ 3
J. Lefebvre	906	+ 26
Lafarge-Coppée	358,50	+ 44,80
Poliet	469	+ 29
SGE-SB	235	+ 12

Valeurs diverses

	21-2-92	Diff.
Accor	762	+ 39
Air liquide	747	+ 20
Arjomari	1 648	– 6
Bic	682	+ 13
Bis	310,60	– 7,40
CGIP	1 178	+ 47
Club Méd.	528	+ 48
Essilor	383,50	– 5
Euro Disney	154,90	+ 4,10
Europe 1	883	– 27
Eurotunnel	44,80	– 0,45
Groupe Cité	475	– 5
Hachette	156	+ 5,90
Havas	494,90	+ 52,90
Marine Wendel	339,90	+ 20,90
Navigation mixte	1 183	– 2
Nord-Est	103,10	+ 5,40
L'Oréal	771	+ 46
Saint-Gobain	536	+ 49,20
Sanofi	1 198	+ 69
Salines Châtillon	233,50	+ 3,40
Skis Rossignol	835	– 12

Produits chimiques

	21-2-92	Diff.
Inst. Mérieux	5 750	+ 460
Roussel-Uclaf	2 110	+ 140
Synthélabo	1 151	+ 69
BASF	835	+ 5
Bayer	1 015	+ 18
Hoechst	855	+ 15
Imp. Chemical	125,50	+ 1,40
Norsk Hydro	117,50	– 4,70

LES PLUS FORTES VARIATIONS DE COURS HEBDOMADAIRES (RM)

Valeurs	Hausse %	Valeurs	Baisse %
Cerus	+ 18,9	Dev. Reg. S-E	– 12,2
Bail Equipem.	+ 15,6	Bafip	– 8,7
Métaleurop	+ 14,7	C.C.M.C.	– 6,3
Lafarge Coppée	+ 14,4	SFIM	– 5,9
Inictal	+ 14,4	Sodexco	– 4,6
Havas	+ 12,4	Bongrain	– 4,5
Rhône-P. CIP	+ 11,9	Source Perrier	– 3,7
Ciments Franç.	+ 11,8	Printemps (AU)	– 3,3
Avenir H.M.	+ 11,6	Lebon Cie	– 3,1
Crédit National	+ 10,3	CGIP	– 3,0
Michelin K.	+ 10,2	BIS	– 2,9
Sommer Allib.	+ 10,2	Fraissinet (Fin)	– 2,7
CAP Gem. Sog.	+ 9,7	Via Banque	– 2,7
Club Méd.	+ 9,4	Berger SA	– 2,4

VALEURS LE PLUS ACTIVEMENT TRAITÉES AU RM (*)

	Nbre de titres	Val. en cap. (F)
Alc.-Alsthom	1 383 770	819 651 432
Peugeot SA	1 085 956	775 315 655
Source Perrier	469 154	723 109 350
Oréal (l')	442 691	647 837 872
Saint-Gobain	1 112 640	567 126 500
Suez-Comp.	1 689 966	561 857 219
Gle des Eaux	253 194	546 216 641
Air liquide	694 316	506 992 945
BSN	391 524	439 562 870
Michelin	2 645 819	429 364 411
EuroDisn. SCA	2 830 682	424 341 776
Canal +	387 404	412 798 627
LVMH	91 548	408 755 360
Elf-Aquitaine	1 074 170	392 429 062

(*) Du vendredi 14 février 1992 au jeudi 20 février 1992 inclus.

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 21 février 1992

Nombre de contrats : 82 196 environ.

COURS	ÉCHÉANCES			
	MARS 92	JUIN 92	SEPT. 92	DÉC. 92
Premier	107,82	109,12	109,24	–
+ haut	107,86	109,14	109,26	–
+ bas	107,60	108,96	109,24	–
Dernier	107,60	108,98	109,26	–
Compensation	107,60	108,98	109,10	109,10

LE VOLUME DES TRANSACTIONS (en milliers de francs)

	14-2-92	17-2-92	18-2-92	19-2-92	20-2-92
RM	2 897 208	1 761 909	3 027 341	3 557 045	–
Comptant					
R. et obl.	5 862 149	5 730 540	5 231 778	5 845 386	–
Actions	66 445	42 963	55 420	82 165	–
Total	8 825 802	7 535 412	8 314 539	9 484 596	–

INDICES QUOTIDIENS (INSEE base 100, 31 décembre 1991)

Françaises	107,2	107,7	109,1	109,2	110,7
Étrangères	104,3	104	104,9	104,1	104,7

INDICES CAC (du lundi au vendredi)

	17-2-92	18-2-92	19-2-92	20-2-92	21-2-92
Indice gén.	503,4	507,8	509,1	512,3	518,5
(base 1000, 31 décembre 1987)					
Indice CAC 40	1 882,07	1 912,21	1 915,41	1 951,22	1 962,37

MARCHE LIBRE DE L'OR

	Cours 14-2-92	Cours 21-2-92
Or fin (kilo en barre)	82 900	83 300
– (kilo en lingot)	82 880	83 350
Pièce française (20 fr.)	380	380
• Pièce française (10 fr.)	405	450
Pièce suisse (20 fr.)	359	387
Pièce latine (20 fr.)	387	387
• Pièce tunisienne (20 fr.)	351	360
Souverain	456	487
• Souverain Elisabeth II	481	488
• Demi-souverain	390	385
Pièce de 20 dollars	2 065	2 065
– 10 dollars	1 102,50	1 102,50
• – 5 dollars	636	677,50
– 50 pesos	2 340	2 380
• – 20 marks	480	460
– 10 florins	371	380
• – 5 roubles	288	258

• Ces pièces d'or ne sont cotées qu'à la séance hebdomadaire supplémentaire.

NEW-YORK

Toujours confiante

INDICE DOW JONES

+ 1,05 %

Wall Street a continué de progresser au cours de cette semaine, réduite à quatre séances en raison du President's Day, démon*trant ainsi* que la place reste confiante sur la proximité de la reprise économique. En ce sens, l'annonce d'un bond des mises en chantier des logements pour le mois de janvier aux Etats-Unis, puis les déclarations de M. Alan *Greenspan, président de la Réserve* fédérale (Fed), estimant que désormais *« tous les éléments de la reprise étaient en place »*, ont conforté les investisseurs dans leur optimisme.

En revanche, ils ont ignoré ses propos selon lesquels il n'y aurait pas de nouvel assouplissement, dans l'immédiat, de la politique de crédit de la Fed. Selon des experts, ils ont préféré s'intéresser aux négociations entre la Maison Blanche et le Congrès sur les mesures fiscales proposées au mois de janvier par le président George Bush pour relancer l'économie. Cela a été illustré mardi par l'absence apparente de réaction à l'annonce que la Fed avait décidé de réduire le niveau des réserves obligatoires imposées aux banques pour couvrir d'éventuelles pertes, dans le but de stimuler la politique de crédit des banques.

Mercredi, la baisse des taux d'intérêt à long terme américains ont permis au Dow Jones d'établir un nouveau record à 3 280,63 points.

« Je crois que le marché nous dit que les incitations monétaires sont suffisantes. Ce qui va faire bouger les cours maintenant, c'est une reprise des résultats des entreprises », a souligné M. Michael Metz, responsable chez Oppenheimer. Pour sa part, M. Gene Seagle, responsable chez Gruntal and Co, estime que, si Wall Street dépasse le seuil de 3 300 points, elle devrait atteindre les 3 500 points vers la fin mars.

Indice Dow Jones : 3 280,19 (c. 3 245,97).

	Cours 14 février	Cours 21 février
Alcoa	67 3/4	69 5/8
ATT	38 1/2	37 5/8
Boeing	46 1/8	46 7/8
Chase Man. Bank	23	24 7/8
Du Pont de Nemours	47 3/4	48 1/4
Eastman Kodak	46 3/4	46 5/8
Exxon	58 1/4	58 1/8
Ford	37 1/8	37 1/2
General Electric	77 1/8	80 3/8
General Motors	38	38 3/8
Goodyear	62 1/2	64 3/8
IBM	89 3/4	89 7/8
ITT	60	61 3/8
Mobil Oil	63 7/8	60 3/8
Pfizer	71 3/4	72
Schlumberger	61	59 3/4
Texaco	60 1/2	57 3/8
UAL Corp. (ex-Allegis)	146	155 1/2
Union Carbide	24 5/8	25
United Tech.	51 1/8	51 3/4
Westinghouse	19 1/4	20 3/8
Xerox Corp	79 1/4	78 1/4

TOKYO

Gagnante « in extremis »

INDICE NIKKEI

+ 1,95 %

La dernière séance et ses 2,5 % de gains ont permis à la Bourse de Tokyo de clôturer la semaine en hausse de 1,95 % par rapport à vendredi dernier, le Nikkei gagnant 407,95 points à 21 291,81. Le marché est resté peu actif cette semaine, avec un volume d'échanges quotidien se situant en moyenne à 201,2 millions d'actions.

La semaine avait mal commencé pour l'indice, qui chutait lundi *matin à son plus bas depuis* le début de l'année, à 20 574 points. Heureusement, un rebond, consé*cutif à l'intervention* de la Banque du Japon pour soutenir le yen contre le dollar, lui permit de terminer *la journée en hausse* de 2,11 %. Des ventes d'arbitrage réduisirent cette hausse à néant à un point *près dès le lendemain* (– 2,12 %). Mercredi, les incertitudes politiques en raison des scandales Kyowa et Tokyo Sagawa Kyubin et les révisions à la baisse de résultats d'entreprises pesèrent sur le marché (– 1,12 %). L'annonce par la Banque du Japon, jeudi, d'une progression de 1,8 % de la masse monétaire en janvier par rapport à janvier 1991 – la plus faible progression jamais enregistrée – a suscité des espoirs d'un desserrement du crédit. Le Nikkei a gagné ainsi 0,74 %. Une chasse aux bonnes affaires lors de la dernière demi-heure de vendredi a permis à l'indicateur de s'adjuger 2,5 %.

Toutefois, certains opérateurs ont émis des doutes sur la poursuite de la hausse la semaine prochaine, en soulignant que le sentiment haussier pourrait être balayé par des ventes de peu d'ampleur.

Indices du 21 février : Nikkei, 21 291,81 (c. 20 883,86) ; Topix, 1 551,66 (c. 1 555,31).

	Cours 14 février	Cours 21 février
Akai	715	676
Bridgestone	1 090	1 090
Canon	1 360	1 380
Fuji Bank	2 120	2 030
Honda Motors	1 370	1 490
Matsushita Electric	1 370	1 370
Mitsubishi Heavy	627	634
Sony Corp.	4 180	4 020
Toyota Motors	1 420	1 460

LONDRES

Optimisme déçu

+ 1,3 %

Après un début de semaine très *optimiste où l'indice Footsie a* gagné 42 points en deux jours, l'enthousiasme est vite retombé à la Bourse de Londres. *Au final*, l'indice des cent grandes valeurs a toutefois réussi à gagner 28,4 points à 2 542,3, soit une avance de 1,3 %.

Une étude de la Confédération de l'industrie britannique (CBI) prévoyant une amélioration des *ventes de détail, confortée par la* hausse surprise de 0,4 % de ces mêmes ventes pour le mois de janvier contre 0,2 % attendu, a permis au marché d'engranger ses gains initiaux. Mais le recul de 2,5 % du produit intérieur brut (PIB) en 1991 a *surpris* la City et les investisseurs. Ce recul a confirmé, si besoin était, que le pays vivait sa plus longue récession depuis la guerre.

Indices « FT » du 21 février : 100 valeurs, 2 542,30 (c.2 513,90) ; 30 valeurs, 1 982,90 (c.1 950,90) ; fonds d'Etat, 88,21 (c.88,06) ; mines d'or,130,80 (c.141,10).

	Cours 14 février	Cours 21 février
Bowater	7,38	7,43
BP	2,68	2,58
Charter	5,23	5,25
Courtaulds	5,17	5,29
De Beers	14,62	13,62
Glaxo	8,12	8,23
GUS	19,25	19,50
ICI	12,67	12,93
Reuters	11,38	11,55
Shell	4,66	4,48
Unilever	9,22	9,67
Vickers	1,67	1,62

FRANCFORT

Hausse technique

+ 2,45 %

Les valeurs allemandes ont terminé la semaine sur une hausse technique imputable essentiellement à l'approche du terme boursier sur le marché des options. Le DAX a ainsi fini par franchir le seuil des 1 700 points devant lequel il piétinait depuis plusieurs semaines pour finalement clôturer la période à 1 717,63. Selon les *chartistes (analystes sur graphiques)*, si le marché reste plusieurs séances consécutives au-dessus de ce seuil, le *potentiel haussier* sera nettement renforcé.

Sur le fond, le marché reste fragilisé par des perspectives conjoncturelles peu avenantes. La Bundesbank a renouvelé ses mises en garde aux *partenaires sociaux sur* les dangers pour la croissance que constituaient les hausses de salaires. La *tendance inflationniste* ne semble pas mollir et ces facteurs présagent pour 1992 un ralentissement de la croissance des bénéfices des sociétés allemandes.

Indices du 21 février : DAX, 1 717,63 (c. 1 676,48) ; Commerzbank, 1 973,10 (c. 1 943).

	Cours 14 février	Cours 21 février
AEG	225	225,10
BASF	243,70	247,50
Bayer	291,70	297,30
Commerzbank	259	263,40
Deutschebank	700,50	719,50
Hoechst	247,30	255,10
Karstadt	633,20	639
Mannesman	271,80	284,30
Siemens	663,30	679,50
Volkswagen	335,90	351,30

CRÉDITS, CHANGES, GRANDS MARCHÉS

MARCHÉ INTERNATIONAL DES CAPITAUX

La Finlande, un débiteur très attendu

Un débiteur de premier plan qui viendrait à solliciter le marché euro-obligataire français aurait de fortes chances d'être bien accueilli. La conjoncture est favorable, et la bonne tenue du franc ces derniers jours a réveillé l'appétit des investisseurs étrangers pour des placements qui rapportent toujours beaucoup plus que le mark.

Mais, précisément pour cette raison, parce que c'est une solution comparativement coûteuse, de nombreux candidats à l'emprunt hésitent à y recourir. Depuis le début de l'année, à l'exception de la Banque européenne d'investissement, on n'a vu que des entreprises françaises s'y risquer. Les grands gestionnaires de fonds, soucieux de diversifier au mieux leurs portefeuilles, souhaiteraient vivement que la liste des nouvelles émissions s'enrichisse bientôt d'autres signatures. C'est pourquoi ils accordent beaucoup d'attention aux projets de quelques Trésors publics étrangers qui, comme celui d'Helsinki, sont susceptibles de lever des fonds en francs.

La Finlande envisage de s'endetter de façon importante ces prochains mois et, suivant une politique clairement définie l'an passé, ses emprunts internationaux seront pour la plupart libellés en écus ou dans les principales devises qui entrent dans la composition de ce panier de monnaies européennes. Ses précédentes opérations en francs français ou en marks allemands ont toutes été couronnées de succès alors qu'en écus, ce pays a rencontré des difficultés à plusieurs reprises. Sa dernière émission, un emprunt en écus de sept ans, lancé à des conditions très sévères, a, en fait, été assez pénible. Aussi, dans les grandes eurobanques, à Londres, à Paris comme à Francfort, ne manque-t-il pas de spécialistes pour lui conseiller de retrouver la faveur des investisseurs en se présentant dans les marchés où elle est traditionnellement bien accueillie. Certains étaient si sûrs de leur affaire ces derniers jours qu'ils pensaient que leur proposition allait immédiatement déboucher sur un nouvel euro-emprunt. Leur attente a été vaine et elle risque de se prolonger quelques semaines encore.

Comme les autorités financières de nombreuses autres capitales européennes, celles d'Helsinki ont à cœur de développer leur propre place financière en émettant dans leur propre monnaie des fonds d'Etat destinés à trouver preneurs auprès d'investisseurs locaux certes, mais également à l'étranger. C'est une préoccupation qui en Finlande semble présentement l'emporter sur les autres pour ce qui est de la dette du pays. Le Trésor a déjà recueilli depuis le début de janvier pour quelque 1,25 milliard d'écus sur les marchés étrangers. Mais sur son marché, il n'a, dans le même temps, drainé en markkas que pour environ 300 millions d'écus. Il y a là une sorte de déséquilibre qu'on s'emploie à corriger.

Le gouvernement veut étendre l'encours de son emprunt 11 % de sept ans de durée, qui se négocie actuellement à des prix correspondant à un rendement de l'ordre de 11,30 % l'an. Il est également prévu de relever le montant d'une autre opération de durée plus courte.

Direction l'Europe

Au fur et à mesure que le volume de ces transactions s'accroît, l'intérêt des investisseurs augmente, car c'est pour eux la promesse d'une bonne négociabilité des titres sur le marché secondaire. Pour ce qui est du rendement, il est assurément alléchant, comparé au taux d'inflation qui se situe aux alentours de 4 %.

La monnaie qui a été dévaluée de plus de 12 % en novembre 1991 ne semble pas menacée pour l'instant et le pays commence à bénéficier des dispositions draconiennes décidées l'automne dernier, et qui avaient notamment conduit à renoncer à toute augmentation des salaires. Il s'agissait de remodeler la structure des exportations finlandaises, de les orienter davantage vers l'Europe de l'Ouest car, en direction des pays de l'ex-Union soviétique, elles étaient en chute libre.

Une autre raison explique pourquoi il convient de s'armer de patience avant de voir la Finlande revenir sur le marché international des capitaux. Le gouvernement prévoit de poser officiellement sa candidature à la Communauté européenne au milieu du mois de mars. La publicité dont le pays bénéficiera alors lui facilitera certainement l'accès à l'euromarché, qu'il retienne pour sa prochaine opération le franc, le mark ou l'écu.

Il y a eu, la semaine passée, deux nouvelles opérations en eurofrancs. Toutes les deux ont été bien accueillies. Elles appartiennent à des catégories très différentes, mais elles ont en commun non seulement l'origine des débiteurs, qui sont français, mais également de présenter chacune des aspects techniques qui leur auraient interdit d'apparaître sur le marché national des emprunts en francs. Celle de 1 milliard, émise sous la direction du Crédit lyonnais pour le compte de la société Aérospatiale, est d'une durée plus courte que les cinq ans qu'il faut au minimum respecter sur le marché national. Les obligations seront remboursées dans deux ans déjà. Elles rapporteront quelque 9,43 % aux souscripteurs qui les auront acquises à leur prix d'émission.

La seconde transaction, dont le débiteur est le Crédit national, porte sur 600 millions de francs et elle ne viendra à échéance que dans onze ans. Mais il est laissé aux prêteurs la possibilité de réinvestir le produit de l'intérêt annuel à chaque échéance de coupons, de façon à se procurer des titres supplémentaires. Cela fait que chaque année de nouveaux titres pourront voir le jour, dont l'échéance sera toujours plus rapprochée, si bien qu'on finirait par contrevenir aux règles de durée minimale en vigueur sur le marché national. Sur l'euromarché, il est permis d'émettre de nouvelles obligations en francs d'un an seulement. Dirigée par la Société générale, l'émission du Crédit national a été construite de façon à rapporter 8,43 % à ceux qui réinvestiront les coupons.

CHRISTOPHE VETTER

DEVISES ET OR

Deuxième vague sur le dollar

Pour la deuxième fois depuis le début de l'année, le dollar a poussé une pointe, qui paraît significative à bien des opérateurs. Les cours du «billet vert» qui, lors d'une première poussée, étaient passés de 1,50 DM à 1,6350 DM et de 5,14 francs à 5,56 francs, avant de refluer à 1,56 DM et 5,325 francs, ont rebondi à plus de 1,65 DM et de 5,62 francs.

Ces «touches» successives comme celles qu'un pêcheur à la ligne enregistre sur son bouchon reflètent les espoirs d'une reprise économique aux Etats-Unis. Le président de la Réserve fédérale, déposant devant la sous-commission bancaire de la chambre des Représentants (Humphrey-Hawkins Testimony semestriel) a précisé qu'il *«commençait à voir les premières indications d'une reprise»*. Il s'est déclaré *«quelque peu plus optimiste»* que ces derniers temps. Ajoutons-y l'annonce-surprise d'une augmentation de 5,5 % des mises en chantier de maisons neuves en janvier et quelques indications plus favorables par-ci-par-là.

Toutefois, la Réserve fédérale, si elle croit en une reprise de la croissance, abaisse ses prévisions pour le quatrième trimestre 1992 : 1,75 % à 2,5 % par rapport au quatrième trimestre 1991, contre 2,25 % à 3 % précédemment. Son président a indiqué, au surplus, que la baisse des taux effectuée antérieurement *«devrait suffire»* pour assurer la reprise économique. On sait qu'elle vient, en outre, de ramener de 12 % à 10 % le coefficient de réserves obligatoires constituées auprès d'elle par les banques, ce qui représente un montant compris entre 8 et 10 milliards de dollars.

Tout cela pourrait indiquer que la Réserve fédérale n'aurait pas l'intention d'abaisser encore ses taux, attitude de nature à raffermir un dollar que toute diminution affaiblit très logiquement. Seule ombre au tableau : le dollar n'entraîne pas le yen japonais qui faiblit même par rapport à lui, en dépit des interventions des banques centrales, essentiellement une Banque du Japon inquiète de voir augmenter l'excédent commercial nippon. Résultat : le cours du yen ne monte pas en Europe, où l'on trouve la devise japonaise notoirement sous-évaluée.

L'affaiblissement du mark par rapport au dollar, conséquence logique du raffermissement de ce dernier, se traduit également au sein du système monétaire européen, notamment vis-à-vis du franc français qui s'est raffermi vis-à-vis de la devise allemande. Cette dernière a terminé la semaine à 3,40 francs environ, au plus bas depuis le début de septembre 1991, après avoir même crevé ce plancher de 3,40 francs pendant une journée, à 3,3980 francs.

Un tel raffermissement signifie que, pour l'instant, le mark est surévalué : certains esprits audacieux vont même jusqu'à suggérer une dévaluation du mark au sein du système monétaire européen, ce qui frapperait d'apoplexie les dirigeants de la Bundesbank, mais s'appuierait sur des données fondamentales qui, pour un certain temps, ne sont pas à l'avantage de l'Allemagne.

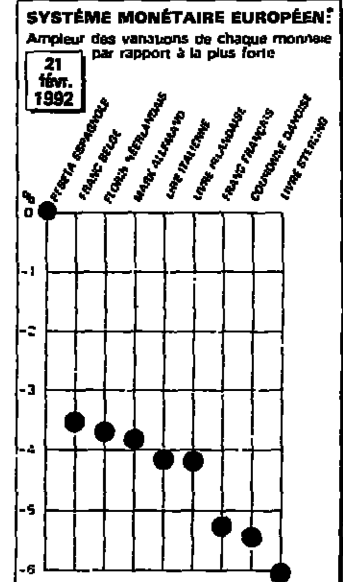
La remontée du franc réjouit bien naturellement M. Pierre Bérégovoy qui, dans son point de presse du jeudi 20 février, a déclaré que *«le mouvement de réévaluation du franc n'est pas terminé»*. Toutefois, s'est hâté d'ajouter le ministre, pour ne pas faire naître des espoirs prématurés *«le franc n'est pas encore assez haut pour permettre une baisse des taux d'intérêt à court terme»*.

Néanmoins, ce mouvement va permettre à la Banque de France de reconstituer un peu ses avoirs nets de change, un peu mis à mal par la crise de novembre 1991, qui l'avait obligée à relever ses taux directeurs tombés pendant quelques semaines au-dessous des taux allemands. Une attaque sur le franc s'était alors produite rendue publique, de manière inhabituelle, par M. Bérégovoy lui-même.

Du coup, nos avoirs nets en devises, qui avaient plongé de 162 milliards de francs en décembre 1990 à 109 milliards de francs en juillet 1991, en raison d'une hausse exagérée de la peseta espagnole qui avait drainé nos capitaux, pour se redresser à 162 milliards en octobre, se sont contractés, revenant à 122 milliards de francs à la fin janvier 1992. Sur cette chute d'une quarantaine de milliards de francs, environ 14 sont dus à la dépréciation du dollar enregistrée dans nos avoirs, au début de 1992. Le solde est imputable à la faiblesse temporaire du franc. De toute façon, l'objectif principal de la Banque de France en matière de changes n'est pas d'accumuler à tout prix des avoirs mais, surtout, d'assurer une bonne tenue du franc et, dans ce domaine, l'objectif est atteint.

F. R.

[N. B. Pour la commodité du lecteur, on remarquera que la comptabilisation des avoirs de changes nets ne correspond pas à la comptabilisation officiellement communiquée qui fait référence à des avoirs «bruts» et s'appuie sur le compte n° 2 de l'actif du bilan de la Banque de France, «disponibilité à vue à l'étranger». Pour faire bonne mesure, il fait balancer ce poste de l'actif par le compte 25 du passif, qui retrace l'évolution des créances des banques centrales étrangères sur l'Institut d'émission, donc des dettes de la France. Ajoutons-y une partie des sommes figurant au compte 22 du passif («Autres comptes, dispositions et autres engagements à vue») et on parviendra à une approximation plus ou moins précise des réserves de devises françaises.]



Taux calculés par rapport aux cours estimatifs de la Banque de France

COURS MOYENS DE CLOTURE DU 17 FÉVRIER AU 21 FÉVRIER
(La ligne inférieure donne ceux de la semaine précédente.)

PLACE	Livre	$ E.U.	Franc français	Franc suisse	D.mark	Franc belge	Florin	Lire italienne
New-York	1,7475	–	17,8221	66,9792	60,6060	2,9472	53,8793	0,0807
	1,7665	–	18,0277	68,1198	61,3685	2,9806	54,5256	0,0816
Paris	9,8052	5,6110	–	375,8204	340,0606	16,5369	302,3168	4,5323
	9,7987	5,5470	–	377,8610	340,4111	16,5335	302,4536	4,5318
Zurich	2,6090	1,4930	26,6084	–	90,4848	4,4002	80,4418	1,2059
	2,5932	1,4680	26,4647	–	90,0889	4,3755	80,0436	1,1993
Francfort	2,8833	1,6500	29,4065	110,5157	–	4,8629	88,9008	1,3327
	2,8785	1,6295	29,3762	111,0013	–	4,8569	88,8495	1,3312
Bruxelles	59,2926	33,93	6,0470	22,7260	20,5636	–	18,2812	2,7407
	59,2660	33,55	6,0483	22,8542	20,5891	–	18,2933	2,7410
Amsterdam	3,2433	1,8560	33,0778	1,2431	112,4848	5,4700	–	1,4991
	3,2397	1,8340	33,0629	1,2493	112,5498	5,4664	–	1,4983
Milan	2163,405	1238	220,638	829,2029	750,3030	36,4868	667,0258	–
	2162,196	1224	220,6598	833,7874	751,1506	36,4828	667,3936	–
Tokyo	224,8158	128,65	22,9281	86,1687	77,9696	3,7916	69,3157	0,1039
	225,7587	127,80	23,0394	87,0572	78,4289	3,8092	69,6837	0,1044

A Paris, 100 yens étaient cotés, le vendredi 21 février, 4,3614 F contre 4,3403 F le vendredi 14 février 1991.

MATIÈRES PREMIÈRES

Cacao : l'impossible accord

Les cours du cacao continuent à glisser à Londres au moment où pays producteurs et consommateurs tentent de s'entendre sur les modalités d'un nouvel accord. Le marché a accueilli cette négociation avec indifférence. Seul le prix de la fève compte, et il s'établissait à nouveau en baisse à moins de 700 livres la tonne, jeudi 20 février, alors que pour la première fois depuis huit ans, on attend un déficit mondial de la production de cacao. La plupart des négociants s'attendent à ce que la glissade se poursuive.

Pourtant, le groupe de travail de l'Organisation internationale du cacao (ICCO), réuni à Londres depuis le 13 février, a annoncé que la consommation mondiale dépasserait la production de 140 000 tonnes, la maison de courtage Gill and Duffus a pronostiqué une différence de 177 000 tonnes. On prévoit une production mondiale de fèves de 2,35 millions de tonnes, en baisse de 4 % depuis l'an passé.

Plusieurs raisons expliquent ce phénomène, notamment les prix bas persistants qui ont découragé les nouvelles plantations, la baisse de revenus des paysans, des pluies excessives en Côte-d'Ivoire, au Ghana et au Nigeria, l'instabilité politique et économique au Cameroun. Les prévisions pour la Côte-d'Ivoire, premier producteur mondial, sont de 725 000 tonnes de moins que l'an passé. Le Ghana et le Cameroun devraient récolter 95 000 tonnes chacun, en baisse de 5 %, le Nigeria se maintenant à 160 000 tonnes. Diminution aussi au Brésil, qui enregistre une baisse de 15 % avec 335 000 tonnes. La production malaise devrait progresser, au contraire, passant de 230 000 à 245 000 tonnes.

Cette situation pourrait se révéler favorable aux pays producteurs, et certains parlent même de *«reprise durable du marché»*. Optimisme débridé ? Probablement.

Un scénario de science-fiction ?

Tout d'abord, il ne s'agit que de prévisions, et on ne saura vraiment qu'en septembre si cette baisse de production est confirmée. La marge d'erreur en la matière est importante, on le sait d'expérience. De plus, même s'il s'agit d'un mouvement structurel (maladie ou parasite du cacaoyer, faible motivation des paysans, mauvais emploi d'intrants... rôle de la CEI sur le marché), susceptible de faire augmenter le prix de la fève, une telle tendance ne s'étend jamais sur plus de trois ou quatre ans : les paysans replantent dès que les prix remontent. Enfin – et c'est sans doute le plus important, l'existence de stocks mondiaux estimés en septembre dernier à 1,5 million de tonnes – soit sept bons mois de consommation – pèse sur le marché et ne peut que limiter la hausse des cours.

Dans ce contexte, il n'est pas sûr que les membres de l'ICCO puissent s'entendre avant la fin de leur session, le 21 février. Selon les professionnels, seule la pression des gouvernements pourrait les pousser à conclure un nouvel accord. Pour assurer la stabilité des prix, les subventions directes ou indirectes pourraient être les moyens qui justifient la fin.

A l'ouverture des négociations, la majorité des pays producteurs, à l'exception du Brésil, mais la Côte-d'Ivoire en tête, avaient proposé l'instauration de quotas d'exportation soutenus par un stock régulateur. Les pays consommateurs étaient opposés à un tel mécanisme. Tout en admettant la nécessité politique de *«faire quelque chose»*, M. Franz Wooge, président de l'International cocoa trades federation, a simplement déclaré : *«Pour le marché du cacao, le plus important était de retirer la proposition concernant les quotas.»*

La Communauté européenne a donc formulé une contre-proposition – totalement informelle – avec un projet de rétention des fèves par les pays producteurs, qui doivent ajuster leur production aux perspectives à moyen et à long terme du marché du cacao. *«Un haut degré de coordination des politiques de production entre les producteurs sera nécessaire»*, a fait remarquer un observateur. Est-ce le scénario d'un accord de régulation... ou celui d'un film de science-fiction ?

Devant une situation bloquée dès la case départ, les producteurs ont fini par accepter d'étudier le projet de la Communauté. Tout en gardant bon espoir que leur demande initiale sera discutée lors de la Conférence qui doit se tenir en juin à Genève.

D'autres questions restent pendantes, qui auront du mal à trouver une réponse. Il n'est qu'à considérer le poids des arriérés de dettes des pays producteurs auprès de l'ICCO : le Brésil doit 25 millions de dollars, la Côte-d'Ivoire 84 millions de dollars, pour ne citer qu'eux. Quand vont-ils payer, sachant que les recettes d'exportation pour l'ensemble des pays producteurs ont baissé de plus de 40 % ?

«Il faut d'urgence une politique internationale des produits de base cohérente, renforcée et efficace pour revigorer les marchés de ces produits et les perspectives économiques, surtout dans les pays en développement. De cette politique devront dépendre la compatibilité et la cohérence des politiques nationales des produits de base.» Ces lignes sont extraites d'un rapport de la CNUCED (Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement), actuellement réunie à Carthagène (Colombie). Aura-t-elle le mot de la fin ?

CAROLE PETIT

PRODUITS	COURS DU 21/2
Cuivre h. g. (Londres) Trois mois	1 285 (+ 7) Livres/tonne
Aluminium (Londres) Trois mois	1 319 (+ 8) Dollars/tonne
Nickel (Londres) Trois mois	8 025 (– 25) Dollars/tonne
Sucre (Paris) Mai	265,5 (+ 9,4) Dollars/tonne
Café (Londres) Mars	811 (– 48) Livres/tonne
Cacao (New-York) Mars	1 070 (– 8) Dollars/tonne
Blé (Chicago) Mars	415 (– 12) Cents/boisseau
Maïs (Chicago) Mars	263 (+ 1) Cents/boisseau
Soja (Chicago) Mars	174,6 (+ 2,5) Dollars/t. courte

Le chiffre entre parenthèses indique la variation d'une semaine sur l'autre.

MARCHÉS MONÉTAIRE ET OBLIGATAIRE

Morne plaine

L'ombre des taux d'intérêt allemands continue de s'étendre sur le marché français, qui ne réagit pas très bien, du moins pour l'instant : les cours du MATIF sont retombés à 107,60, après de timides tentatives pour rejoindre les 108. En conséquence, les rendements des emprunts d'Etat ont poursuivi leur raffermissement, s'élevant au-dessus de 8,50 % pour l'OAT à dix ans. Sans doute, le net raffermissement du franc français *(voir la rubrique «Devises et or»)* fait-il naître des espoirs d'assouplissement de la politique de la Banque de France, mais M. Bérégovoy s'est chargé, cette semaine, de rappeler tout le monde à l'ordre : pas d'anticipations folles.

De l'autre côté du Rhin, en effet, la Banque fédérale ne cesse de multiplier les avertissements menaçants : les augmentations de salaires sont trop importantes, le déficit des finances publiques est excessif, et la masse monétaire augmente trop rapidement : 9 % en janvier 1992, en rythme annuel, contre une prévision de 8,7 %. Trop, c'est trop, et comme nous l'avons souligné il y a quinze jours plus personne ne voit l'inflation refluer avant le troisième trimestre 1992, voire le premier trimestre 1993. La conclusion est facile à tirer.

Sur le marché obligataire, l'ambiance est morne, sans orientation précise. La situation en Allemagne préoccupe, comme nous l'avons vu. Dans un tel contexte, les souscripteurs ne sont guère pressés et les émissions continuent de se placer lentement. Tel a été le cas de celle de l'emprunt de la SNCF, pourtant prestigieuse signature, qui, sous l'égide du Crédit lyonnais, a levé 2,5 milliards de francs avec option pour monter jusqu'à 3 milliards de francs. Le marché a estimé que le taux de 8,60 % sur douze ans était *«trop tiré»* et personne ne s'est rué. La Compagnie bancaire, qui, pour son 1,7 milliard de francs, offrait un coupon nominal supérieur à 9 % (9,10 %), apprécié par les gérants de portefeuille, a vu son papier se placer lentement, également sous la conduite de sa maison mère, Paribas, se trouvant, au surplus, pénalisée par la baisse en cours sur le MATIF.

La Caisse nationale de crédit agricole, enfin, a émis dans son réseau un emprunt de 1,5 milliard de francs, à 8,65 % nominal, 8,80 % réel, avec option pour 20 % de plus. Comme cela a déjà été relevé dans ces colonnes, le Crédit agricole nourrit des ambitions sur le marché obligataire français : cette semaine, il prenait 500 millions de francs sur l'emprunt Compagnie bancaire. La semaine prochaine, on verra apparaître la Caisse autonome de refinancement, qui «titrise» les prêts consentis aux HLM par la Caisse des dépôts (15 milliards de francs en 1991) et le GOBTP.

30 % de la dette à l'étranger

Sur le front des sicav, la même Caisse des dépôts est devenue en 1991, avec ses réseaux associés (l'Ecureuil, la Poste et le Trésor), le premier promoteur et dépositaire, avec un encours de 275,3 milliards de francs, contre 199,5 milliards de francs en 1990, gagnant trois points de parts de marché, avec 17,2 % contre 14 %. L'an dernier, sa salle des marchés de taux a réalisé 17,2 % des transactions sur obligations assimilables du Trésor (OAT) contre 15 % en 1990, et a effectué 20 % des transactions sur l'ensemble des titres de secteur public et privé.

Notons enfin que les achats des non-résidents (les étrangers) en valeurs du Trésor (obligations assimilées et bons du Trésor à intérêt annuel) se sont élevés à 30 ou 40 milliards de francs en 1991, a révélé Christian Noyer, directeur adjoint, à l'occasion du salon Interfinances-Expobanques. Au 30 juin dernier, ils atteignaient une vingtaine de milliards de francs. C'est une chute libre par rapport aux 108,3 milliards de francs de 1989 et aux 114 milliards de francs de 1990.

M. Noyer explique ce ralentissement par l'évolution des taux en Europe (à savoir le recul des taux à long terme en France) et par le fait que les titres d'Etat français sont, aujourd'hui, beaucoup mieux représentés dans les portefeuilles, alors qu'ils l'étaient peu en 1986, d'où un formidable rattrapage. *«Les chiffres de 1991 sont loin d'être négligeables, c'est deux fois ce que l'on avait en 1987 et 1988 (16,7 milliards de francs) et c'est plus que le déficit des paiements courants»*, ajoute M. Noyer, pour qui *«il est naturel qu'il y ait un effet de ralentissement et qu'on évolue maintenant à un rythme plus normal. Si nous pouvons garder un rythme de 30 à 40 milliards de francs par an, ce sera très bien.»*

Il a indiqué que près de 30 % (soit un peu moins de 300 milliards de francs) de la dette négociable de l'Etat français était détenue par les étrangers, à peu près 30 % pour les BTAN, un peu moins pour les OAT, et 20 % pour les BTF. On peut donc dire que c'est une belle réussite pour les services du directeur du Trésor, M. Trichet. C'est aussi une épée de Damoclès suspendue sur tout gouvernement qui sortirait de l'orthodoxie économique et budgétaire : en ce cas, une bonne part de ces 300 milliards se déverserait sur le marché français ou serait vendue partout ailleurs. C'est la rançon du succès.

FRANÇOIS RENARD

Le Monde

L'enquête sur le financement du PS sarthois

Un avocat de la défense demande l'audition du juge Thierry Jean-Pierre

Mᵉ Francis Szpiner, l'un des défenseurs de M. Jacques Jusforgues, premier secrétaire fédéral du PS sarthois, a récemment demandé à M. Renaud Van Ruymbeke, conseiller à la chambre d'accusation de la cour d'appel de Rennes, d'entendre son collègue Thierry Jean-Pierre, juge d'instruction au Mans. Nouvel épisode de la guérilla de procédure qui entoure ce dossier, cette requête tend à mettre en cause la partialité dont aurait fait preuve M. Jean-Pierre en relançant, en janvier 1991, le dossier Urba.

Si la requête de Mᵉ Szpiner a peu de chances d'aboutir, elle n'en est pas moins pertinente pour la compréhension des ressorts de ce feuilleton politico-financier. Aujourd'hui, M. Van Ruymbeke mène des investigations qui semblent fructueuses dans un cadre juridique confirmé par les plus hautes autorités judiciaires – la cour d'appel d'Angers en avril 1991, la Cour de cassation en juin 1991. Mais, avant que n'intervienne ce double feu vert assorti du «dépaysement» du dossier du Mans à Rennes, l'affaire ne fut-elle pas relancée artificiellement par l'initiative militante de magistrats choqués par la loi d'amnistie de janvier 1990? Telle est la question tout à la fois politique et juridique que voudrait à nouveau poser l'avocat, quitte à revenir en arrière.

«J'ai été utilisé»

Tout repose sur une lettre en date du 26 avril 1991. Ce jour-là, le docteur Pierre Coicadan, militant socialiste depuis 1969, écrit au juge manceau Jacques Liberge, qui vient de prendre le relais de M. Jean-Pierre, après le dessaisissement de ce dernier. Sollicitée par M. Jean-Pierre qui l'avait croisé à une réunion du «Forum pour la justice», la double audition du docteur, le 8 janvier 1991, fut le point de départ du dossier (*le Monde* du 16 avril 1991).

Or voici ce qu'écrit le docteur Coicadan quatre mois plus tard : *«Au cours de la seconde audition, j'ai parlé des dépenses du Parti socialiste dans la Sarthe et du financement de certaines d'entre elles par des moyens que contrôlait M. Pierre Villa* [ancien secrétaire fédéral, aujourd'hui inculpé] *au cours de l'année 1988, et peut-être début 1989 (...). M. le juge Jean-Pierre n'a pas retenu cette information dans ma déposition, en m'expliquant que, si le nom de M. Villa était cité, il serait dessaisi du dossier, M. Villa étant maire adjoint au moment des faits invoqués. L'ensemble de ces éléments me conduisent à penser que j'ai été utilisé au service d'objectifs n'ayant rien à voir avec la seule recherche de la vérité.»*

Entendu quelques semaines plus tard, le 31 mai 1991, par le juge Liberge, le docteur Coicadan maintient sa version : *«Si j'ai signé mon procès-verbal sans que le nom de Villa y figure, c'est parce que votre collègue m'avait exposé les risques de dessaisissement, ce dont je ne voulais pas.»* Pour Mᵉ Szpiner, *«si c'est vrai, c'est grave»*. Il l'a fait savoir par écrit à M. Van Ruymbeke en lui demandant d'entendre M. Jean-Pierre et le docteur Coicadan, car, si c'est vrai, explique-t-il, *«un juge a influencé un témoin pour qu'un nom n'apparaisse pas dans la procédure»* – ce qui serait un cas de nullité tant l'entorse aux règles de procédure est flagrante.

«Je me suis fait un peu posséder par Jean-Pierre, confie aujourd'hui le docteur Coicadan en maintenant sa version. *J'ai senti après que c'était un coup monté. Il n'avait fait aucune enquête, je lui ai dit ce qu'il savait en fait! C'est la grande différence entre Gaudino et lui : Gaudino, les hasards d'une enquête l'ont amené sur Urba; Jean-Pierre, il s'est débrouillé pour mettre le nez dans le dossier Urba. Ce n'est pas très élégant.»*

Pour autant, le docteur Coicadan ne semble guère séduit par la démarche de Mᵉ Szpiner : *«Faire tomber, maintenant, un dossier comme celui-là, c'est pire que d'aller jusqu'au bout. Qu'est-ce qu'on va découvrir? Beaucoup moins que les gens s'imaginent, un ou deux élus qui en ont profité un peu plus que les autres, mais la plupart ont perdu du fric dans la politique. Non, faire annuler la procédure, c'est céder à la panique. Et politiquement, ce serait une catastrophe.»* On comprend donc que, même si Mᵉ Szpiner soulève un vrai lièvre, le juge Jean-Pierre reste serein : *«Si je réagis, on m'accusera de violer le secret de l'instruction....»*

EDWY PLENEL

Pour 1992

L'enveloppe des prêts bonifiés à l'agriculture est fixée à 13,5 milliards de francs

L'enveloppe globale des prêts bonifiés à l'agriculture pour l'année en cours a été fixée, le 21 février, après arbitrage du premier ministre, à 13,5 milliards de francs (le ministère de finances voulait la limiter à 12 milliards) contre 14,3 milliards en 1991, et les taux d'intérêt subiront une hausse de 0,25 %. Dans un communiqué, le ministère de l'agriculture et de la forêt estime que l'enveloppe *«est sensiblement égale au montant des crédits effectivement consommés en 1991»*. Sur l'ensemble de l'année dernière, les banques ont distribué en effet 14,075 milliards de francs, dont environ 95 % par le Crédit agricole.

Avec près de deux mois de retard, le gouvernement a donc arrêté sa décision et Matignon a tranché entre les souhaits du ministère de l'agriculture – reconduction de l'enveloppe et des taux d'intérêt – et Bercy.

Le coût des emprunts sera légèrement relevé excepté pour les prêts d'installation aux jeunes agriculteurs pour lesquels les taux restent fixés à 4,35 % dans les zones de plaine et 3,10 % en montagne.

Un départ et deux nominations à l'Elysée

Mᵐᵉ Caroline de Margerie, conseiller technique à la présidence de la République chargé des affaires européennes, va quitter l'Elysée pour le Conseil d'Etat, où elle est nommée maître des requêtes au tour extérieur par décret paru, vendredi 21 février, au *Journal officiel*. Un arrêté a annoncé, en même temps, deux nominations à la présidence de la République : celle de M. Ghislain Achard aux fonctions de conseiller technique chargé de l'audiovisuel, en remplacement de M. Bruno Chetaille, récemment nommé président-directeur général de TDF, et celle de M. Jean-Yves Collet au poste de conseiller technique chargé de l'intérieur et des DOM-TOM, en remplacement de M. Michel Jau, récemment nommé haut-commissaire de la République en Polynésie française.

[Mᵐᵉ Caroline de Margerie, trente-cinq ans, ancien élève de l'ENA, était entrée à l'Elysée en juin 1988 comme chargé de mission pour les affaires internationales. Devenue conseiller technique pour les affaires étrangères, elle avait pris en charge le dossier des affaires européennes à l'Elysée, en octobre 1990, au départ de Mᵐᵉ Elisabeth Guigou, nommée ministre délégué aux affaires européennes. Pendant plus d'un an, elle avait ainsi travaillé, essentiellement, à la construction européenne dans le cadre de la préparation du sommet de Maastricht.

M. Ghislain Achard, quarante-quatre ans, après une carrière à l'ORTF puis à TDF, a été successivement conseiller technique au cabinet de M. Paul Quilès, de 1989 à 1991, puis de M. Georges Kiejman, de juin 1991 à janvier 1992, date à laquelle il avait été nommé directeur commercial de TDF.

M. Jean-Yves Collet, trente-cinq ans, est ingénieur agronome et ingénieur du génie rural, des eaux et des forêts. Entré en 1983 au ministère des DOM-TOM, dans l'administration d'abord, puis, en 1985, au cabinet de M. Georges Lemoine, secrétaire d'Etat, il avait été nommé, un an plus tard, sous-préfet, puis, en 1990, au cabinet de l'Elysée, chargé de mission pour l'organisation du palais et Andorre.]

Le dépouillement des archives secrètes

Quand l'Argentine accueillait les nazis

L'Argentine se penche depuis plusieurs semaines sur une des pages les plus noires de son histoire, celle de l'accueil et de la protection accordés à des centaines de nazis par le gouvernement du général Juan Peron (1946-1955), par le régime militaire qui l'a renversé, puis sous la présidence d'Arturo Frondizi (1958-1962).

BUENOS-AIRES

correspondance

Le général Peron fréquentait volontiers certains réfugiés nazis comme le pilote Hans Rudel ou le dirigeant oustachi Ante Pavelic, ancien chef de l'Etat indépendant croate soutenu par les Allemands. La presse accorde une très large place à ce qui, selon les uns, s'apparente à un exorcisme et, selon d'autres, à un acte de contrition tardif. Il est vrai que c'est la première fois que l'Argentine reconnaît officiellement avoir aidé les réfugiés nazis et, parmi eux, de nombreux criminels de guerre comme Adolf Eichmann.

Décidément, les temps ont changé en Argentine et le péronisme aussi. Aujourd'hui, malgré son étiquette péroniste, le très pragmatique et néo-libéral président Carlos Menem ouvre les archives secrètes sur les anciens nazis réfugiés en Argentine après la chute du IIIᵉ Reich. Pratiquement chaque jour, la presse «découvre» un ancien nazi et publie de larges enquêtes sur l'arrivée des sous-marins allemands en Argentine, l'installation de Joseph Mengele ou Adolf Eichmann sur les bords du Rio de la Plata, ou encore, la vie quotidienne d'une colonie nazie fondée par les anciens marins du «*Graaf-Spee*», un cuirassé allemand, qui, cerné par la flotte anglaise, s'est sabordé en 1939 devant Montevideo. Les deux premières livraisons de dossiers aux archives nationales n'ont pas apporté de révélations.

Les dossiers de la police fédérale et des services secrets sont composés en grande partie d'ordres de recherche ou de rapports de gendarmerie. Même s'ils ont été expurgés, ces dossiers révèlent malgré eux quelques perles, comme cette présentation du docteur Mengele, l'ange de la mort des camps d'extermination, décrit par le fonctionnaire comme un «scientifique» intéressé par l'étude des «jumeaux» et qui s'est consacré à la recherche sur *«différents groupes humains»*. Le sinistre docteur a coulé sous sa véritable identité des jours paisibles en Argentine avant de s'enfuir au Paraguay en 1960, peu après l'enlèvement d'Adolf Eichmann par un commando israélien dans la banlieue de Buenos-Aires.

En marge de l'ouverture des archives secrètes, la presse a retrouvé, dans les banlieues de la capitale, M. Wilfrid von Owen, l'ancien secrétaire de Joseph Goebbels. A 81 ans, il n'a pas varié, et continue à encenser son ancien patron, *«un homme merveilleux et d'une très grande intelligence»*. M. Owen, qui ne fait l'objet d'aucune poursuite judiciaire, met toujours en doute le génocide contre les juifs.

La «partie visible de l'iceberg»

Jan Olij Hottentot, lui, ne veut pas répondre à la presse. Sa femme lui a interdit de parler, et il rentre dans son pavillon de briques à l'arrivée des journalistes. L'ancien collaborateur de la SS aux Pays-Bas paraît toujours inquiet. Il a fait l'objet en 1988 d'une demande d'extradition de la part du gouvernement de La Haye, mais celle-ci a été refusée par les autorités argentines.

En effet, depuis 1953, l'ancien membre de la *Grüne Polizei* possède la nationalité argentine. Il est arrivé dans le pays en 1952 après s'être échappé d'une prison néerlandaise en 1947. Pourtant, à 80 ans, l'ancien nazi qui fut tour à tour employé de police provinciale, boxeur, et peintre en bâtiment, n'est pas totalement à l'abri d'une mauvaise surprise : en mai 1990, la Cour suprême argentine avait autorisé, après dix-sept ans de négociation, l'extradition de Joseph Schwammberger en Allemagne, où il est actuellement jugé.

Un autre Hollandais, Abrahan Kipp (soixante-quinze ans), condamné à la prison à vie pour crimes de guerre en 1949, vit encore quelque part près de la capitale. Il est aussi devenu citoyen argentin en 1953. Les spécialistes attendent de l'ouverture des dossiers quelques précisions sur la manière dont sont arrivés les fugitifs, et surtout avec quel passeport. Mais d'autres énigmes demeurent : que sont devenus l'ancien chef de la Gestapo Heinrich Müller ou Edouard Roschmann, *«le boucher de Riga»*, ou encore Rudolf Mildner, un dirigeant de la Gestapo en Pologne?

Le responsable de l'Amérique latine du Centre Simon-Wiesenthal, M. Shimon Samuels, estime pour sa part que ces archives ne sont que *«la partie visible de l'iceberg»* et réclame l'ouverture des archives de la banque centrale pour pouvoir remonter les pistes des investissements nazis après la fin de la guerre. Cette demande est restée sans réponse pour le moment. En Argentine, ce genre de démarche doit encore déranger. M. Samuels, venu vérifier le contenu des archives ouvertes au public, a pu le constater dans son hôtel de Buenos-Aires, où les menaces directes de le *«transformer en savonnette»* n'ont pas manqué.

(Intérim)

En Afrique du Sud

Le référendum pourrait avoir lieu le 18 ou le 25 mars

JOHANNESBURG

de notre correspondant

La session du Parlement ouverte le 24 janvier devrait être ajournée à la fin de cette semaine, afin de laisser le champ libre aux hommes politiques, soucieux de lancer leur campagne électorale en vue du référendum annoncé, jeudi 20 février, par le président Frederik De Klerk (*le Monde* du 22 février). Ce scrutin, organisé au sein de la seule communauté blanche, pourrait avoir lieu le 18 ou le 25 mars. Les partis et organisations politiques de droite devaient se réunir, samedi, pour tenter de mettre au point une stratégie commune. Le chef du Parti conservateur (CP), le pasteur Andries Treurnicht, a exigé que la question qui sera soumise aux électeurs offre le choix entre la politique d'*«autodétermination et de coopération avec les autres communautés»*, prônée par les conservateurs, et celle du Parti national (NP, dirigé par le chef de l'Etat), fondée sur le principe *«un homme, une voix, dans un Etat unitaire»*. De son côté, le président du Congrès national africain (ANC), M. Nelson Mandela, a estimé que ce référendum faisait planer l'ombre d'*«un veto blanc sur le processus de négociation d'une nouvelle Constitution»*. En privé, certains responsables de l'ANC reconnaissent cependant qu'ilS devront moduler leur position, afin de *«ne pas jouer le jeu du Parti conservateur»*.

F. F.

M. Tapie vend La Vie claire à M. Pierre Botton

M. Pierre Botton, gendre du maire de Lyon, M. Michel Noir, a acquis 97,73 % du capital de La Vie claire, une des sociétés du groupe Bernard Tapie Finance, spécialisée dans la distribution de produits diététiques. M. Tapie souhaitait depuis longtemps se séparer de cette société, une des premières qu'il avait reprises dans le début des années 80.

Le montant de la transaction n'a pas été rendu public. Les négociations ont duré neuf mois. M. Botton est à la tête d'un groupe spécialisé dans le secteur de la santé.

La constitution du gouvernement belge retarde l'accord Sabena-Air France

BRUXELLES

de notre correspondant

Contrairement à ce qu'espéraient les deux compagnies, l'accord intervenu entre Air France et la Sabena (*le Monde* du 22 février) n'a pas obtenu le feu vert du gouvernement belge le vendredi 21 février. M. Jean-Luc Dehaene, ministre des transports appartenant au Parti social-chrétien flamand, n'a même pas assisté à ce conseil, puisqu'il est chargé par le roi de diriger les consultations en vue de la formation d'un nouveau gouvernement.

L'accord entre les deux compagnies donne satisfaction à la partie belge sur le plan financier et commercial, mais il pose des problèmes politiques, certains Flamands y voyant une nouvelle illustration de *«l'envahissement de l'économie belge par les Français»*. Le gouvernement sortant n'avait pas voulu avaliser cet accord avant les élections législatives de novembre 1991, considérant que cela relevait de l'équipe issue de la future majorité.

Ne tenant pas compte de l'avis favorable de l'Union des cadres du transporteur belge et de la majorité du personnel d'exécution syndiqué, le parti flamand de la Volksunie maintient la pression contre *«le lobby francophone de la Sabena qui a rendu impossible tout autre scénario de coopération avec d'autres compagnies aériennes, soutenu en cela par les forces politique wallonnes»*, alors que *«Air France peut difficilement être considérée comme une entreprise modèle en matière de fonctionnement commercial»*.

Sortant de son silence et de sa réserve antérieurs, le conseil d'administration de la Sabena a publié dans la soirée de vendredi un communiqué soulignant qu'une attente indéfinie de l'accord du gouvernement aurait des conséquences irréversibles sur le plan économique et social.

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE

EN BREF

□ **JEUX OLYMPIQUES : mort accidentelle d'un skieur suisse.** – Le skieur de vitesse Nicolas Bochatay (Suisse), s'est tué, samedi matin 22 février, sur une piste d'entraînement des Arcs. L'athlète a perdu le contrôle de ses skis sur une bosse et est entré en collision avec un engin de damage

□ **ATHLÉTISME : nouveau record du monde pour le perchiste Bubka.** – L'Ukrainien Sergueï Bubka a amélioré vendredi 21 février, lors d'une réunion à Berlin, son propre record du monde du saut à la perche en salle, avec un bond de 6,13 mètres. Il ajoute ainsi un centimètre à son précédent record, établi en mars 1991 à Grenoble. A vingt-huit ans, il signe ainsi son vingt-neuvième record mondial.

□ **ALGÉRIE : six personnes blessées à Constantine.** – Six personnes ont été blessées, vendredi 21 février, à Constantine, dans l'est du pays, lors d'affrontements entre des policiers et des *«éléments fanatiques»*, selon les termes des médias officiels. Une fusillade a éclaté, vers 13 heures, autour de la mosquée El Arkam, où des policiers en civil tentaient d'interpeller l'imam. En revanche, à Alger, la grande prière s'est déroulée dans le calme. – *(AFP, Reuter)*

□ **ÉTATS-UNIS : Le Sénat confirme la nomination de M. Andrew Card comme secrétaire aux transports.** – Le Sénat a confirmé vendredi 21 février à l'unanimité la décision du président George Bush de nommer M. Andrew Card secrétaire aux transports. M. Card, âgé de quarante-quatre ans, succédera dans cette fonction à M. Samuel Skinner, qui a été nommé en décembre dernier secrétaire général de la Maison Blanche.

□ **HAÏTI : reprise des négociations.** – Après plusieurs semaines de blocage, les négociations pour tenter de résoudre la crise haïtienne ont repris, mercredi 19 février, à Saint-Domingue, en marge de la conférence des pays membres de la Convention de Lomé.

□ **ZAÏRE : le rapport de l'ONU sur le massacre de Lubumbashi confirmerait la responsabilité du gouvernement.** – Selon une source digne de foi à Bruxelles, le récent rapport de l'ONU consacré aux événements sanglants survenus sur le campus de Lubumbashi, en mai 1990, indique qu'il y a *«de très bonnes raisons de croire que le gouvernement du Zaïre a ordonné ou autorisé l'opération des deux groupes d'attaque de l'université de Lubumbashi, dans la nuit du 11 au 12 mai 1990, en conséquence de laquelle au moins 10 à 12 étudiants ont perdu la vie et au moins 34 autres ont été gravement blessés»*.

Le rapporteur spécial de l'ONU, M. Amos Wako, a demandé au gouvernement zaïrois de rouvrir l'enquête sur cette affaire et de lui communiquer les dossiers médicaux des victimes. – *(AFP.)*

SOMMAIRE

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3615 LM

Le numéro du «Monde» daté 22 février 1992 a été tiré à 499 103 exemplaires.

هكذا من الاصل